CONSEIL DU 11e ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 19 MAI 2022

Le Conseil du 11e d'arrondissement s'est réuni le jeudi 19 mai 2022 à 18h à la Mairie du 11e arrondissement, sous la présidence de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11e arrondissement de Paris.

La convocation en avait été adressée individuellement à tous les conseillers et affichée le 3 mai 2022. L'ordre du jour a été notifié à chacun et affiché le 13 mai 2022.

Dans le cadre de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le quorum est atteint lorsque le tiers des membres en exercice est présent ou représenté, et un membre peut être porteur de deux pouvoirs.

Élu·e·s présent·e·s :

Maire d'arrondissement : M. François VAUGLIN
Maires adjoints : M. Adrien TIBERTI, Mme Emma RAFOWICZ, M. Florent HUBERT, Mme Lucie SOLEM, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON, Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, Mme Joséphine LANFRANCHI, M. Jean-Pierre CORSIA
Conseillers de Paris : . Mme Dominique KIELEMOËS, M. Patrick BLOCHE, Mme Delphine TERLIZZI, M. David BELLIARD, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Hélène BIDARD, Mme Chloé SAGASPE, Mme Nelly GARNIER
Conseillers d'arrondissement : Mme Nadine BLANCHARD, Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI, M. Christophe HARNOIS, M. Aymeric DE TARLÉ, M. Didier Yongge ZENG, Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND, M. Jean-Christophe MARTIN, M. Guillaume POITOUX

Pouvoirs :
Mme Anne HIDALGO à M. François VAUGLIN
Mme Rosalie LAMIN à M. Christophe HARNOIS
M. Sofiane KADDOUR-BEY à Mme Bénédicte DAGEVILLE

Absent : M. Jean-François MARTINS

Secrétaire de séance : M. Alexandre VISCONTINI

Ordre du jour de la séance :

I / Désignation du secrétariat de séance
11202211 Désignation du secrétariat de séance

II / Adoption du procès-verbal de séance
11202212 Adoption du procès-verbal de la séance 9 mars 2022

III / Hommage aux morts de la rue du 11e arrondissement

IV / Compte Administratif 2021
11202213 Élection de la présidence des débats
11202214 Adoption du compte administratif 2021

V / Projets de délibération soumis pour avis du Conseil d'arrondissement
Transition Écologique et Climat
2022 DTEC 7 Cadrage de la révision légale du Plan Climat de Paris
Solidarités
2022 DSOL 1 Olympiade Culturelle - Subvention (25.500 euros) et convention avec l'association AD'REV pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2022
2022 DSOL 4 Subventions (121.000 euros) à 5 associations pour leurs actions dans le champ de l'autisme
2022 DSOL 2 Subventions (15.500 euros) à 3 associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens
2022 DSOL 9 Subventions (10.700 euros) à 7 associations pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de renforcement du lien social
2022 DSOL 10 Participations (3.247.510 euros) et avenants avec 6 Maisons des Aînés et des Aidants au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris pour l'année 2022
Santé Publique
2022 DSP 9 Subvention (28.000 euros) à l'association Oppelia et convention relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la RATP
Attractivité et Emploi
2022 DAE 4 Subventions (5.991.000 euros) et conventions avec 96 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles
2022 DAE 48 Subventions de fonctionnement (50.000 euros) et conventions avec 2 associations participant à l'animation de la communauté des acteurs de l'alimentation durable
Espaces Verts et Environnement
2022 DEVE 35 Subventions (34.000 euros) à 5 associations pour leurs actions de sensibilisation en faveur d'une alimentation durable
2022 DEVE 21 Approbation du Plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022-2027
2022 DEVE 10 Convention cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens
Propreté et Eau
2022 DPE 4 Récupération des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas - Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR)
2022 DPE 19 Subventions (244.280 euros) et conventions avec 8 associations lauréates de l'appel à projets Compostage de Proximité
***Démocratie, Citoyen.ne.s et* Territoires**
2022 DDCT 15 Soutien aux Accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires - Subventions (80.000 euros) à 4 associations
2022 DDCT 16 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics - Subventions d'investissement (172.433 euros) pour 10 projets associatifs
2022 DDCT 54 Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires - Subventions à 22 associations
2022 DDCT 56 Projets économiques locaux dans les quartiers populaires - Subventions à 11 associations

2022 DDCT 59 Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions à 79 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens

Police Municipale et Prévention

2022 DPMP 1 Subventions (311.973 euros) et conventions avec 17 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2022

Affaires Scolaires

2022 DASCO 7 Conventions annuelles d'objectifs et subventions (926.294,34 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

2022 DASCO 12 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (37.210 euros), subventions d'équipement (64.030 euros) et subventions travaux (152.747 euros)

2022 DASCO 30 Collèges dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation pour 2021 (56.384,04 euros) du Fonds commun départemental des services d'hébergement

2022 DASCO 21 Caisses des écoles - Subvention pour la mise en œuvre des séjours de vacances

Familles et Petite Enfance

2022 DFPE 25 Subvention (1.334.528 euros), avenant n°1 avec l'association APATE pour le fonctionnement de ses 6 structures d'accueil de petite enfance

2022 DFPE 39 Subventions (5.205.571 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crescendo (11e) pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance

2022 DFPE 47 Subvention et avenant n° 1 avec l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile

2022 DFPE 52 Subvention (3.437.615 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) (10e) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance

2022 DFPE 90 Subvention (2.211.320 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Léopold Bellan (8e) pour 7 établissements d'accueil de la petite enfance

2022 DFPE 62 Subventions (167.650 euros) et conventions avec 7 associations pour leurs actions de soutien à la parentalité

2022 DFPE 67 Subventions (140.000 euros) à 7 associations pour leurs actions de soutien à la parentalité

2022 DFPE 80 Subventions (823.699,32 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec 5 associations pour le fonctionnement de RAM-RAP

2022 DFPE 53 Logement affecté à une maison d'assistantes maternelles situé 27-35 rue Bréguet (11e) - Convention de gestion Ville / Paris Habitat OPH

Logement et Habitat

2022 DLH 34 Modification de la garantie d'emprunt accordée pour le financement d'un programme de création de logements sociaux au 15 rue Popincourt (11e), demandée par ADOMA

Urbanisme

2022 DU 19 Bien sans maître - Autorisation d'appréhender dans le patrimoine de la Ville un bien sans maître correspondant au lot n°128 dépendant de l'immeuble 11 rue des Trois Couronnes (11e)

V11202214 Vœu rattaché à la délibération 2022 DU 19 relatif à la création d'un espace vert au 11 rue des Trois Couronnes (11e)

2022 DU 59 Dénomination " Allée Hanna Kamieniecki " (11e)

Voirie et Déplacements

2022 DVD 3 Stationnement de surface : mesures diverses y compris tarifaires

2022 DVD 36 Création du "Pass 2 Roues Motorisés" dans les parcs de stationnement - Convention cadre et tarifs applicables

Affaires Culturelles

2022 DAC 543 Subventions (895.000 euros) et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant 34 salles de cinéma indépendantes

VI / Vœux du Conseil d'arrondissement

V11202215 Vœu relatif à la sauvegarde du service public fiscal et à la préservation de ses sites parisiens

V11202216 Vœu relatif à la prise en charge par l'Etat des contrats « Parcours Emploi Compétences»

V11202217 Vœu relatif aux nouvelles implantations de commerces rapides dit « Dark stores »

V11202218 Vœu relatif à l'élaboration d'un plan de développement des assises dans l'espace public

V11202221 Vœu relatif à la création et la pérennisation des assisses dans l'espace public

V11202219 Vœu relatif à l'éclairage public

V11202220 Vœu pour la protection des arbres à Paris

VII / Questions orales adressées au Maire d'arrondissement

Q11202203 Question orale relative à la gestion des pieds d'arbres végétalisés dans le 11e arrondissement

Q11202204 Question orale relative à la régulation des terrasses estivales dans le cadre de la lutte contre les nuisances sonores

À 18h05, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11e arrondissement

M. le Maire : « Bonsoir. Nous allons commencer cette séance du Conseil d'arrondissement avec des sujets fort tristes puisque nous allons rendre hommage à de personnes qui nous ont quittés, en premier lieu à Marie-Thérèse ALLIER et à Françoise RUDETZKI. »

Hommage à Marie-Thérèse ALLIER et Françoise RUDETZKI

M. le Maire : « Depuis notre dernière séance, nous avons en effet appris le décès de Marie-Thérèse ALLIER, survenu le 26 mars dernier. Elle avait 91 ans. Elle était, comme chacun le sait, fondatrice et directrice de la Ménagerie de Verre. Elle avait découvert, dès l'âge de 5 ans, la danse par le classique. C'était à Nancy, ville dont elle était originaire, et ville dont elle décrochera aussi le premier prix du conservatoire à l'âge de 13 ans. Poursuivant sur sa lancée, elle entamera une carrière de danseuse en intégrant les troupes les plus prestigieuses de l'époque. Je pense notamment aux Ballets des Champs-Élysées ou encore à la compagnie de Janine CHARRAT.

Au début des années 1980, elle décide, par goût de la création, peut-être aussi pour rompre un peu avec l'académisme du classique, de se tourner vers la danse contemporaine et d'ouvrir un lieu qui lui soit dédié. Ce lieu, elle l'incarnera d'une façon incroyable. Ce lieu sera, en 1983, la Ménagerie de Verre, située rue de Léchevin dans notre arrondissement. C'était une ancienne imprimerie. Et au fil des années, ce lieu, baigné de lumière grâce à ses immenses verrières, devient un véritable laboratoire de création contemporaine, un laboratoire qui a accueilli et qui accueille toujours de nombreux artistes, metteurs en scène et chorégraphes, afin qu'ils puissent y travailler leurs pièces et leurs spectacles. Ce lieu singulier, elle l'a voulu, elle l'a conçu, elle l'a créé, elle l'a porté, elle l'a fait vivre. Nous espérons, et nous ferons tout ce que peut faire la Mairie, aux côtés des équipes, pour le préserver. Pour soutenir les artistes dans leurs créations, elle a lancé un festival en 1995, « Les Inaccoutumés », dont elle venait d'ailleurs de terminer la programmation de la prochaine édition. C'est la 27e édition qui se tiendra en octobre prochain.

Sur un plan plus personnel, Marie-Thérèse ALLIER est une femme dont le caractère, la volonté, la culture lui ont permis d'accomplir de grandes choses. Elle est connue et reconnue par ses pairs, et bien au-delà, pour son travail, pour cette personnalité, pour l'audace des créations qu'elle a su toujours porter, et pour son exigence qui était constante. Elle a façonné, à partir de la Ménagerie de Verre, un visage particulier et singulier de la danse contemporaine.

Alors au nom des élus du Conseil d'arrondissement et de l'ensemble des habitants de notre Arrondissement, nous souhaitons adresser nos plus sincères condoléances à ses proches et aux équipes de la Ménagerie de Verre. Je vous propose d'observer une minute de silence. »

Je vous remercie. Patrick BLOCHE a demandé la parole. »

M. BLOCHE : « Je voudrais m'associer aux propos que vient de prononcer M. le Maire. Je vous remercie beaucoup, M. le Maire, d'avoir commencé cette séance du Conseil d'arrondissement par cet hommage à Marie-Thérèse ALLIER.

Ce n'était pas une figure médiatique. Elle n'était pas connue comme peuvent l'être tant d'autres acteurs culturels, pourtant elle a joué un rôle essentiel au niveau national et international dans le domaine de la création artistique, tout particulièrement dans le domaine de la danse contemporaine. M. le Maire le rappelait à l'instant, elle fut d'abord danseuse et puis elle s'est dit un jour « Plutôt que d'être danseuse, je vais aider les danseurs, les chorégraphes et je vais pour

cela créer donc un lieu qui leur sera dédié ». C'est ainsi qu'elle a créé il y a presque 40 ans la Ménagerie de Verre, rue de Léchevin, à proximité de notre mairie.

J'ai eu l'immense bonheur de rencontrer, de connaître et de fréquenter régulièrement Marie-Thérèse ALLIER. Je l'ai connue dans les années 80, non pas en tant qu'élu du 11e arrondissement, mais parce que j'avais accompagné à cette époque un jeune chorégraphe, qui m'avait demandé d'ailleurs de l'aider à créer sa compagnie chorégraphique. Ce jeune chorégraphe, comme tant d'autres jeunes chorégraphes de sa génération, a pu exprimer sa capacité de création artistique grâce à Marie-Thérèse ALLIER. Parce que c'était un lieu de répétition, un lieu de production, un lieu de création, un lieu de diffusion. Son rôle a été d'autant plus majeur qu'elle est intervenue à un moment où la danse contemporaine en France a explosé – au meilleur sens du terme – jusqu'à devenir une référence internationale dans les années 80 et 90. Elle n'avait donc pas une notoriété qu'elle a pu à travers la Ménagerie de Verre apporter à tant de danseurs et de chorégraphes, mais sans elle – ils le reconnaissent aujourd'hui – ils n'auraient sans doute pas eu cette notoriété et surtout cette capacité de création. Si bien que cet hommage, je ne vais pas dire qu'il va la faire sortir de l'anonymat, mais il lui donne au moins un rang après sa disparition, au-delà du cercle des initiés de la danse contemporaine. On a sans doute du mal à se rendre compte du rôle majeur qu'elle a joué dans la création contemporaine française, avec cette dimension à la fois nationale et internationale. Jack LANG le savait très bien puisqu'il lui avait remis la décoration de l'Ordre des Arts et des Lettres pour la Ménagerie de Verre il y a quelques années. Je pense que Paris, et peut-être le 11e arrondissement, pourrait lui rendre l'hommage qu'on lui doit.

Hélas, elle n'est plus là, mais je voulais vraiment que cette personne dont la notoriété vous avait sans doute échappé – vous étiez peut-être passé à côté assez logiquement parce qu'elle ne se mettait jamais en avant – puisse continuer à marquer le territoire de notre arrondissement. Pour toutes ces générations de jeunes chorégraphes, il y avait en fin de compte un parcours qui commençait à la Ménagerie de Verre, puis au théâtre de la Bastille dès qu'on avait acquis un peu de notoriété, et dès qu'on avait acquis une vraie notoriété, on se retrouvait au Théâtre de la Ville. Il y avait ce process, mais la Ménagerie de Verre était le premier jalon. Je ne vous dis pas dans quelles conditions elle a réussi à maintenir ce lieu pendant près de 40 ans, c'est presque miraculeux. Plus d'une fois, on a craint que le lieu ferme, mais elle était là avec une volonté absolument incroyable, et avec une énergie sans bornes puisqu'elle a dirigé ce lieu jusqu'à sa disparition et elle avait 91 ans. Merci, M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nous avons également appris hier avec une très grande tristesse que Françoise RUDETZKI nous avait quittés à l'âge de 73 ans. Cette habitante du 11e arrondissement avait été victime le 23 décembre 1983 – comme chacun le sait, vu que c'était le combat de sa vie – de l'attentat du Grand Véfour où elle était allée dîner avec son mari pour célébrer leurs dix ans de mariage. Elle avait 35 ans. Grièvement blessée, elle a dû subir un nombre incalculable d'opérations, ce qui ne l'empêcha pas de conserver d'importantes séquelles, notamment aux jambes.

À l'époque, il n'existait pas de prise en charge des victimes du terrorisme. Elle fit alors de toutes ses souffrances son combat. Un combat d'abord personnel qui deviendra ensuite collectif à la suite de la série d'attentats qui toucha notre pays entre décembre 1985 et septembre 1986. C'est alors qu'elle créée l'association SOS Attentats qui, grâce à son action et à sa persévérance, réussira à obtenir la création du Fonds de garantie des victimes de terrorisme, fonds qui est désormais bien installé dans nos institutions.

Elle était très engagée auprès des victimes d'attentats, toujours à leurs côtés, toujours à leur écoute. Je me souviens tout particulièrement de l'aide qu'elle nous a apportée après les attentats de 2015, aussi bien en janvier qu'en novembre. Dans les heures qui ont suivi ces attentats, elle est venue spontanément à la Mairie pour nous aider et offrir son expérience aux victimes pour qu'elles soient bien conseillées. Je me souviens donc avec une certaine émotion de son aide après ces attentats. Ce qui nous avait frappés alors, c'était son humanité, sa grande expérience, ses conseils qui ont toujours été justes et ont su mettre un petit peu de baume au cœur des personnes qui ont vécu un drame absolument terrible. Après les attentats de 2015, elle a d'ailleurs fait ce petit livre « Après l'attentat » dont la petite dédicace résume tout ce qu'elle était après l'attentat et elle a ensuite fait entendre la parole des victimes. Je passe les mots plus personnels, mais c'était tellement le sens de son engagement que d'entendre la parole, la douleur des personnes qui vivent un attentat, qui est d'une violence indicible.

Françoise RUDETZKI était un exemple prodigieux de force, de pugnacité et de résilience. À sa famille, à ses proches, ainsi qu'aux victimes qu'elle a défendues, nous tenons, au nom de l'ensemble des élus de ce Conseil et des habitants du 11e arrondissement, à leur adresser nos plus sincères condoléances. Je vous propose d'observer une minute de silence.

Je vous remercie. Dominique KIELEMOËS a demandé la parole. »

Mme KIELEMOËS : « Je n'avais pas du tout prévu de prendre la parole, ignorant qu'effectivement, nous rendrions hommage à Françoise RUDETZKI aussi tôt après sa mort. Elle va beaucoup nous manquer. Elle nous a beaucoup aidés, nous les deux associations créées après le 13 novembre, Life for Paris et 13onze15. Elle avait ses qualités, essentiellement son humanité, mais aussi sa grande expérience. Elle était parfois un peu agaçante ; entre nous, on la surnommait « l'impératrice » parce qu'elle était de toutes les réunions, elle arrivait en fauteuil bien évidemment, mais on attendait qu'elle soit arrivée pour commencer la réunion. Elle établissait immédiatement un dialogue avec les autorités compétentes sans forcément attendre que d'autres interlocuteurs aient terminé leurs phrases. Donc ça nous agaçait un peu parfois, mais en même temps, elle nous semblait éternelle.

C'est vrai qu'elle a subi des traumatismes terribles, elle meurt relativement jeune par rapport à la personne dont on a parlé auparavant, mais c'est sûr qu'elle était incontournable, de bon conseil et qu'elle va effectivement beaucoup nous manquer. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. »

Hommage aux morts de la rue du 11e arrondissement

M. le Maire : « Après la fin de la période hivernale, et comme nous le faisons chaque année, le Conseil d'arrondissement rend hommage aux morts de la rue, pour que les personnes qui sont mortes dans la rue, ou ont vécu en situation de rue et sont ensuite décédées, ne restent pas les anonymes sous lesquels ils sont trop souvent résumés dans notre espace.

C'est le moment où le collectif « Les Morts de la rue » publie les chiffres relatifs à l'année précédente et réalise à cette occasion une communication nationale. Je crois d'ailleurs que c'était sur la proposition de Joëlle MOREL que nous avions adopté cette désormais habitude de notre Conseil d'arrondissement. Cette année, le déclenchement de la guerre en Ukraine le 24 février dernier nous a conduits à repousser cet hommage.

Pour 2021, le collectif a comptabilisé 623 décès dont 175 à Paris. C'est un décompte qui n'est pas exhaustif. Ce collectif évalue la réalité en fait à un chiffre qu'ils estiment à six fois plus important, potentiellement, c'est-à-dire l'ampleur de ce drame.

Il faut savoir en effet que la moyenne d'âge des personnes qui vivent dans la rue, ou ont vécu dans la rue, est inférieure de 34 ans à celle de l'ensemble de la population française, c'est-à-dire que leur moyenne d'âge est de 48,5 ans au moment du décès. C'est invraisemblable et vraiment terrifiant.

Nous allons rendre hommage en lisant le nom des personnes décédées du 11e arrondissement. Nous livrons leur prénom, leur âge et la date de leur décès. Étant donné leur situation, il n'a pas été possible pour un grand nombre d'entre elles de recueillir le consentement des familles, et c'est pourquoi nous ne donnerons que leur prénom.

En 2021, cinq personnes vivaient à la rue dans le 11e arrondissement au moment de leur décès, il s'agit de :
- Chérif, 79 ans, décédé le 8 février
- David, 36 ans, décédé le 6 juin
- Daniel, 63 ans, décédé le 13 août
- Grégory, 46 ans, décédé le 18 novembre
- Jean, 58 ans, décédé le 28 décembre.

Deux personnes probablement sans domicile sont également décédées dans notre arrondissement en 2021 : Franck, 49 ans, décédé le 28 juin et un homme non identifié décédé le 31 octobre.

Une personne vivant anciennement à la rue est également décédée dans notre arrondissement : Lydia, 87 ans, décédée le 23 août.

En complément, douze personnes, dont nous ne savons s'ils ont vécu ou pas à la rue, mais qui étaient totalement isolées au moment de leur décès, ont été recensées. Elles avaient un logement dans notre arrondissement. La Ville a chargé le collectif « Les Morts de la Rue » de les accompagner, comme ils le font pour les personnes isolées décédées depuis 2004, en les accompagnant des chambres mortuaires jusqu'au cimetière de Thiais. Il s'agit de :
- Patrick, 73 ans, décédé le 27 décembre
- Gérard, 75 ans, le 4 novembre
- Alain, 78 ans, le 3 décembre
- Raynald, 73 ans, le 5 octobre
- Christian, 69 ans, le 17 septembre
- Jacqueline, 89 ans, le 25 novembre
- Alexandre, 49 ans, le 4 septembre
- Petric, d'un âge inconnu, le 14 juillet
- Marcelle, 77 ans, le 12 juillet
- Karim, 55 ans, le 25 mai
- Patrick, 72 ans, le 13 janvier
- Gérard, 72 ans, le 7 janvier.

Pour que ces personnes ne restent pas anonymes, je vous propose que nous leur rendions collectivement un hommage. Je vous remercie.»

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

11202211 – Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire : « Bien. Nous avons reçu un certain nombre de pouvoirs :
- Anne HIDALGO m'a donné pouvoir,
- Rosalie LAMIN a donné pouvoir à Christophe HARNOIS,
- Sofiane KADDOUR-BEY a donné pouvoir à Bénédicte DAGEVILLE.

À ce stade, ce sont les pouvoirs que nous avons reçus. Si d'autres arrivent, n'hésitez pas à nous les faire passer.

Nous vous proposons de désigner Alexandre VISCONTINI comme secrétaire de séance. Pas d'opposition ? Je vous remercie. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	32	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

11202212 – Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mars 2022

M. le Maire : « Nous devons adopter le procès-verbal de la séance précédente. Il a été diffusé selon les voies habituelles. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Pas d'opposition ? Il est donc adopté. Je vous remercie. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	32	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

11202213 – Élection de la présidence des débats

M. le Maire : « Le pré-conseil d'arrondissement s'est déroulé hier en présence de Jean-Pierre CORSIA et de nombreux élus de l'ensemble des groupes. Cela a été l'occasion d'évoquer un certain nombre de sujets, donc cher Jean-Pierre, n'hésite pas à faire état de ces débats sur les délibérations concernées.

Le premier sujet qui nous occupe ce soir, c'est lé compte administratif. Je ne peux pas le présider, pour ne pas être à la fois ordonnateur et comptable. Donc je vous propose d'élire Luc LEBON à la présidence des débats, s'il en est d'accord. Après quoi, je lui passerai la main pour conduire les débats relatifs à l'adoption du compte administratif pour 2021. Y a-t-il des oppositions à ce que Luc LEBON préside ? Majorité absolue. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	32	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

11202214 – Adoption du compte administratif 2021

M. le Maire : « Il s'agit maintenant de faire adopter le compte administratif. Je me retire le temps de cette opération. »

M. LEBON : « Merci. Bonsoir à tous. Effectivement, je vais vous présenter ce soir la délibération relative au compte administratif 2021 de l'Etat spécial du 11e arrondissement, en remplacement de notre collègue Rosalie LAMIN qui est absente et au titre, je pense, de la délégation aux finances que j'avais lors de la mandature précédente.

Tous les ans, on adopte le compte administratif de l'année N-1 en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris. Il s'agit des dépenses effectuées sur les trois dotations qui forment l'Etat spécial de l'arrondissement ainsi que des reports de crédits disponibles en fin d'exercice.

En 2021, les dépenses mandatées sur l'Etat spécial du 11e s'élevaient à 9.029.784,48 € sur un total de 10.834.035,29 € de crédits ouverts, soit un taux d'exécution de 83,3 % contre 77,5 % en 2020. On est revenu à un niveau d'exécution de 2019, avant la crise sanitaire.

Le taux d'engagement, c'est-à-dire les commandes passées en 2021 par rapport aux crédits ouverts, est de 90 %.

Je ne vais pas rentrer dans le détail de toutes les lignes puisque vous l'avez dans les documents qui vous ont été transmis, je vais juste aller directement aux grandes synthèses du compte administratif.

Compte tenu de ces engagements, les crédits à reporter sur 2022, c'est-à-dire l'écart entre les crédits ouverts et les crédits mandatés, se monte à 1.804.000 € environ, je vais arrondir à chaque fois le chiffre au millier d'euros près pour donner les ordres de grandeur. Sur ces sommes :

- 681.000 € qui sont des restes à réaliser, c'est-à-dire des crédits qui ont servi à payer en 2022 les dépenses qui avaient été engagées en 2021.

- 580.000 € environ sont des reports de crédits non fléchés sur la dotation de gestion globale. La crise sanitaire fait encore sentir ses effets, il y a eu notamment un mois de confinement qui avait entraîné des restrictions d'ouverture et de limitations du nombre d'usagers de beaucoup d'équipements de proximité.
- Sur la dotation d'animation locale (DAL), on a un report de 112.000 € environ, pour les mêmes raisons : restrictions sanitaires, confinement, couvre-feu, etc., qui avaient limité les dépenses.
- Sur les crédits de travaux de la DAL, c'est 143.000 € environ de reports, et sur la dotation d'investissement, ce sont des reports d'environ 260.000 €. Là encore, c'est la crise sanitaire qui avait entraîné un ralentissement des chantiers et un report des travaux prévus. Sur ces deux lignes, typiquement, les crédits non utilisés en 2021 vont être reportés en 2022 et vont permettre de compenser progressivement les retards pris pour mener certains travaux.

Sur l'exécution de chacune des dotations :
La dotation de gestion locale (DGL) est destinée à financer le fonctionnement courant des équipements de proximité de l'arrondissement. Environ 8.000.000 € ont été mandatés sur la DGL soit un taux d'exécution de la dotation de 89 %. On a un taux d'engagement de 94 %.

Pour un peu illustrer cette dotation, les principales dépenses sont :
- le fonctionnement des centres d'animation (1.700.000 €)
- les crèches (1.800.000 €)
- les écoles maternelles et élémentaires (1.700.000 €).

C'est notamment cette dotation qui a permis de financer le fonctionnement des centres de vaccination de l'arrondissement, dont la salle Olympe de Gouges ainsi que les centres éphémères ouverts à Belleville ou en d'autres lieux du 11e arrondissement jusqu'en octobre 2021.

La dotation d'animation locale (DAL) permet de financer les dépenses liées à l'information des habitants, l'animation culturelle, la démocratie et la vie locale, ainsi qu'à des travaux urgents. Les dépenses mandatées s'élèvent à environ 749.000 €, pour un taux d'exécution de 63 %. Parmi les dépenses, on trouve notamment :
- le Forum des associations, pour environ 12.000 €
- les Estivales Musicales, pour 22.000 €
- les 60 ans de l'amitié franco-québécoise, pour 2.200 €
- le Forum de la petite enfance, pour 4.000 €
- le Mois du handicap, pour 7.500 €.

La dotation d'investissement (DIV) permet de programmer des opérations d'investissement dans les équipements de proximité ou dans l'espace public. Les dépenses mandatées sont de 284.000 €, pour un taux d'exécution de 40 % et un taux d'engagement de 63 %. Quelques exemples de travaux réalisés :
- des réfections de vitrages à l'école 39 rue des Trois Bornes (6.000 €)
- l'installation de quatre projecteurs au TEP Thiéré (4.000 €)
- l'installation d'un nouveau portail d'entrée à la crèche Cité Beauharnais (9.000 €)

Y a-t-il des demandes d'intervention ou des questions à ce stade ? Non ? Donc je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 2	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	27	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CLIMAT

2022 DTEC 7 – Cadrage de la révision légale du Plan Climat de Paris

M. LEBON : « On va maintenant pouvoir faire revenir le Maire et lui redonner la présidence de l'Assemblée. »

M. le Maire : « Merci à chacune et chacun d'entre vous, et merci au talent de Luc LEBON pour avoir obtenu ce magnifique résultat.

On arrive à une délibération importante, voire majeure, puisqu'il s'agit d'une délibération dont notre Conseil d'arrondissement est saisi pour avis. Il s'agit du Plan Climat et du cadrage de sa révision. C'est naturellement le Conseil de Paris qui l'adoptera, mais notre arrondissement, comme tous les arrondissements, aura un avis à rendre. Nous sommes dans le lancement de cette procédure et je donne la parole à Chloé SAGASPE pour présenter la délibération. »

Mme SAGASPE : « Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, je vous remercie de me donner l'occasion de revenir justement sur cette délibération qui est structurante puisqu'elle va effectivement cadrer la révision légale de notre Plan Climat.

Il ne vous aura pas échappé, mes chers collègues, que nous vivons partout en France ces derniers jours des températures record, jamais égalées, selon Météo France, depuis maintenant 38 jours consécutifs. À l'heure où le dernier rapport du GIEC nous alerte sur l'urgence à agir et à agir toujours plus vite, j'ai envie de vous dire que la révision de notre Plan Climat – que, je l'espère, nous allons voter à l'unanimité ce soir cette délibération de cadrage – tombe à pic.

Sans vouloir plomber l'ambiance malgré la chaleur écrasante, si vous trouvez qu'il fait chaud ce soir, préparez à vivre des vagues de chaleur de plus en plus intense dans les jours à venir et dans les années à venir puisqu'à très court terme, on estime que le climat de Paris sera comparable dans quelques années à une ville comme Séville en Espagne, avec des pics de chaleur qui pourraient monter jusqu'à 50°.

Vous n'êtes pas sans savoir que la Ville a d'ailleurs publié en novembre dernier une étude sur les conséquences du dérèglement climatique à Paris. Je vous invite à aller la consulter, elle est disponible sur le site Paris.fr. Dans cette étude, il est dit qu'à Paris, la température a déjà augmenté de 2,7°. Donc, ça y est, nous avons dépassé le cap symbolique des 2° de réchauffement

par rapport à l'heure préindustrielle dans notre ville. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'en parler hier, puisque lors du pré-conseil d'arrondissement, un habitant nous a interpellés, à juste titre, sur le rapport du GIEC, en nous rappelant qu'effectivement, l'humanité ne dispose plus que de trois ans pour agir, et donc il s'interrogeait et nous demandait dès lors si nous ne devions pas accélérer les étapes qui étaient prévues. J'ai envie de vous dire que la réponse est oui. Nous devons en effet bel et bien réussir en disant ce que nous avons fait jusqu'à présent, en quinze ans, si nous voulons avoir une chance d'inverser la courbe. Donc, vous le voyez mes chers collègues, la marche est très haute à franchir et je cite mot pour mot le rapport du GIEC qui nous dit : « Il faut une réduction à la fois rapide, radicale et immédiate des gaz à effet de serre et ce dans tous les secteurs ».

Face à l'inaction de ce gouvernement qui a été condamné, je vous le rappelle, à deux reprises pour inaction climatique, les villes sont donc en première ligne pour agir. Je salue l'action de notre Ville qui agit sur le sujet depuis maintenant quinze ans déjà puisque – comme vous le savez – nous avons été pionniers et nous avons adopté le premier Plan Climat dès 2007. Notre Plan Climat a d'ailleurs été récemment récompensé par le Prix climat à la COP26 de Glasgow.

Ce plan est révisé tous les six ans. Donc nous allons le réviser d'ici 2024 et nous allons rentrer dans une procédure de concertation d'ici là. C'est une obligation réglementaire et ce sera l'occasion d'amplifier, d'accélérer nos efforts. La révision sera menée autour de trois axes structurants : plus vite, plus local et plus social.

Vous l'aurez compris, l'accélération et la mobilisation locale seront donc au cœur de cette révision. Nous allons accélérer puisque nous serons à mi-parcours avec des objectifs à long terme, pour 2050, pour atteindre la neutralité carbone, avec une révision à mi-parcours où nous devons avoir bien sûr une vision à 360° sur l'ensemble des politiques publiques, que ce soit en matière de rénovation énergétique des bâtiments, de végétalisation, de plan vélo ou d'alimentation durable.

On a des objectifs très clairs, très ambitieux, notamment la baisse de 50 % des émissions de gaz à effet de serre, et bien sûr nous devrons mettre le paquet également pour lutter contre les inégalités sociales et environnementales qui continuent de perdurer dans notre ville.

Je ne vais pas être plus longue parce que j'imagine que mes collègues souhaitent poser des questions. »

M. le Maire : « Absolument, puis vous aurez l'occasion de reprendre la parole pour répondre aux différentes interventions. La première est Aurore MOUYSSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSSET-NOZERAND : « Bonsoir à tous. Merci, M. le Maire. Effectivement, comme vous l'avez dit, nous avons bien conscience que le Plan Climat Air Énergie Territorial doit être mis à jour et nous sommes, dans l'ensemble, bien évidemment favorables au plan présenté. Néanmoins, nous avons quelques points de vigilance :

- Que le renforcement de la dimension sociale du Plan Climat ne se fasse pas au détriment de certains quartiers et de leurs habitants. Les Parisiens sont tous intéressés par le sujet et ses conséquences.
- Que cette attention particulière ne soit pas également le moyen de biaiser le processus et la consultation. Le rôle premier donné à l'Assemblée citoyenne n'entre à ce jour dans aucun cadre légal existant dans l'établissement du Plan. Il reste donc à débattre.

- Il semble logique également que l'Académie du Climat ait un rôle dans l'établissement du Plan Climat. Cependant, celui-ci doit être transparent et ne doit pas servir de plateforme pour influencer l'avis que les Parisiens doivent rendre de façon légale pour ce Plan Climat.

Malgré ces quelques petites interrogations, notre groupe votera en faveur de cette délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci, M. le Maire. Nous savons tous et toutes ici combien l'urgence climatique est réelle. On subit actuellement un pic de chaleur, et à la mi-mai, c'est du jamais vu. S'il y a encore quelques années, les Ecologistes avaient été précurseurs pour tirer la sonnette d'alarme sur l'urgence climatique, vous partagez aujourd'hui, pour la plupart d'entre vous, cette nécessité d'agir.

Malheureusement, maintenant, le temps nous est compté. Le rapport du GIEC nous donne trois ans. C'est donc avec une certaine angoisse pour les générations futures, pour nos enfants, nos petits-enfants que nous devons agir pour que nous ne perdions plus de temps. Une concertation, oui, mais une concertation pour agir.

Bien évidemment, la concertation est nécessaire pour que l'ensemble des citoyens et citoyennes agissent selon leurs moyens et leurs possibilités. Nous n'avons plus le droit de rester au niveau des déclarations et des intentions sans que cela se traduise concrètement dans les quartiers, en particulier les quartiers populaires. Aurons-nous les moyens pour cette concertation au plus proche des citoyens ?

La délibération renforce la dimension sociale au Plan Climat. C'est une bonne orientation. C'est la raison pour laquelle, en tant qu'élue au commerce, développement économique et à l'emploi, je me sens particulièrement concernée pour travailler avec Chloé SAGASPE le Plan Climat dans l'axe création d'emplois non délocalisables/insertion professionnelle/création de nouvelles formations ancrées dans le 11e arrondissement, et mener un travail au plus proche des commerçants et des commerçantes. Je suis prête à y travailler comme, je l'espère, tous les élus autour de cette table selon leur délégation. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci, M. le Maire. Quelques mots simplement pour dire que le Plan Climat, c'est déjà quelque chose de très concret et de très pratique. Vous le savez, j'ai la délégation au logement et j'enchaîne – le Maire le sait, puisqu'il y assiste – les réunions de présentation de travaux de rénovation d'immeubles du parc social de la Ville, des rénovations lourdes qui s'inscrivent dans le Plan Climat. Là, on est complètement dans le concret, c'est-à-dire on met tant de millions d'euros sur la table pour rénover un immeuble pour qu'à l'issue des travaux, les consommations énergétiques des immeubles en question soient réduites de 40, 50 ou 60 %.

Évidemment, de l'énergie consommée en moins, c'est la préoccupation climatique, mais c'est aussi la préoccupation sociale quand on sait que les prix du gaz ont doublé cet hiver. C'est en lien avec la situation internationale et c'est en lien aussi, hélas, avec la libéralisation du secteur de l'énergie, la destruction des services publics afférents. Ce qui est un drame parce que sans service public, sans monopole de production et de distribution, il est très difficile d'orienter, comme nous le souhaiterions, les politiques de production et de distribution d'énergie, qui sont pourtant au cœur de la nécessité de changer radicalement nos modes de production et de consommation, afin de construire la nécessité de préserver le climat.

J'insiste là-dessus parce que bien souvent, on entend des discours culpabilisateurs centrés sur des démarches individuelles. Ce n'est rien du tout par rapport à la nécessité de changer radicalement nos modes de production, de sortir d'un système économique qui repose sur le profit et donc sur l'exploitation de la nature et des hommes. À notre échelle, à la simple échelle d'une collectivité, nous menons des politiques collectives ambitieuses parce que quand nous nous lançons dans des plans de rénovation d'un nombre important de logements, les masses commencent à devenir importantes sur le nombre de logements et nous le vivons concrètement au quotidien. La semaine dernière, c'était l'immeuble du 1 place rue Père Chaillet et la semaine précédente, c'était en face, au 156 avenue Ledru Rollin. D'ici aux grandes vacances, on a la cité Ranvier qui est en travaux (on va faire une réunion de travaux), on a la cité du 125 boulevard de Charronne où on fait la rénovation et on débitume la cour, etc. Enfin, on est dans le concret de l'action quotidienne et immédiate. Évidemment, si l'État nous soutenait davantage, si l'ensemble des politiques publiques étaient orientées vers la réalisation de nos objectifs, ce serait plus facile. On y travaille par ailleurs et de ce point de vue, les élections législatives du mois prochain seront décisives de mon point de vue. »

M. le Maire : « Merci. Ce sont plusieurs centaines de logements qui sont en cours de transformation. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Merci. Je vais compléter le propos parce qu'effectivement, dans la catégorie des grands secteurs qui sont évidemment pourvoyeurs d'émissions, il y a les transports et les déplacements. Avec l'ensemble des élus de la majorité, notamment mon collègue Florent HUBERT, et avec l'aide des habitants à travers les démarches « Embellir votre quartier » et la création des pistes cyclables, on travaille quotidiennement à adapter la ville aux enjeux climatiques à venir. Cela concerne les modes de déplacement, la végétalisation pour créer des îlots de fraîcheur, etc. C'est donc un enjeu qui est au cœur de nos préoccupations quotidiennes et de nos engagements pour la ville. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jean-Pierre CORSIA, c'est un sujet qu'on a évoqué hier en pré-conseil. »

M. CORSIA : « Effectivement, les habitants se sont saisis du pré-conseil pour poser des questions précises. Le Plan Climat et le Plan alimentation durable ont été au cœur de ces débats.

Concernant le Plan Climat, comme tu l'as dit Chloé, la demande forte c'est : comment on accélère ? Comment on va plus vite ? L'échéance de 2050 paraît très lointaine et puis on a une visibilité qu'à trois, quatre ans. La plupart des habitants aussi. On a du mal à s'imaginer comment on va vivre en 2050, donc on ne se met pas en mouvement pour agir. Là, je vois que dans l'un des objectifs du Plan Climat, on dit « plus vite ». Effectivement, il faut accélérer, mais pour accélérer, il ne faut pas être dans l'idéal, il faut être dans l'organisation et dans une stratégie partagée. Pour lever les freins et les leviers, il faut savoir de quoi on parle.

Je suis très satisfait de voir que le local va être mis en mouvement, que les arrondissements vont être impliqués. C'est très intéressant. On nous demande notamment de mettre en place de la participation citoyenne et je suis très concerné par le sujet. J'ai dit à Chloé SAGASPE qu'on devait se saisir de cette demande de participation citoyenne parce qu'il faut faire de la pédagogie, il faut transmettre des connaissances. Par exemple, on sait qu'il faut intervenir par exemple sur le périphérique : il y a 1 million de véhicules qui circulent sur le périphérique et 82 % de ces véhicules sont conduits par une seule personne. Comment faire prendre conscience qu'on peut avoir une mobilité différente ? Il y a des habitudes qui sont prises et il est très difficile de modifier

les habitudes. Pareil pour l'alimentation : on consomme trop de viande, mais quand on le dit, on a du mal à faire passer ce message. Il faut faire de la pédagogie, il ne faut pas culpabiliser. Donc, nous avons tous, les uns et les autres, à trouver les méthodes, les moyens, de convaincre nos concitoyens. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Chloé SAGASPE. »

Mme SAGASPE : « Je suis ravie de voir que cette délibération suscite un grand enthousiasme sur tous les bords de cette assemblée. Ça ne m'étonne pas puisqu'elle a été votée à l'unanimité lors des précédentes révisions et c'est tout à fait normal. Je remercie mes collègues aussi de souligner – c'est ce que j'ai dit tout à l'heure – que ça implique une mobilisation de toutes les politiques publiques. Il faut avoir une vision à 360° donc, vous l'avez cité, il y a notamment les rénovations énergétiques des bâtiments. Je crois qu'on est à peu près à 9.000 rénovations faites, 300 écoles rénovées. On peut bien sûr aller encore plus loin notamment sur le parc privé et je pense que ça sera un des enjeux majeurs de la révision de ce plan. Il y a aussi l'alimentation durable, la piste cyclable. Je pense que David BELLIARD et Luc LEBON dans l'arrondissement y travaillent beaucoup et on a beaucoup d'exemples qu'on pourrait citer. Le transport est l'un des secteurs les plus émetteurs effectivement.

Pour ce qui est des quartiers populaires, excusez-moi de vous le rappeler, mais ce sont quand même les populations les plus impactées par le changement climatique et qui sont parfois les plus éloignées du sujet. Donc il est tout à fait normal, et c'est ce que nous avons souhaité faire, d'avoir un volet axé sur la précarité énergétique des logements, et notamment axer la concertation avec les habitants des quartiers populaires.

Comme je vous le disais, cette révision va prendre du temps parce qu'on a besoin de consulter très largement. On ne doit pas uniquement consulter l'Assemblée citoyenne, il y aura une consultation publique très large, avec une plateforme en ligne où les habitantes et habitants pourront faire des propositions. Il y aura également – et c'est ce qu'on a souhaité et c'est le cœur de cette révision – une concertation très locale, arrondissement par arrondissement, pour être au plus près des territoires et pour identifier ce qui fonctionne, les freins, les leviers d'action dont on dispose et faire appel à toutes les forces vives dans les arrondissements : les associations, les acteurs et les actrices qui sont tous les jours sur le terrain.

On va entamer cette concertation dès septembre. Dès juin, on va se mettre au travail, tous les élus concernés qui ont en charge cette délégation, sous l'égide de Dan LERT, pour définir des modalités de concertation. Bien sûr, Jean-Pierre CORSIA, je serai ravie de travailler avec toi, mais avec Joëlle MOREL aussi, puisqu'il faudra embarquer tout le monde dans cette révision, y compris les commerçantes et commerçants.

Ça se terminera bien sûr par une votation citoyenne puisque c'est important que l'ensemble des Parisiennes et Parisiens se prononcent sur ce plan qui sera majeur. Je pense avoir répondu à l'ensemble des questions. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Voilà un beau débat qui va être évidemment suivi de nombreux autres vu qu'il ne s'agit que du lancement. Qui est pour l'adoption de cette délibération ? Unanimité. Je vous remercie. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	32	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

SOLIDARITÉS

2022 DSOL 9 – Subventions (10.700 €) à sept associations pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de renforcement du lien social

M. le Maire : « Délibération suivante sur laquelle un élu s'est inscrit, il s'agit de la délibération 2022 DSOL 9. Aymeric DE TARLÉ va la présenter. Il s'agit de subventions à des associations pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de renforcement de bien social. »

M. DE TARLÉ : « Merci beaucoup, M. le Maire. La 2022 DSOL 2 concerne des subventions pour trois associations, avec une dotation globale de 15.500 €. Dans le 11e, on a le siège de la CATRED (Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits). Cette association fait beaucoup de rédaction de guides… »

M. le Maire : « Pardon, nous devons examiner la délibération 2022 DSOL 9, la suivante, avec l'association du Quartier Saint-Bernard. Ceci dit, nous avons effectivement la CATRED qui fait un travail formidable ! »

M. DE TARLÉ : « Au temps pour moi. Je reprends. Le projet 2022 DSOL 9 attribue des subventions d'un montant total de 10.700 € à sept associations à Paris. Dans le 11e, on a l'Association du Quartier Saint-Bernard qui a réalisé cette année un projet d'embellissement du jardin qu'on a pu visiter lors du centenaire. Cette année, on renouvelle la subvention à hauteur de 2.000 €.

Je tiens à dire qu'il est primordial de faire de l'intergénérationnel par ce moyen-là. Cette année, les jeunes ont nettoyé tous les jardins. L'an prochain, le projet serait, pourquoi pas, d'étendre ce dispositif en faisant un compost. Sur les projets structurants, c'est vraiment un embellissement du jardin au sein de l'EHPAD. Ça permet aussi aux jeunes de pouvoir discuter, échanger et tisser ce lien social qui a été perdu, notamment pour les plus jeunes et pour les seniors qui ont été, je le rappelle, assignés à résidence, contrairement aux actifs. Sur le deuxième volet, ce sont des animations hebdomadaires autour de l'écologie et du lien social qui se font en temps scolaire. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL s'est inscrite. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. L'intergénérationnel est souvent mentionné mais reste souvent une intention et a des difficultés à se concrétiser. Par cette délibération, on voit que cela est possible et s'inscrit même dans le temps. À la mandature précédente, suite à une visite de l'EHPAD en 2018, j'avais initié un rapprochement avec l'Association du Quartier Saint-Bernard. Lors de cette visite, je m'étais aperçue que le petit jardin de l'EHPAD était en friche et était

même abandonné. Les jeunes et les enfants de l'Association du Quartier Saint-Bernard sont venus, lors de vacances de printemps, remettre le jardin en état. Ils ont travaillé, accompagnés de quelques personnes âgées, et peu à peu, les liens se sont créés. Aujourd'hui, en 2022, ces liens se poursuivent.

Donc c'est une très belle histoire de quartier qui semble se poursuivre avec toi, Aymeric. La question que je souhaite te poser est la suivante : cet établissement maintenant accueille également les riverains qui sont aussi porteurs de projets (compost de quartier), donc pour enrichir l'ouverture de l'EHPAD sur le quartier, pourquoi pas aussi envisager un poulailler, parce qu'on sait combien les animaux sont importants dans le contact avec les personnes âgées ? Merci »

M. le Maire : « Merci beaucoup. »

M. DE TARLÉ : « Merci Joëlle. Évidemment, ça se fera en concertation, on en avait parlé lors du bureau municipal. On va engager des concertations pour voir si ces dispositifs plaisent. Mais si tu en parles, j'imagine qu'on aura des retours positifs et nous verrons dans la mesure du possible comment accueillir ces poules pour mettre de la vie là où le vivant existe déjà. »

M. le Maire : « Très bien. Un sujet qui va être creusé par Aymeric DE TARLÉ, par Alexandre VISCONTINI et Florent HUBERT pour un travail transversal et intergénérationnel. Merci beaucoup. Je vous propose de voter cette délibération. Qui est pour ? Unanimité. Merci. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	32	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

ATTRACTIVITÉ ET EMPLOI

2022 DAE 4 – Subventions (5.991.000 €) et conventions avec 96 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

M. le Maire : « Délibération suivante ayant une inscription, il s'agit de la délibération 2022 DAE 4. Joëlle MOREL va la présenter. »

Mme MOREL : « Cette année, ce sont 96 structures, qui mènent des actions d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du RSA, qui sont concernées par cette délibération. L'année dernière, à la même époque à peu près, nous avions 87 structures.

Après la crise sanitaire, le conflit actuel en Europe déstabilise beaucoup l'économie et on sait combien ce sont les personnes les plus fragiles (les bénéficiaires du RSA, les seniors, les femmes, les personnes reconnues travailleur handicapé, les personnes ayant le statut de réfugié, les personnes relevant du dispositif des premières heures, les personnes résidant aussi dans les

quartiers prioritaires de la Politique de la ville ou les personnes qui sont suivies par la justice) qui subissent le plus fortement les conséquences des crises.

Ainsi, à Paris, en 2020, 57 % des personnes qui sont sorties d'un parcours en IAE, c'est-à-dire l'insertion par l'activité économique, ont eu une sortie dynamique, avec un emploi ou une formation. Ce chiffre est en léger recul, et en réaction à la crise, avec le plan « Boost Emploi », la Ville a donc créé les conditions pour augmenter le nombre de personnes accompagnées. L'État s'est engagé aussi, à travers la Direction Régionale Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, à augmenter le nombre de personnes accompagnées.

L'aide de la Ville à ces structures est proportionnelle au nombre d'équivalents temps plein d'insertion conventionnés pour 2021. Ces subventions par la Ville s'ajoutent aux subventions de l'État. Ainsi, cette année la Ville va soutenir l'IAE avec 1 millions d'euros supplémentaires. Cette augmentation permettra notamment la création de plus de 360 équivalents temps plein supplémentaires, soit environ 650 salariés en insertion.

En 2020, 5392 personnes ont bénéficié d'un contrat d'insertion, CDDI ou contrat d'usage, dans l'une des 95 structures de l'IAE parisiennes. Elles sont regroupées par secteur. Suite à des échanges avec ces structures, ce qui semble le plus compliqué pour elles en ce moment – et j'avais envie de le partager avec vous –, c'est combien elles sont aujourd'hui obligées de faire un accompagnement social global, c'est-à-dire que lorsqu'ils reçoivent des personnes, le travailleur social est obligé de s'occuper à la fois du logement, de la scolarité des enfants et des problèmes de santé. Donc les personnels de ces différentes structures sont assez fragilisés parce qu'ils ont de plus en plus de travail et les conditions pour accueillir ces personnes sont de plus en plus fragiles.

Cela n'a pas beaucoup de sens de se focaliser sur les structures d'insertion dans le 11e arrondissement car elles s'adressent à l'ensemble des arrondissements, mais je vais vous citer les structures qui sont domiciliées dans le 11e pour que vous les ayez en tête. On a par exemple Catherine Booth, le Palais de la Femme (gérée par l'Armée du Salut), Carton Plein, la SCI Crescendo, la Coop Mijotée, la Lucarne d'Ariane, la Petite Rockette, Pépins Production.

Parmi les associations intermédiaires, on a Dyna'Mo, Novemploi, Secours Emploi, Secours Emploi Intérim, la Régie de quartier Fontaine au Roi.

Et puis, dans les entreprises d'insertion, je citerais Altermundi et la Conciergerie Solidaire qui sont concernées par cette délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette présentation synthétique d'une délibération qui est très importante parce qu'elle porte des subventions pour de nombreuses associations. Merci d'avoir mis en forme un peu tout ça pour comprendre la logique. Jean-Christophe MARTIN s'est inscrit. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Pour éviter d'avoir trois fois le même débat dans la même soirée, cette intervention vaudra aussi pour la 2022 DPMP 1 et la 2022 DASCO 7 comme explication de vote.

Il ne sera pas dit que l'exécutif n'aime pas à nouveau la Petite Rockette, vu comment vous l'arrosez d'argent public. En effet, ce soir, nous votons plus de 11.000 € de subventions dans les délibérations DPMP 1 et DASCO 7, qui viennent s'ajouter aux 80.000 € du mois de janvier. Donc nous en sommes à plus de 91.000 € de subventions 2022 et nous ne sommes que le mois de mai. Ce à quoi il faut ajouter 236.000 € à peu près l'année dernière, 188.000 € en 2020,

311.000 € en 2019, etc. Ces données sont absolument publiques, elles sont directement accessibles dans l'open data de la Ville de Paris. Donc en dix ans, la Ville de Paris aura accordé plus de 1,5 millions d'euros à la Petite Rockette. On est donc en droit de se demander ce qui a été fait avec l'argent des Parisiens.

Pour ceux qui n'auraient pas suivi nos échanges de ces deux dernières années (je vous rassure, je vais faire un résumé) : il faut rappeler que si tout n'est pas à jeter dans l'activité de l'association – au contraire –, un certain nombre de points nous posent problème et devraient poser problème à tout élu qui n'a pas oublié les valeurs républicaines. Parce que la Petite Rockette, c'est aussi la promotion de la discrimination basée sur le genre au travers des ateliers interdits aux hommes, ce qui est, mes chers collègues, la définition exacte de ce type de discrimination. Je vous rappelle, même si ça vous choque, que la discrimination, quelle qu'elle soit, ça se combat. Parce que la Petite Rockette, c'est aussi, encore, la formation au fascisme avec ses soirées de démonstration du jeu Antifa. Alors bien sûr, nous parlons là de fascisme d'extrême gauche, et comme cette gauche radicalisée qui a oublié la République depuis longtemps est devenue votre nouvelle formation politique, la Ville de Paris n'y trouve bien sûr rien à redire.

Pour bien préciser mon propos à l'attention de ceux de nos collègues qui n'entendent pas toujours la totalité de mes phrases, je ne parle pas des antifascistes qui, eux, méritent notre respect, mais du groupuscule Antifa, radicalisé et violent – ça a été démontré –, qui ne sont rien d'autre que des fascistes de gauche, donc des fascistes eux-mêmes. Comme je vous le disais la dernière fois, le fascisme d'extrême droite comme d'extrême gauche, ça ne se finance pas, ça se combat.

En conclusion, nous ne pouvons ni soutenir, ni cautionner, ni financer des associations qui portent des valeurs discriminatoires, extrémistes et antirépublicaines. Donc, sur la 2022 DAE 4, nous nous abstiendrons puisque tout est mélangé et que nous ne voulons pas voter contre les autres associations.
Nous voterons en vote séparé contre la Petite Rockette sur la 2022 DPMP 1 parce que nous ne voulons pas soutenir l'endoctrinement des enfants. En revanche, nous voterons favorablement au reste des subventions.
Nous voterons, en vote séparé, contre la Petite Rockette sur la 2022 DASCO 7 pour exactement les mêmes raisons. Je vous remercie. »

M. le Maire : « C'est un débat qui se reproduit. Enfin, plutôt une prise de position tellement caricaturale que s'il y avait un début de fondement de légitimité dans cette position, ça vaudrait la peine de répondre. Mais je n'aurais qu'une seule chose à vous dire : vous voyez les usagers de cette structure, vous voyez les effets positifs de cette structure sur le plan social, solidaire, environnemental et sur le plan de l'emploi, c'est la meilleure des réponses qu'on puisse apporter. Je n'ai jamais vu un effet négatif découlant de l'action de la Petite Rockette. Il faut quand même rétablir les choses comme elles sont. Après, on peut se bâtir des châteaux dans la tête, mais honnêtement, on est sur une structure qui fait du bien dans l'arrondissement et pour la planète. Donc nous n'allons pas bouder notre plaisir et voter ces différentes délibérations. Joëlle MOREL, est-ce que vous voulez reprendre la parole ? »

Mme MOREL : « La Petite Rockette est une structure maintenant ancienne dans l'arrondissement, qui a montré depuis un grand nombre d'années combien elle avait pu aussi évoluer et se professionnaliser. Je ne parlerais que de ses actions liées à l'emploi, des actions qui sont exemplaires pour réfléchir et impulser au niveau national une réflexion autour des postes, autour du réemploi. Donc, à ce niveau-là, je pense qu'on ne trouvera pas mieux dans le travail accompli au niveau du réemploi. »

M. le Maire : « Merci. Je pense les positions sont connues et bien identifiées. Nous allons donc passer au vote. Je signale que Delphine TERLIZZI ne prend pas part au vote. Qui est pour ? La majorité. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Donc l'avis est favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	3	NPPV	1
POUR	28	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2022 DAE 48 – Subventions de fonctionnement (50.000 €) et conventions avec deux associations participant à l'animation de la communauté des acteurs de l'alimentation durable

M. le Maire : « La parole est à Grégory MOREAU. »

M. MOREAU : « Merci M. le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, le secteur de l'alimentation représente 18 % de l'empreinte carbone parisienne et intègre de nombreux autres enjeux tels que la restauration solidaire ou encore la valorisation des déchets.

En 2021, l'association Communauté EcoTable a lancé le projet de quartier pilote de l'alimentation durable, dénommé « Quartier A », qui vise à tisser un réseau vertueux des professionnels de la filière (restaurateurs, commerces de bouche, aide alimentaire, etc.), par exemple pour initier un partage des meilleures pratiques sur un quartier qui s'étend à peu près sur 2 km^2 entre les 10e et 11e arrondissements, intégrant leurs quartiers prioritaires et zéro déchet respectifs. Ce projet a été soutenu par l'ADEME en 2021 et 2022 et il se déroulera pendant cinq années.

La première année a surtout été consacrée à la collecte des besoins et des envies des acteurs de ce quartier et à la réalisation très intéressante d'un diagnostic de l'état de l'alimentation dans le quartier. Donc la municipalité attend avec impatience ce rapport qui sera sans doute très instructif.

En 2022, la Communauté EcoTable souhaite poursuivre et amplifier la mobilisation de cet écosystème de professionnels, en impulsant des groupes de travail, en élaborant des actions de mutualisation et de logistique et en développant des actions de sensibilisation et d'éducation.

Cette délibération propose, pour ce projet, une subvention de fonctionnement à hauteur de 15.000 € à la Communauté EcoTable, en cohérence notamment avec la Stratégie de Paris pour une alimentation durable, adoptée au Conseil de Paris en mai 2018, et avec le projet alimentaire territorial (PAT) de la Ville de Paris. Donc nous y sommes évidemment favorables. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nous étions d'ailleurs présents au banquet qu'ils ont organisé dimanche dans le quartier Politique de la ville, rue Vaucouleurs à Belleville. Il a eu un grand succès avec vraiment beaucoup de participants. C'était à prix libre donc vraiment ouvert à tous. Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « Merci M. le Maire. Merci Grégory pour cette présentation de la subvention à la Communauté EcoTable, à ne pas confondre avec la Société Écotable. Attention, il y a bien deux structures différentes. Là on soutient la Communauté EcoTable qui effectivement porte et développe ce Quartier A comme Alimentation durable, qui est à cheval sur les 10e et 11e arrondissements.

Je voudrais insister sur le fait que dans le 11e arrondissement, ce quartier est plus que mitoyen, il est même à cheval sur le Territoire zéro déchet que nous avons lancé l'année dernière dans le 11e arrondissement, sur le quartier Fontaine au Roi, et qui est piloté par la Régie de quartier. Donc j'appelle de mes vœux une coopération forte et renforcée entre ces deux acteurs qui ont œuvré ensemble à l'occasion du banquet.

Ce n'est pas tant une question qu'une suggestion, on souhaite fortement, dans ce Territoire zéro déchet, travailler aussi avec les commerçants et notamment les restaurateurs qu'il faut impliquer, en particulier sur les sujets liés au zéro déchet et aux emballages de table des restaurateurs qui sont source de pollution très forte dans l'arrondissement et dans tout Paris. Donc nous avons engagé un projet pour déployer la consigne, pour le réemploi auprès des restaurateurs dans d'autres quartiers de l'arrondissement. Mais ma suggestion, c'est qu'on puisse aussi travailler avec les restaurateurs membres de la Communauté EcoTable, pour développer cette consigne dans le Territoire zéro déchet et dans le Quartier A menée par cet acteur. »

M. le Maire : « Merci pour ces très bonnes suggestions. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Je voudrais profiter de cette délibération sur la Communauté EcoTable pour dire que comme nous le faisons à chaque pré-conseil, nous invitons des associations pour qu'elles puissent témoigner, pour qu'elles puissent expliquer quels usages elles vont faire de leurs subventions. Donc nous avons invité une responsable de la Communauté EcoTable qui nous a présenté son activité, et nous avons pu constater – mais nous le savions déjà parce que nous suivons depuis très longtemps cette belle association – le dynamisme de cette association et sa capacité à fédérer tous les acteurs locaux liés à l'alimentation. Effectivement, j'ai également pu apprécier le bon repas proposé pendant ce banquet de dimanche dernier où plusieurs associations avaient présenté des cuisines très innovantes, des repas très innovants et très bons en même temps.

Je voulais insister en disant que la Communauté EcoTable a aussi été lauréate du Budget Participatif pour un beau projet de Maison de l'alimentation durable, que nous suivons de près, et également de cuisines mobiles destinées aux populations les plus fragiles. Cette association a beaucoup de talents. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, c'est un avis partagé. Pas d'autre intervention ? C'était simplement des positions et des propositions donc qui ne demandent qu'à être suivies d'effets. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci pour eux. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	32	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT

2022 DEVE 21 – Approbation du Plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022-2027

M. le Maire : « La délibération suivante concerne le Plan Alimentation Durable. Décidément, le Plan Climat et l'alimentation sont au cœur de ce Conseil d'arrondissement. La Ville est en train de préparer son Plan Alimentation Durable pour la période 2022-2027, à l'issue d'une très grande et nourrie phase de concertation. La parole est à Grégory MOREAU. »

M. MOREAU : « Merci M. le Maire. Cette délibération présente en effet le nouveau Plan Alimentation Durable que j'appellerais PAD par commodité. Le PAD 2022-2027 de la Ville de Paris s'inscrit dans la continuité des deux premiers PAD, adoptés respectivement en 2009 puis en 2015. Ce PAD représente le fruit d'un travail d'environ un an et demi de concertation, une grande concertation avec les habitants, les associatifs et les professionnels du secteur, tout cela mené avec le sérieux qu'il se doit par Audrey PULVAR et son équipe.

Ce nouveau plan porte des objectifs encore plus ambitieux puisqu'il prévoit de passer à 100 % d'alimentation durable à échéance 2027, dont 50 % en local. Par local, il est entendu ici de produits provenant de moins de 250 km de Paris. Le moyen que s'est donné la Ville de Paris pour favoriser la production et la consommation locale – ça va ensemble, bien sûr – c'est le dispositif nommé « AgriParis » qui permettra d'accompagner la relocalisation et la diversification des productions (c'est un point clé qu'on a discuté notamment hier en pré-conseil) et dans l'esprit de contribuer à transformer à terme le bassin parisien en un bassin nourricier.

L'autre axe majeur d'AgriParis, c'est le développement d'un réseau de producteurs, transformateurs, acheteurs, pour une meilleure circulation des informations sur les besoins de chaque acteur, pour mutualiser les moyens de transport, les savoir-faire comme les appels d'offres complexes, etc.

Une autre dimension importante du Plan Alimentation Durable est la lutte contre les précarités alimentaires. Nous continuerons également à favoriser les saisonniers, à veiller à ce que les plats proposés au sein des restaurants scolaires parisiens, des crèches, mais aussi des restaurants émeraudes du CASVP, des EHPAD et du personnel de Ville, ne contiennent aucun produit composé d'OGM, de nitrites ou d'huile de palme, et par ailleurs que les œufs utilisés soient issus de poules élevées en plein air.

De nouveaux critères de durabilité seront introduits pour les denrées ne pouvant être produites localement (les bananes ou le chocolat par exemple) qui devront être certifiées « commerce équitable ». Voilà pour une nouveauté.

Le PAD prévoit également des mesures pour accroître la part des protéines végétales dans l'alimentation dont la production est notamment beaucoup moins émettrice en gaz à effet de serre que pour les protéines animales et dont les vertus étiques et sanitaires sont aujourd'hui bien reconnues.

Enfin, ce nouveau plan contient deux volets aussi ambitieux en matière de valorisation des biodéchets et de sortir du plastique en vue de lutter efficacement contre les perturbateurs endocriniens. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nelly GARNIER »

Mme GARNIER : « M. le Maire, chers collègues, il y a un an exactement, j'avais déposé un vœu au Conseil de Paris pour vous demander de vous engager fermement à maintenir la viande dans les repas des enfants à la cantine. Or, vous nous présentez un plan dit « alimentation durable » qui désigne les protéines animales venant de la viande et du poisson comme un mal à éradiquer à terme dans les menus à la cantine. Vous vous inquiétez effectivement de la production de gaz à effet de serre due à la consommation de protéines animales, vous vous inquiétez de l'impact négatif sur la santé d'une consommation importante de viande et vous préconisez le remplacement des protéines animales, viandes et poissons par des légumineuses et des fruits à coque.

Alors, permettez-moi de m'alarmer à nouveau un an après avec une question simple : est-ce que vous demandez à vos enfants ce qu'ils ont mangé à la cantine au déjeuner ? Parce qu'aujourd'hui vous privilégiez une idéologie sur le papier par rapport à la réalité dans les assiettes. Et si pour beaucoup d'enfants, le repas à la cantine est le principal repas de la journée, vous préférez vous convaincre qu'ils engloutiront des assiettes de lentilles plutôt que de vous assurer qu'ils ont accès à un produit qui pèse très lourd dans le budget des familles – et c'est particulièrement important en ce moment en matière de pouvoir d'achat –, une viande de qualité qui permet aux enfants de grandir correctement. C'est pourquoi nous nous opposerons à ce plan. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Chloé SAGASPE. »

Mme SAGASPE : « Merci M. le Maire. En préambule, je souhaiterais avant tout remercier et saluer les Parisiennes et Parisiens qui ont œuvré, lors de la Conférence citoyenne, à faire germer des propositions très concrètes autour de la question du « mieux manger » et qui a préfiguré à l'élaboration de ce plan. Force est de constater que les aspirations qu'elles et ils ont exprimées rejoignent en partie celles des Ecologistes, notamment interdire l'usage des pesticides, développer et soutenir l'agriculture biologique, éduquer, et ce dès le plus jeune âge sur le bienfait du consommer local et de qualité, et avoir surtout une vision globale systémique de tous les enjeux environnementaux du champ à l'assiette. Ce sont des combats et des propositions que nous, Ecologistes, portons de longue date. Nous récoltons donc ainsi le fruit d'un travail innovant et précieux sur lequel notre Ville peut s'appuyer pour cultiver l'ambition de donner à chaque Parisienne et Parisien les moyens de se nourrir sainement, de manière abordable, tout en respectant les écosystèmes.

Ce plan, Grégory MOREAU l'a dit, a fait l'objet d'une large concertation. Nous saluons d'ailleurs l'investissement de l'ensemble des actrices et acteurs à la fois associations, gestionnaires et

services de la Ville qui ont contribué à son élaboration. L'objectif que nous nous sommes fixé collectivement est particulièrement ambitieux puisque nous voulons atteindre une alimentation 100 % durable d'ici 2027, en privilégiant les denrées issues de l'agriculture biologique et labellisée, des cantines qui préservent le climat et la biodiversité et des repas de qualité.

On le sait, de considérables avancées ont d'ores et déjà été permises grâce à la politique très ambitieuse qui est menée par notre Ville depuis des années maintenant. Ce plan parisien qui nous est présenté aujourd'hui est une excellente initiative, mais qui nous laisse aujourd'hui – je dois le dire – un peu sur notre faim. Car si je salue les actions exemplaires qui sont notamment menées par notre arrondissement, qui a été pionnier, M. le Maire, à bien des égards il faut le reconnaître, en mettant notamment en place deux repas végétariens par semaine, en nouant un partenariat avec les agricultrices et agriculteurs bio dans la vallée de l'Yonne, pour fournir à nos enfants des lentilles bio produites localement dans nos cantines, il s'agit ici d'un document parisien et qui ne concerne pas uniquement le 11e.

À sa lecture attentive, il nous semble donc que des sujets essentiels et fondamentaux manquent encore à l'appel et d'autres mériteraient à notre sens d'être un peu retravaillés, voire précisés. Car oui, en tant qu'élue consciencieuse, je m'efforce avant de voter un plan structurant de le lire attentivement, surtout lorsqu'il engage notre ville pour des décennies à venir. Le diable, on le sait, se cache toujours dans les détails.

Mes chers collègues, pour ne citer que quelques exemples emblématiques qui nous semblent, à ce stade, encore absents de ce plan, sans pour autant tomber dans une liste à la Prévert, je ne veux pas vous assommer :

- Il nous semble manquer une définition claire de ce qu'on entend par alimentation durable.
- Un état des lieux parisien figure effectivement, mais nous souhaiterions avoir un état des lieux sectorisé arrondissement par arrondissement, avec une remontée des Caisses des écoles.
- Il n'y a pas de calendrier très précis, en particulier pour atteindre les 50 % d'alimentations qui sont produites localement. Mais surtout il n'y a pas d'indicateurs de suivi précis du plan.
- Je ne mentionnerais pas – n'en déplaise à Nelly GARNIER – l'absence d'échéance pour la mise en place de l'alternative végétarienne quotidienne que nous, Ecologistes, prônons, puisque la consommation de viande est très émettrice en gaz à effet de serre et nous sommes ravis que la Ville s'engage très fortement sur cette question. Mais il nous semble important de faire mention un peu plus clairement du respect justement de l'équilibre nutritionnel lorsqu'on parle d'offre végétarienne.
- On pense également qu'il faudra avoir une attention plus particulière en direction des quartiers populaires et des publics précaires. J'avais d'ailleurs porté un vœu, qui a été adopté, pour qu'on puisse expérimenter la distribution de petits-déjeuners gratuits dans les écoles des quartiers Politique de la ville qui, à ce jour cher Patrick, n'est pas encore mise en place, mais je ne doute pas que nous allons le faire très prochainement.
- Enfin, tout repose sur la mise en place d'AgriParis, ce nouvel opérateur qui doit être lancé cette année, mais que nous attendons et nous souhaiterions avoir le calendrier précis de déploiement et la préfiguration de sa gouvernance.

En l'état, force est de constater que le compte n'y est pas tout à fait. C'est pourquoi les Ecologistes, à ce stade, s'abstiendront. Je tiens à rappeler, pour conclure, comme nous l'avons toujours fait, nous sommes prêts à travailler, et pour être à la hauteur de l'enjeu, nous serons, comme à notre habitude, force de proposition pour collaborer sur des pistes d'amélioration très concrètes à ce plan dont nous débattrons plus en détail au prochain Conseil. Je vous remercie si vous pouvez nous apporter d'ores et déjà des éclairages. »

M. le Maire : « Merci. Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Je voulais saluer l'importance et l'ampleur de cette nouvelle version du Plan Alimentation Durable. Je commencerais bien sûr par parler de la petite enfance pour saluer le fait que le sujet de l'alimentation vient souvent dans les conseils de parents de crèche. Les parents saluent en général la qualité des repas et apprécient le fait que, dans les crèches municipales, les repas soient faits sur place. C'est un engagement de notre collectivité qui est à saluer et qui est présent dans le Plan Alimentation Durable depuis dix ans ainsi que dans cette nouvelle version qui est encore approfondie. C'est donc l'occasion pour moi de saluer ce fait et de rendre hommage aussi aux travailleurs et aux travailleuses qui, chaque jour, à l'intérieur des établissements d'accueil de petite enfance, permettent la confection de ces repas. Ils représentent un rouage essentiel de ce service public de l'alimentation que nous essayons de construire.

Vous avez insisté, mes chers collègues, sur les volets environnementaux qui sont liés à l'alimentation. Mais n'oublions pas que derrière ces questions d'alimentation, il y a aussi des questions sociales, des questions de travail. Il est important de garantir de bonnes conditions de travail aux personnes qui produisent ces repas dans tous ces services publics de la Ville, parce que ce sont des métiers pénibles, le plus souvent, mais qui sont vraiment essentiels. Vous avez parlé de l'exemple de la sortie du plastique dans les cantines. Cela ne peut se faire qu'en lien avec les organisations syndicales représentatives des personnels, puisque sortir du plastique peut engendrer des difficultés en termes de conditions de travail sur le bruit, sur le poids qui est supporté par tous ces personnels. D'ailleurs, dans le plan, un exemple assez vertueux est mis en avant, avec une cantine où on a remplacé le plastique par des plateaux en inox, en concertation avec les travailleurs et travailleuses. Donc c'est effectivement dans ce sens-là qu'il faut travailler.

Il est important aussi de penser aux emplois qui sont en amont de la chaîne de l'alimentation – si je peux m'exprimer ainsi – et notamment à ceux qui permettent de produire les denrées alimentaires : les agriculteurs et agricultrices, les paysans. Il faut donc penser le système global de la fourche à la fourchette, et c'est ce qu'il est prévu de faire avec la préfiguration d'AgriParis. Je rejoins ma collègue Chloé SAGASPE, nous sommes impatients de voir ce que pourra donner ce projet.

De même, le travail en amont de la Ville de Paris avec Eau de Paris, où la Ville aide l'installation des agriculteurs qui travaillent en agriculture biologique sur les zones de captage d'Eau de Paris, est une chose qui va dans le bon sens puisqu'il vise à renforcer la solidarité entre la Ville et la campagne et donc à voir ces conditions d'alimentation de manière globale. Pour les voir de manière globale, pour que la commande publique puisse être un levier pour l'alimentation durable, il faut penser à se doter d'outils de production mutualisés qui peuvent permettre aux paysans de la ceinture agricole, que l'on essaye de reconstruire autour de Paris, de répondre à la commande publique et de répondre aux appels d'offres. C'est important parce que souvent, ce sont des petits producteurs qui ont des légumes sortis du champ, qui ne sont pas directement exploitables par les cuisines des cantines collectives ou des crèches, par exemple, donc ils ne peuvent répondre aux appels d'offres. Pour ça, on pourrait imaginer donc de créer des outils de travail mutualisés, comme des légumeries municipales.

Puisqu'on a parlé de la viande, je vais en dire deux mots. La Droite pense qu'on veut éradiquer la viande, mais il me semble que ce n'est pas exactement le chemin qui est pris. On peut tout à fait avoir une alimentation saine et de qualité en restant omnivore. Il faut manger moins de viande, mais peut-être en manger mieux. Là encore, je parlerais de l'outil de production parce que nous

pensons à la viande qui arrive dans notre assiette qui, en général, est morte, et pour qu'elle soit morte, il faut bien l'avoir tué. Donc nous devons aussi avoir une pensée à ce qui se passe dans les abattoirs. Aujourd'hui, ces abattoirs appartiennent à des gros groupes financiers. Les agriculteurs et agricultrices, qui élèvent les bêtes qui sont ensuite abattues dans ces abattoirs, sont privés de cet outil-là et ne maîtrisent pas du tout les conditions d'abattage. Or, à la fin, ce sont ces grands groupes qui se font une manne financière assez colossale sur l'abattage de la viande. Il faut savoir qu'une bête morte vaut beaucoup plus qu'une bête vivante dans la production de viande. Cela nous semble donc important.

Par ailleurs, cher collègue, vous avez souligné la question sociale. Effectivement, l'alimentation est une question sociale. Je tiens à rappeler par exemple que cet aspect est tout à fait pris en compte par la Ville de Paris, notamment dans les cantines scolaires, puisque les tarifs très progressifs des repas permettent à tous les enfants de pouvoir déjeuner à la cantine, le tarif le moins cher permettant à chaque enfant qui en bénéficie d'avoir un repas à 13 centimes seulement. Et ça, c'est un volet social très important auquel nous sommes profondément attachés. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jean-Pierre CORSIA »

M. CORSIA : « Pour dire un petit mot par rapport au pré-conseil où ils se sont soucié de ce beau projet de plan d'alimentation durable. Les personnes qui sont intervenues lors du pré-conseil ont fait une alerte parce que même si c'est en effet un objectif ambitieux de vouloir produire 50 % à 250 km de Paris, encore faut-il atteindre cet objectif avec des moyens raisonnables. Ça doit se faire au détriment des grandes cultures céréalières parce qu'il n'y a pas assez de cultures de maraîchage dans cette distance souhaitée, donc il va bien falloir faire des choix par rapport aux grandes cultures céréalières d'exportation pour pouvoir les transformer justement en maraîchage de qualité, de préférence bio.

Concernant les cantines scolaires, il faut dire – Grégory MOREAU l'a annoncé lors du pré-conseil – que notre Caisse des écoles est exemplaire puisqu'on atteint aujourd'hui plus de 70 % d'alimentation durable. On doit être l'un des arrondissements qui vont le plus loin et il faut continuer. Également, les propositions de deux menus végétariens ont eu un grand succès puisque la deuxième journée végétarienne est laissée au choix. Statistiquement, il y a un grand nombre d'enfants qui font ce choix. Donc on est sur la bonne voie.

Par ailleurs, je voudrais dire à Nelly GARNIER que quand vous avez 100 grammes de viande dans votre assiette, il faut savoir, que vous le vouliez ou pas, et sans culpabilisation, que vous participez à la déforestation, notamment en Amazonie, et qu'il faudrait arrêter justement de remplacer les forêts par des grandes cultures qui servent à alimenter le bétail et qui servent à alimenter nos voitures. »

M. le Maire : « Merci. Grégory MOREAU ? »

M. MOREAU : « C'est un grand débat qui implique beaucoup de personnes et c'est normal, c'est une question importante. C'est aussi un document important qui va cadrer la politique alimentaire pendant les années à venir. Je me suis forcé de résumer comme j'ai pu ce très long document de presque 80 pages. À présent, il m'est forcé de répondre aux deux questions qui ont été posées, en essayant de faire preuve de pédagogie. Jean-Pierre, je vais essayer de suivre tes conseils.

Mme GARNIER, je voudrais tenter de vous rassurer. Il n'a jamais été question évidemment d'éradiquer la viande à tous les repas. Aujourd'hui, au niveau national, c'est la loi qui impose au moins un menu végétarien hebdomadaire dans les cantines. Ce qui est visé ici en particulier, c'est l'option végétarienne quotidienne. Une fois encore, le mot « option » signifie « alternatif », donc rien n'est imposé. On propose aux enfants le choix, donc il n'y a rien qui est imposé. Notamment dans le 11e, on travaille à expérimenter cette option végétarienne quotidienne. Là encore, pour vous rassurer, on ne fait pas de la théorie dans notre coin, on parle beaucoup à la Caisse des écoles, on va dans les conseils d'école pour rencontrer les parents d'élèves et on va même, grâce à la commission des menus, rencontrer avec grand plaisir les enfants et prendre des repas avec eux. On aura alors un retour direct, ce sera vraiment très intéressant. On parle également aux animateurs REV. J'espère que vous êtes rassurée sur ce point.

Dans l'alimentation, la question essentielle, c'est évidemment la santé. C'est ce qui doit venir en premier dans ces discussions. On a la chance d'avoir une nutritionniste dans le 11e arrondissement, Maryline TOSI, avec qui on travaille et on élabore les repas.

Je passe aux propos de ma collègue Chloé SAGASPE. Donc, oui, soulignons que la qualité de cette nouvelle mouture du PAD est remarquable et son propos est à la hauteur des enjeux. Néanmoins, au vu de l'importance du rôle de ce document et du sujet lui-même, il nous semble en effet nécessaire d'amender le texte à plusieurs égards afin que celui-ci soit encore plus complet.

J'aimerais maintenant, dans un temps raisonnable bien sûr, simplement compléter par quelques points ce que Chloé SAGASPE a dit à juste titre :

- Il me semble qu'il revient aux élus d'alarmer les citoyens, quand cela est nécessaire, afin que des solutions soient apportées. C'est le cas aujourd'hui, je pense, avec l'urgence climatique. Ainsi, le PAD qui constitue également un texte de référence doit sensibiliser sur l'ampleur des impacts environnementaux de toute la chaîne de production alimentaire, que ce soit gaz à effet de serre, mais aussi la consommation d'eau, l'occupation des sols, la pollution directe, le nombre d'animaux tués, etc. Donc nous avons fait parvenir des propositions de texte rédigées et documentées dans ce sens au cabinet de Mme Audrey PULVAR.

- Deuxième point pour compléter ce que vient de dire Chloé SAGASPE : la mise en place de cette option végétarienne quotidienne apparaît en effet dans le PAD, mais sans échéance associée. Je voudrais rappeler qu'il y a un sondage de 2021, assez récent, de Harris Interactive qui nous apprend que 71 % des Français sont favorables à cette option végétarienne quotidienne. Je dois aussi rappeler que c'est, dans le cadre de la Loi Climat et Résilience promulguée en août 2021, qu'un article de loi instaure l'option végétarienne quotidienne dès 2023 dans tous les restaurants qui dépendent de l'État, à savoir les restaurants universitaires et administratifs, les hôpitaux et les prisons. Ce serait un peu dommage que l'État avance plus vite que la Ville de Paris.

- Un troisième point qui est important pour compléter le propos de Chloé SAGASPE. Il me semble que la capitale française a un devoir d'exemplarité dans sa politique alimentaire de demain. Nous devons avoir le courage de faire face aux véritables enjeux de notre époque. Ainsi, le PAD devrait aborder un sujet pas assez abordé à mon sens, qui est le secteur des produits laitiers :
  - le problème écologique inéluctable causé par l'élevage bovin,
  - la fermentation entérique dans le processus digestif chez les ruminants émet du méthane. Le méthane, c'est 25 fois plus réchauffant que le dioxyde de carbone,

- le cauchemar éthique consubstantiel à la récupération du lait puisque – c'est la réalité, pardonnez-moi pour ces mots un peu crus – les veaux doivent être arrachés à leur mère dès la naissance avant d'être abattus. La vache cherche son petit des jours durant, elle meugle. Puis elle est à nouveau inséminée artificiellement alors même qu'elle produit encore le lait issu de la gestation précédente. Donc pas de répit pour elle. Ce cycle infernal se répétera jusqu'à ce que la vache épuisée, improductive, soit finalement tuée pour sa viande.
- Enfin, l'absurdité économique du secteur laitier, qui survit essentiellement à base de subventions publiques, est maintenue à bout de bras par les puissants lobbies, qui n'hésitent d'ailleurs pas au passage à s'inviter dans les écoles. Voilà, le lourd prix à payer juste pour par exemple cuisiner au beurre ou à la crème fraîche plutôt qu'à la margarine tout simplement, et en particulier, dans toute la restauration collective publique.

Je ne vais pas tout mentionner ici, on a rédigé les textes, mais je voudrais ajouter simplement deux points plus spécifiques pour conclure. Dans le PAD, il est mentionné la notion de neutralité carbone. Je pense qu'il est important de préciser que c'est une ambition extrêmement élevée quand on sait la part incompressible des émissions de gaz à effet de serre engendrées par l'élevage. Pour atteindre cette neutralité, il y aurait une compensation nécessaire par des puits de carbone qui serait considérable. Donc prenons avec des pincettes ce terme de neutralité carbone.

Puis, mon dernier point, il y en aurait plein d'autres, mais je voulais quand même vous le mentionner ici : par rapport au texte du PAD, j'appelle aussi à une certaine prudence quant à l'expression de « pisciculture responsable ». Il faut savoir que, par exemple, il faut de toute manière 20 kg de petits poissons sauvages, de type anchois et autres, pour nourrir et produire un kilo de thon. Donc là encore, il y a une grande déperdition. Je m'arrête là car je pourrais continuer longtemps. Merci pour votre attention. »

M. le Maire : « Merci à vous pour votre engagement au sein des groupes de travail qu'Audrey PULVAR avait conduit et dans lesquels vous avez su faire entendre votre position et surtout votre très bonne connaissance de toutes ces questions. En Conseil d'arrondissement, on nous livre un document qui est rédigé à l'issue de cette concertation et il s'agit de se prononcer sur ce document. Je ne doute pas que les propositions que vous venez d'esquisser remonteront au niveau du Conseil de Paris où le plan peut être effectivement amendé.

Comme Chloé SAGASPE l'a très gentiment souligné, nous essayons de rester à la pointe dans le 11e arrondissement. Nous avions avant-hier un conseil de gestion de la Caisse des écoles, ce qui nous a permis d'avoir les derniers chiffres : nous ne sommes pas à 100 % d'alimentation durable, comme d'autres arrondissements qui font appel à des grands groupes d'agro-industrie qui eux peuvent acheter du bio – ce qui n'a pas beaucoup de sens en réalité – mais nous en sommes à plus de 71 % en 2021, passant de 61 à 71 % entre 2020 et 2021 malgré le confinement qui a rendu les approvisionnements et le travail beaucoup plus compliqués. Dans ce taux d'alimentation durable, 44,9 % correspond à du bio, 22 % à du Label Rouge (je complète la réponse de Grégory MOREAU pour Nelly GARNIER : il y a notamment des volailles et des viandes qui sont en Label Rouge) et 4,46 % à de la pêche durable. Donc oui, il y a de la viande et du poisson, mais pas beaucoup. L'essentiel est de modérer sa consommation et de la raisonner notamment en créant des alternatives végétariennes comme cela a été évoqué.

Je m'arrête là pour les chiffres et je vous propose de passer au vote, chacun ayant pu exprimer sa position. Qui est pour rendre un avis favorable sur le Plan Alimentation Durable ? Le groupe Paris en Commun, le groupe Communiste et Citoyen et Guillaume POITOUX. Qui est contre ?

Le groupe Changer Paris. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Ecologiste du 11e. L'avis est donc favorable. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	7	NPPV	0
POUR	22	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

LOGEMENT ET HABITAT

2022 DLH 34 – Modification de la garantie d'emprunt accordée pour le financement d'un programme de création de logements sociaux au 15 rue Popincourt (11e), demandée par ADOMA

M. le Maire : « Nelly GARNIER s'est inscrite sur cette délibération. Il s'agit d'une modification de garantie d'emprunt pour le financement d'un programme de logements sociaux au 15 rue Popincourt. Adrien TIBERTI va nous présenter cette délibération. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Il s'agit d'une délibération technique. À cette adresse, ADOMA, qui gère des foyers de travailleurs, construit depuis plusieurs années maintenant un foyer de travailleurs. Les travaux ont été interrompus à la suite d'un grave accident lié au très mauvais état de l'immeuble au moment des travaux. Ce grave accident a évidemment entraîné l'interruption des travaux pendant longtemps car il y a eu notamment une enquête. Les travaux ont repris récemment. Evidemment, les coûts ne sont pas du tout les mêmes puisque l'accident a engendré des travaux supplémentaires. Par conséquent, la garantie d'emprunt change.

Ce qui est sûr, c'est que les difficultés techniques ont été levées, que les travaux ont repris et que cet équipement est un équipement essentiel pour ADOMA, un bailleur important qui gère de nombreux foyers de travailleurs y compris dans notre arrondissement, puisque le site a vocation à être d'abord un site de desserrement donc de permettre les rénovations lourdes d'autres foyers. C'est donc une bonne nouvelle.

C'est une décision technique. Les délais très importants qui apparaissent sont liés à un aléa grave (de mémoire, je crois qu'un ouvrier a été gravement blessé dans l'accident) qui a conduit à des délais très importants. Aujourd'hui, les travaux sont en cours. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER : « Juste rapidement. Comme c'est un programme 100 % PLAI et qui ne correspond pas à notre vision d'une réelle mixité sociale dans le logement social, à l'origine, nous nous opposerons à cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. C'est sans surprise. »

M. TIBERTI : « C'est sans surprise, mais ça pose un petit problème quand même parce que si vous maintenez cette position, ça veut dire que… »

M. le Maire : « Si vous pouvez faire preuve de la même concision dans l'expression d'un débat qui a lieu à chaque Conseil d'arrondissement, ce serait formidable. »

M. TIBERTI : « Donc juste une remarque : si vous maintenez cette position, il n'est plus possible de construire de foyers de travailleurs ou de logements étudiants par exemple. Donc c'est un vrai problème. Ici, c'est une adresse avec une vingtaine de logements. La mixité se fait y compris à l'échelle de la rue. Je pense qu'on peut aller jusqu'à l'échelle de la rue quand il s'agit de rues, de faubourgs avec des petits immeubles. C'est une position idéologique. Sincèrement, cela n'a pas de sens. »

M. le Maire : « Bien. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Le groupe Paris en Commun, le groupe Ecologiste du 11e, le groupe Communiste et Citoyen, et Guillaume POITOUX. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. La délibération est l'objet d'un avis favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2022 DU 19 – Bien sans maître - Autorisation d'appréhender dans le patrimoine de la Ville un bien sans maître correspondant au lot n° 128 dépendant de l'immeuble 11 rue des Trois Couronnes (11e)

+ V11202214 – Vœu rattaché à la délibération 2022 DU 19, relatif à la création d'un espace vert au 11 rue des Trois Couronnes (11e)

M. le Maire : « Patrick BLOCHE va présenter la délibération qui vise à acquérir un bien sans maître qui se situe au 11 rue des Trois Couronnes, dans le 11e arrondissement. Jean-Christophe MARTIN s'est inscrit, ayant déposé un vœu relatif au même sujet. Je propose qu'on groupe la discussion et que Patrick BLOCHE présente la délibération, Jean-Christophe MARTIN interviendra sur la délibération et sur le vœu pour qu'on ait une discussion globale. »

M. BLOCHE : « Je ne vais parler que de la délibération, j'attendrai que Jean-Christophe MARTIN, par correction, présente son vœu pour exprimer une opinion sur son vœu.

Je vais être très rapide sur cette délibération puisqu'elle concerne un terrain dont nous avons déjà parlé en Conseil d'arrondissement. Ce terrain du 11 rue des Trois Couronnes est un terrain de faible superficie, 115 m^2 très exactement, et c'est un terrain vague à l'heure d'aujourd'hui, suite à la destruction en 1995 – donc ce n'est pas récent – des immeubles insalubres et menaçant péril qui se trouvaient sur cette parcelle.

Le problème, c'est qu'il s'agit d'un bien en copropriété divisé en 28 lots et la Ville a acquis seulement quatre lots à l'heure d'aujourd'hui. Il s'agit, à travers cette délibération, d'acquérir un cinquième lot (lot n° 128) et il restera donc encore 23 lots à acquérir. Nous allons les inscrire dans la durée. Nous aurons à nouveau des projets de délibération qui s'inscrivent dans une démarche entamée par la Ville et qui a nécessité pour cela une Déclaration d'Utilité Publique (DUP). On va d'ailleurs y revenir à travers le vœu de Jean-Christophe MARTIN, cette DUP avait été déclenchée avec un motif valable, puisqu'il faut toujours un motif pour déclencher une déclaration d'utilité publique : c'était pour y construire du logement social.

Mais en tout cas, sur les délibérations, on acquiert le cinquième lot. Il en reste encore 23. Je pense que c'est une délibération qui ne pose pas de problème en tant que tel. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Merci à Patrick BLOCHE pour cette présentation concise et précise du projet. Pour ma part, je vais présenter le vœu, ce qui me donnera l'occasion de répondre en partie à la présentation de la délibération.

Lors de l'examen de la délibération 2021 DLH 31 en novembre dernier, nous avions été nombreux dans ce Conseil à soutenir l'idée de la création d'un espace vert sur cette parcelle du 11 rue des Trois Couronnes qui, vous l'avez rappelé, est actuellement vide. Ce vœu rattaché vise simplement à mettre nos actes en accord avec nos paroles.

Je vous rappelle donc que la parcelle est actuellement occupée par un terrain vague libre de toute construction dans le quartier du bas-Belleville qui souffre – nous en avons parlé la dernière fois – d'un déficit criant en espaces verts. Le square le plus proche qui est le square Jules Verne, qui est assez petit, est à 300 mètres à vol d'oiseau.

Je vous rappelle aussi la volonté de la Ville de Paris de saisir l'opportunité de la révision prochaine du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de mettre en œuvre un PLU dit bioclimatique.

Et enfin, je rappelle qu'à ce jour, absolument rien n'empêche la Ville de réaliser le programme de construction sur cette parcelle, une fois son intégration au domaine municipal achevée. Donc ce qui conduirait une nouvelle fois à bétonner le quartier le plus dense de l'arrondissement le plus dense d'Europe.

Notre vœu vise donc tout simplement à créer une forme de sécurité juridique pour empêcher tout projet de construction sur la parcelle du 11 rue des Trois Couronnes jusqu'à la révision à venir du Plan Local d'Urbanisme. Lors de cette révision, nous souhaitons voir une proposition de changement de destination vers une réserve pour espace vert. Et le vote sur ce PLU sera remis à la sagesse du Conseil de Paris l'année prochaine, si je ne dis pas de bêtises.

Donc, par ce vœu qui est à peu près aussi technique que ne l'est la délibération, nous espérons, dans une démarche qui est constructive et qui devrait nous réunir, que votre majorité saura nous rejoindre sur cette proposition en faveur de la qualité de vie des habitants du bas-Belleville. »

M. le Maire : « Merci. Je redonne la parole à Patrick BLOCHE pour vous répondre. »

M. BLOCHE : « Votre intention, Jean-Christophe MARTIN ainsi que celle de votre groupe, est louable. Je pense que si on échangeait et si on demandait à chaque élu ici présent ce qu'il souhaite

sur cette parcelle, tout le monde dirait un jardin bien sûr. Néanmoins, je limite l'ambition de ce vœu parce qu'il s'agit de 115 m². Donc je ne pense pas qu'on résoudra la densification du bas Belleville, qui est effectivement le quartier le plus dense de Paris, en végétalisant 115 m².

Mais vous avez évoqué le terme de sécurité juridique et c'est là où réside la difficulté, parce que si nous adoptions votre vœu, cela créerait de l'insécurité juridique. Je me suis permis de le rappeler en présentant la délibération, nous sommes aujourd'hui dans le cadre d'une DUP visant à ce que la Ville acquière cette parcelle. Elle a acquis cinq lots, si cette délibération est votée par le Conseil de Paris, et il restera encore 23 lots à acquérir. Et cette acquisition ne peut se faire que dans un objectif de construction de logement social puisque c'est sur cette base juridique qu'a été lancée la DUP. Si on votait ce vœu, on mettrait la Ville en insécurité juridique dans sa volonté de maîtriser foncièrement cette parcelle. C'est d'ailleurs un considérant très optimiste de votre vœu qui évoque, et nous le voudrions bien, qu'à travers la délibération 2022 DU 19, la Ville soit totalement propriétaire de la parcelle, ce qui, vous l'avez compris, est loin d'être le cas.

Parallèlement, vous l'avez vu, il y a une révision du PLU et il y aura évidemment une enquête publique. Les habitants du quartier et les associations donneront leur avis. Il y a fort à parier que tout le monde demandera un jardin. Nous sommes tous pour un jardin.

Donc je vous propose, vraiment de la manière la plus honnête possible, de retirer votre vœu. Nos échanges en Conseil d'arrondissement témoigneront de notre volonté d'avoir à terme une parcelle végétalisée. Mais je pense qu'il faut procéder par étape, ne pas fragiliser la maîtrise progressive de cette parcelle par la Ville et le motif initial de la DUP. Une fois que la parcelle sera totalement acquise, on aura l'occasion d'en reparler en Conseil d'arrondissement. On pourrait prévoir une utilisation intercalaire à travers un jardin partagé, ce qui serait un premier signe donné. Et puis, évidemment dans le cadre de la révision du PLU, je pense que nous serons collectivement amenés à demander à ce qu'il y ait une réserve pour espace vert.

Je vous demande de procéder ainsi parce que je pense qu'on est tous d'accord. Et à partir de là, il m'apparaît préférable que vous puissiez retirer votre vœu parce qu'il me serait désagréable de donner un avis défavorable en cas contraire. »

M. le Maire : « Joëlle MOREL a demandé la parole. »

Mme MOREL : « Vous savez combien le groupe écologiste est attaché aussi au devenir de cette parcelle puisque nous l'avions mis sur la table il y a déjà quelques années. Comme l'a expliqué Patrick BLOCHE, il y a un risque de fragiliser la procédure juridique si nous votons dès maintenant votre vœu. C'est la raison pour laquelle le groupe Ecologiste ne votera pas votre vœu si vous le maintenez. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette position de responsabilité. Je me tourne vers Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Je regrette de devoir vous mettre dans une situation désagréable, puisqu'un sursis à statuer ne crée aucune insécurité juridique. C'est juste l'assurance de ne pas construire avant que le Conseil de Paris ait débattu de la révision du PLU. Tout est possible dans l'avenir, peut-être que le Conseil de Paris décidera dans sa sagesse – peut-on vraiment appeler ça une sagesse – de maintenir le projet de construction ? Dont acte. Il n'y a aucune insécurité juridique qui naît de ce vœu, on a quand même réfléchi avant de l'écrire. Dont acte, vous ne voulez pas prendre acte de la création d'un espace vert, c'est dommage. En tout cas, nous maintenons le vœu.

De fait, si ce vœu venait à être rejeté, nous voterons – au titre d'explication de vote – contre la 2022 DU 19, non pas parce que nous ne voulons pas que la Ville devienne propriétaire du terrain, mais juste pour faire de l'obstruction jusqu'à ce qu'arrive enfin cette révision, en espérant qu'elle arrive avant que la Ville acquière toute la maîtrise foncière. Donc nous tenterons de ralentir la procédure car, on le sait et ça a été rappelé tout à l'heure, parfois le diable est dans les détails. Et à ce jour, rien ne vous empêche, une fois la maîtrise obtenue sur cette parcelle, de construire l'immeuble qui était initialement prévu. »

M. le Maire : « Je pensais que le groupe des Républicains aspirait à diriger cette ville en responsabilité. Là, la position qui est fixée par Patrick BLOCHE et que Joëlle MOREL a bien comprise est une position de responsabilité quand on est en poste. Nous sommes ici tous des élus appelés à voter en responsabilité. On sait très bien que quand il y a une appropriation publique, suite à une déclaration d'utilité publique, il y a potentiellement un risque élevé de recours parce que les propriétaires privés qui sont évincés de leur propriété en vue de réaliser un programme d'utilité publique, se retrouvent souvent à faire des recours.

Patrick BLOCHE vous a expliqué que la motivation de la délibération votée par le Conseil de Paris en 2012 était la création de logements. Aujourd'hui, la Ville ne peut pas acquérir cette parcelle par voie d'expropriation, ainsi que les différents lots qui la composent, sans respecter cette destination qui a été votée par le Conseil de Paris. Donc allons au bout de cette procédure.

De toute façon, au plus tard en 2024, le Conseil de Paris aura une question sur le devenir de cette parcelle à laquelle il devra répondre, à travers un document qui s'appelle le Plan Local d'Urbanisme qui peut imposer quelque chose qui viendra contrarier l'objet qui a été mis dans la DUP. Il me semblait que l'explication de Patrick BLOCHE était parfaitement claire. Et vous nous répondez en disant que vous voulez faire de l'obstruction. Donc en réalité, vous ne voulez pas d'espace vert sur cette parcelle parce que tant que la Ville n'est pas propriétaire, il ne peut pas y avoir d'espace vert. Votre objectif de ralentir cette acquisition, c'est donc pour empêcher la réalisation d'un espace vert à Belleville. C'est pourquoi nous allons voter la délibération et contre le vœu.

On commence par la délibération 2022 DU 19. Qui est pour ? Le groupe Paris en Commun, le groupe Ecologiste du 11e, le groupe Communiste et Citoyen, et Guillaume POITOUX. Qui est contre. Le groupe Changer Paris. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

V11202214 – Vœu rattaché à la délibération 2022 DU 19, relatif à la création d'un espace vert au 11 rue des Trois Couronnes (11e)

Le Conseil du 11e arrondissement,

Considérant le projet de délibération 2022 DU 19 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant le déficit abyssal d'espaces verts dans le quartier du bas-Belleville, qui n'accueille actuellement qu'un seul petit jardin public,

Considérant la présence au 11 rue des Trois Couronnes d'une parcelle de 115 m² actuellement sous la forme d'un terrain vague,

Considérant l'inscription au Plan local d'urbanisme de Paris actuellement en vigueur d'une réserve 100% logement social,

Considérant l'autorisation donnée en 2012 par le Conseil de Paris quant à la réalisation sur cette parcelle d'un programme de construction de trois logements locatifs sociaux et un local commercial,

Considérant qu'aucun garde-fou juridique n'empêcherait la réalisation de cette construction au 11 rue des trois couronnes suite à l'obtention par la Ville de Paris de la maîtrise foncière objet de la délibération 2022 DU 19,

Considérant la révision prochaine du Plan local d'urbanisme de Paris qui se veut « bioclimatique »,

Considérant les débats en Conseil du 11e arrondissement le 8 novembre 2021 relatifs au projet de délibération 2021 DU 131 et l'engagement pris par le Maire du 11e arrondissement lors de ce même débat « (*nous, nda*) vous donnons rendez-vous au débat sur le PLU pour en changer le destin (*de la parcelle, nda*) »,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Qu'aucune construction ne soit initiée par la Ville de Paris ou ses organismes paramunicipaux sur la parcelle du 11 rue des Trois Couronnes avant l'adoption définitive de la révision du Plan local d'urbanisme de Paris ;
- Que soit opposé un sursis à statuer pour toute éventuelle demande d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations ;
- Que soit inscrit au projet de révision du Plan local d'urbanisme qui sera soumis au vote du Conseil de Paris le changement de destination de cette parcelle au profit d'une réserve pour des espaces verts.

M. le Maire : « Sur le vœu rattaché, qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? L'ensemble des autres élus, qu'ils en soient remerciés. Le vœu n'est pas adopté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	29
Le vœu est rejeté			

2022 DVD 3 – Stationnement de surface : mesures diverses y compris tarifaires

M. le Maire : « Il s'agit de mesures diverses y compris tarifaires. Luc LEBON va nous présenter cette délibération. »

M. LEBON : « C'est une délibération qui fait suite aux états généraux du stationnement et à la délibération adoptée par le Conseil de Paris en juillet 2020 qui comprenait diverses mesures de stationnement pour un meilleur partage de l'espace public, notamment de la création d'une redevance d'occupation du domaine pour les deux-roues motorisés et d'autres mesures techniques. Pour prendre en compte certains besoins de mobilité et des choix d'intermobilité qui peuvent être opérés par les usagers, quelques mesures tarifaires et techniques viennent compléter la délibération de juillet, qui s'adressent à la fois à des professionnels ou des particuliers. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Aurore MOUYSSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSSET-NOZERAND : « Merci M. le Maire. C'était simplement pour donner notre position de vote en cas de vote groupé : nous nous abstiendrons en attendant les débats au Conseil de Paris. »

M. le Maire : « Merci. Je n'ai pas d'autre inscription. Je ne pense pas que ça appelle de réponse. Je vous propose donc de passer au vote. Qui est pour ? Le groupe Paris en Commun, le groupe Ecologiste du 11e, le groupe Communiste et Citoyen, et Guillaume POITOUX. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Avis favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2022 DVD 36 – Création du « Pass 2 Roues Motorisés » dans les parcs de stationnement - Convention-cadre et tarifs applicables

M. le Maire : « Je redonne la parole à Luc LEBON. »

M. LEBON : « C'est un dispositif qui vise à accompagner la mise en place du stationnement payant pour les deux-roues thermiques dès septembre 2022, suite à la réforme du stationnement que je viens d'évoquer, et pour accompagner la fin de la gratuité du stationnement en surface. L'idée est de rendre le stationnement des deux-roues motorisés plus attractif en sous-sol avec la création d'un Pass 2 Roues Motorisés qui consiste en un abonnement lié à un parc de référence, au choix du conducteur, et qui ouvre droit au stationnement illimité à un tarif horaire privilégié dans les autres parcs éligibles au dispositif et ouverts au stationnement horaire. À ce jour, on estime qu'environ 90 parcs de stationnement pourront intégrer le dispositif, même si, à terme, l'idée est de l'élargir encore. Cela pourrait ainsi offrir une alternative attractive aux propriétaires de deux-roues motorisés par rapport au stationnement en surface. Merci. »

M. le Maire : « Tout à fait, l'objectif restant de libérer l'espace public en mettant les véhicules à moteur, qu'ils aient deux ou quatre roues, dans les sous-sols. Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci. J'ai plusieurs questions sur cette délibération. Vous l'avez dit, elle vise à créer un Pass 2 Roues Motorisés pour rendre plus attractif le stationnement en sous-sol que le stationnement en surface. C'est un objectif que nous partageons évidemment, nous l'avions déjà dit lors de la réforme de juillet dernier. Il est donc important de rendre acceptable cette politique publique et de prendre en compte les usagers et les usagères qui ne peuvent pas se passer de leur véhicule pour se déplacer à Paris, par exemple pour travailler parce qu'ils sont en horaires décalés ou pour d'autres raisons.

Ce pass permettra donc d'accéder à un tarif préférentiel au parking concédé ou non concédé. Je ne souhaite pas ouvrir le débat sur les parkings concédés et sur la manne financière que cela représente pour les opérateurs privés qui ont obtenu ces concessions, même si cette question est fort intéressante, mais je voudrais vraiment vous poser des questions sur la mise en œuvre de ce pass. Plusieurs questions de notre côté : est-ce que cette convention ouvre des modifications dans l'équilibre des contrats qui ont été passés avec les sociétés gestionnaires de parkings ? La délibération évoque un tarif privilégié. Mais comment est-ce ce tarif a été négocié ? Pourquoi est-ce que les opérateurs privés ont accepté de passer à ce tarif privilégié ? Est-ce qu'il y a par conséquent une contrepartie financière avancée par la Ville ?

Par ailleurs, vous dites que ce pass est à un tarif privilégié. Certes, mais ça reste élevé en valeur absolue puisqu'on est entre 70 et 90 € par mois, ce qui n'est pas à la portée de toutes les bourses. Notre groupe avait fait des propositions tarifaires portant sur les places de parking en sous-sol, notamment les places de parking en sous-sol des bailleurs sociaux. Il y a entre 10 et 15.000 places qui sont laissées vides parce que probablement trop chères, coûtant de 50 à 120 € par mois selon les parkings et les bailleurs, faisant une moyenne grosso modo de 90 €. Ces tarifs semblent donc prohibitifs pour un certain nombre d'usagers et d'usagères et c'est probablement une partie de la raison pour laquelle il reste ces places vacantes.

Le groupe Communiste avait porté un vœu au Conseil de Paris pour harmoniser les tarifs de ces places des bailleurs sociaux dans tout Paris et les ramener à 50-60 € – c'est un tarif qui peut s'étudier – donc à un tarif moindre que ce qui est proposé dans cette délibération. C'est une stratégie qui est une stratégie gagnant-gagnant puisque les usagers trouvant ces tarifs abordables, ils peuvent se garer en sous-sol et l'espace public est ainsi désencombré. Et par ailleurs, un meilleur taux d'occupation des parkings des bailleurs sociaux leur permet de générer des recettes supplémentaires, recettes dont nous savons qu'elles seront utiles et bien employées, en tout cas probablement mieux que pour les sociétés de parking concédées. Nous aimerions vous questionner avec cette délibération sur l'aboutissement de ce travail et savoir donc où nous en sommes sur ces questions. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci pour ces questions nourries. Les notes de Luc LEBON ayant subitement connu une hausse prodigieuse du taux d'hygrométrie, est-il en situation de répondre ? »

M. LEBON : « Oui, sur plusieurs points. Je partage le fait qu'effectivement il faudra ouvrir autant que faire se peut les parkings des bailleurs sociaux aux deux-roues motorisés. Mais ces parkings ne visent pas à être intégrés dans le dispositif soumis ce soir dans la délibération car ils ne sont pas du tout adaptés à du stationnement horaire et de courte durée, et ils ne sont pas non plus tous nécessairement équipés à ce stade pour accueillir les deux-roues motorisés. Mais je vous rejoins dans le sens qu'il faudra aussi proposer cette offre aux usagers résidant à proximité. D'autant plus que, si je me souviens bien, la politique qu'avaient conduit les bailleurs sociaux à ouvrir leurs parkings pour les voitures des particuliers n'habitant pas l'immeuble mais le voisinage quand il y avait des places disponibles, était un dispositif issu d'une expérimentation qui avait été menée dans le 11e arrondissement il y a maintenant 15-20 ans. C'était un dispositif qui venait du

11e donc évidemment on est très favorables à ce qu'il soit généralisé et étendu aux deux-roues motorisés.

Par contre, je n'ai pas les éléments concernant les contrats spécifiques et les dispositifs contractuels qui pourraient être introduits suite à l'instauration de ce Pass 2 Roues vis-à-vis des gestionnaires de parkings, mais je ne manquerai pas de me renseigner. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. David BELLIARD. »

M. BELLIARD : « D'abord, merci pour ces questions et ces réponses. Je souscris évidemment à tout ce qui vient d'être dit sur la question des bailleurs sociaux dont les parkings ne sont pas intégrés dans la délibération, mais sur laquelle nous continuons le travail puisque, suite au vœu que votre groupe a porté au Conseil de Paris, nous avons mis en place une cellule de travail sur la question de l'optimisation et notamment sur la question tarifaire, mais aussi sur les investissements qui sont demandés pour la mise en conformité de ces parkings.

Concernant les opérateurs privés, je souligne que nous avons mené pour la première fois dans ce champ et dans ce segment de business – je sais qu'on peut avoir des discussions sur le caractère privé des opérateurs, mais il se trouve que c'est la situation actuelle – une grande consultation et une grande négociation pour avoir un pass avec un tarif qui est un tarif unique. Son principal avantage est la lisibilité de l'offre : 70 €-90 € selon la zone où se situe le parking de référence. Les opérateurs y ont vu un intérêt qui est un intérêt d'abord de business puisque de fait nous arrêtons avec la gratuité et le régime d'exception dont bénéficiaient les deux-roues motorisés thermiques. Je rappelle quand même que les scooters et motos électriques continueront à bénéficier eux de la gratuité du stationnement. Il y a sans doute une volonté de la part des opérateurs de contribuer au désengorgement de l'espace public et à la lutte contre la pollution de l'air, mais il y a aussi, je le crains, des intérêts qui sont des intérêts financiers pour eux.

Sur la question d'équilibre de contrats, c'est un marché et une activité qui est en profonde mutation (que ce soit sur les deux-roues motorisés et aussi sur l'électrification des parcs) du fait que nous demandons aussi la gratuité du stationnement pour les personnes à mobilité réduite en stationnement en ouvrage. Donc il y a des investissements importants faits de manière perlée au moment du renouvellement des différents contrats.

J'espère que j'ai apporté quelques éléments de réponse à vos interrogations et questions. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, cher David, pour cette mise en perspective et en cohérence au niveau parisien de cette action. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Les élus communistes. Qui est pour ? Le groupe Paris en Commun, le groupe Ecologiste du 11e, le groupe Changer Paris, et Guillaume POITOUX. Elle est donc adoptée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	4	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2022 DAC 543 – Subventions (895.000 €) et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant 34 salles de cinéma indépendantes

M. le Maire : « Il s'agit de la dernière délibération avant les vœux et questions orales. Je donne la parole à Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. Cette délibération arrive à point nommé, en plein début du Festival de Cannes. Mais le cinéma ce n'est pas que des paillettes, c'est aussi des exploitants qu'il faut aider, des salles de cinéma qu'il faut sauvegarder. Alors qu'au niveau national, avec un travail rondement mené par les parlementaires, la transposition de la directive SMA (Services de Médias Audiovisuels) a eu lieu, il faut rappeler que, sans être en opposition avec les usages de chacune et chacun, même si évidemment Netflix, Disney+ prennent de plus en plus de place dans la vie des uns et des autres, les salles de cinéma, indépendantes notamment, doivent être sauvées. Quand Jean-Luc GODARD était arrivé au Festival de Cannes, il avait dit « Quand on va au cinéma, on lève la tête », avant de soutenir le mouvement ouvrier qui, en mai 68, avait bouleversé ce festival. Et finalement, c'est aussi dans cette lignée que s'inscrit cette délibération puisqu'à Paris, nous soutenons le cinéma, nous soutenons les salles, les exploitants et en particulier les cinémas indépendants.

Cette délibération soutient un grand nombre de cinémas puisque c'est en tout 895.000 € qui sont attribués aux cinémas indépendants et aux salles de cinéma indépendantes à Paris, mais pour nous dans le 11e, c'est en particulier le Majestic Bastille qui est soutenu dans cette délibération. Un cinéma auquel on tient évidemment ici toutes et tous, qui réalise dans le quartier un travail assez important de rayonnement de l'activité culturelle dans le 11e, mais c'est aussi un cinéma qui est en lien avec nos acteurs culturels, nos acteurs associatifs. Cette délibération prévoit de donner une subvention de 89.000 € au Majestic Bastille. Evidemment, on émet un avis très favorable. »

M. le Maire : « Aymeric DE TARLÉ. »

M. DE TARLÉ : « Merci M. le Maire. L'exposition « Arrêt sur mémoires » programmée en ce moment en Mairie nous rappelle l'histoire politique, mais aussi culturelle du 11e arrondissement qui dénombrait pléthore de cinémas en son sein. C'est ce même goût pour les images qui amena le lycée Voltaire – et ce fut l'un des premiers à Paris – à se doter d'un écran de projection à l'automne des années 1960, affichant conséquemment la vertu éducative et sociale du cinéma.

Et aujourd'hui, alors que le Festival de Cannes a commencé depuis hier, la révolution civilisationnelle du numérique a opéré une mutation sans retour sur l'accès et sur l'offre culturelle. Nos cinémas de quartier meurent à mesure que notre société du temps court – cette véritable civilisation du poisson rouge décrite par Bruno PATINO – change notre capacité d'attention et donc notre faculté à regarder des films d'auteur. Avec 24 millions de spectateurs, la ville de Paris montre cependant une vitalité insolente, à l'image de la vitalité du cinéma français, toujours deuxième exportateur de films. La cuvée 2021 fut l'une des plus remarquables avec « Titane » de Julia DUCOURNAU qui a remporté la Palme d'or, et « L'Evènement » d'Audrey DIWAN qui nous parle justement de l'avortement. Juste retour des choses pour les femmes qui, je le rappelle, furent plus nombreuses que les hommes au début de l'histoire du cinéma, à une époque où le cinéma était vu comme populaire. Sacha GUITRY ne voulait pas en faire pour ces raisons et le métier était plus féminin qu'aujourd'hui. En 2016, il y avait moins de femmes à Hollywood que dans les années 10, preuve ultime que c'est le sexisme et non la supposée différence des genres qui crée ces écarts.

Si j'ai voulu prendre la parole ce soir, c'est pour rappeler le nécessaire soutien aux cinémas de quartier dont la programmation permet aux films émergents et non grand public d'être diffusés. La projection de ces films est essentielle. La Palme d'or « Dheepan » de Jacques AUDIARD a rassemblé à peine 200.000 entrées quand les 11 millions entrées de « Bienvenue chez les Ch'tis » n'ont eu voix au chapitre dans aucun festival sérieux.

Lors d'une discussion avec Serge BROMBERG, fondateur de Lobster, une société de restauration située rue Lacharrière dans le 11e, il m'a confié le rôle de prescripteur qu'avaient ses cinémas de quartier dont le Majestic, là où les algorithmes des plateformes nous renvoient vers des contenus populaires aimés par 90, 95, 100 % des gens. La qualité contre la quantité. Il m'a également confié ses craintes, pour ne pas dire la guerre ouverte qui croît avec ces plateformes qui n'ont comme dessein que la logique de monopole. Il faut s'en inquiéter. Quand Netflix achète le catalogue de François TRUFFAUT ou la version de 8 heures du « Napoléon » d'Abel GANCE, sa seule motivation, c'est celle du remplacement. Ces cinémas de quartier sont une résistance car oui, la culture française existe.

Au nom du groupe Paris en Commun, je souhaite renouveler mon soutien aux 50 écrans soutenus par la Ville de Paris, avec une pensée particulière pour le Majestic qui m'a personnellement beaucoup formé et sa formidable programmation. La culture a besoin d'actes. Les 400.000 € de la crise sanitaire en étaient un. Et Jean COCTEAU disait à Raymond RADIGUET : « En amour, pas de parole, que des actes ». Force est de constater que la Ville de Paris aime beaucoup ces cinémas. Merci M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour ce vibrant hommage au cinéma et au soutien qu'il est légitime d'apporter aux lieux de diffusion, aux lieux physiques et humains de diffusion. Je pense que ça n'appelait pas de réponse. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci pour le cinéma. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	32	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2022 DPMP 1 Subventions (311.973 euros) et conventions avec 17 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2022

2022 DASCO 7 Conventions annuelles d'objectifs et subventions (926.294,34 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

M. le Maire : « Nous avons terminé l'examen des délibérations. Je vais vous proposer de passer à un vote groupé sur les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une inscription, mais avec un vote séparé pour les deux délibérations 2022 DPMP 1 et DASCO 7 sur la Petite Rockette, comme demandé par le groupe Changer Paris.

Dans un premier temps, je vous propose de vous exprimer par un vote sur l'ensemble des subventions qu'elles portent, à l'exception de celles attribuées à La Petite Roquette. Delphine TERLIZZI ne prend pas part au vote pour ces deux délibérations. Qui est pour ? Unanimité. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 31			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	31	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

M. le Maire : « Maintenant un vote sur la ligne spécifique de subventions à La Petite Roquette que porte chacune de ces deux délibérations : qui est pour ? Le groupe Paris en Commun, le groupe Ecologiste du 11e, le groupe Communiste et Citoyen, et Guillaume POITOUX Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Les deux subventions font l'objet d'un avis favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 31			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	28	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION

M. le Maire : « Pour le reste des projets de délibération, je propose un vote groupé

- **2022 DSOL 1** Olympiade Culturelle - Subvention (25.500 euros) et convention avec l'association AD'REV pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2022
- **2022 DSOL 4** Subventions (121.000 euros) à 5 associations pour leurs actions dans le champ de l'autisme
- **2022 DSOL 2** Subventions (15.500 euros) à 3 associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens
- **2022 DSOL 10** Participations (3.247.510 euros) et avenants avec 6 Maisons des Aînés et des Aidants au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris pour l'année 2022
- **2022 DSP 9** Subvention (28.000 euros) à l'association Oppelia et convention relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la RATP
- **2022 DEVE 35** Subventions (34.000 euros) à 5 associations pour leurs actions de sensibilisation en faveur d'une alimentation durable
- **2022 DEVE 10** Convention cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens
- **2022 DPE 4** Récupération des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas - Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR)
- **2022 DPE 19** Subventions (244.280 euros) et conventions avec 8 associations lauréates de l'appel à projets Compostage de Proximité

- **2022 DDCT 15** Soutien aux Accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires - Subventions (80.000 euros) à 4 associations
- **2022 DDCT 16** Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics - Subventions d'investissement (172.433 euros) pour 10 projets associatifs
- **2022 DDCT 54** Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires - Subventions à 22 associations
- **2022 DDCT 56** Projets économiques locaux dans les quartiers populaires - Subventions à 11 associations
- **2022 DDCT 59** Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions à 79 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens
- **2022 DASCO 12** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (37.210 euros), subventions d'équipement (64.030 euros) et subventions travaux (152.747 euros)
- **2022 DASCO 30** Collèges dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation pour 2021 (56.384,04 euros) du Fonds commun départemental des services d'hébergement
- **2022 DASCO 21** Caisses des écoles - Subvention (792.355,10 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances
- **2022 DFPE 25** Subvention (1.334.528 euros), avenant n°1 avec l'association APATE pour le fonctionnement de ses 6 structures d'accueil de petite enfance
- **2022 DFPE 39** Subventions (5.205.571 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crescendo (11e) pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2022 DFPE 47** Subvention et avenant n° 1 avec l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile
- **2022 DFPE 52** Subvention (3.437.615 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) (10e) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2022 DFPE 90** Subvention (2.211.320 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Léopold Bellan (8e) pour 7 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2022 DFPE 62** Subventions (167.650 euros) et conventions avec 7 associations pour leurs actions de soutien à la parentalité
- **2022 DFPE 67** Subventions (140.000 euros) à 7 associations pour leurs actions de soutien à la parentalité
- **2022 DFPE 80** Subventions (823.699,32 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec 5 associations pour le fonctionnement de RAM-RAP
- **2022 DFPE 53** Logement affecté à une maison d'assistantes maternelles situé 27-35 rue Bréguet (11e) - Convention de gestion Ville / Paris Habitat OPH
- **2022 DU 59** Dénomination " Allée Hanna Kamieniecki " (11e) -

M. le Maire : « La dénomination fait suite à un vœu que nous avions adopté. L'inauguration est prévue le 29 juin prochain.

Je vous propose de vous prononcer par un vote groupé sur l'ensemble de ces délibérations. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	32	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11202215 – Vœu relatif à la sauvegarde du service public fiscal et à la préservation de ses sites parisiens

M. le Maire : « Le premier vœu est relatif à la sauvegarde du service public fiscal et à la préservation de ses sites parisiens.

Nous, la Mairie, avons été sollicités par des agents du service des impôts qui exercent dans la rue Godefroy Cavaignac, service des impôts bien connu dans le 11e arrondissement. Il nous a semblé important de soutenir le mouvement de ces agents qui déplorent que depuis 2019 les finances publiques ont engagé une vaste opération de réorganisation de ces services, qui se traduit à Paris par la fermeture de la moitié de ces sites : 12 seront fermés, sur 25, d'ici à 2027. Dans le 11e arrondissement, ce mouvement de fermeture affectera le centre de la rue Godefroy Cavaignac, prévue en 2026. Ces fermetures ont été engagées par l'Etat sans aucune concertation ni même information de la Mairie d'arrondissement. Par ailleurs, en plus de ces fermetures, de nombreuses fusions et restructurations sont présagées.

La réalité est que personne ne prend grand plaisir à payer ses impôts. Il n'en reste pas moins qu'il est utile à cette occasion de rappeler que le paiement de l'impôt, et donc le consentement à payer l'impôt, n'est autre que l'expression de la solidarité dans notre pays. Il n'y a pas d'action publique sans moyens et le premier de ces moyens résulte des finances qui sont levées par le paiement de l'impôt. Donc travailler au consentement du paiement de l'impôt doit être une priorité, d'autant plus quand ce pays a connu une révolte telle que celle des Gilets Jaunes qui exprimaient une forme de ras-le-bol quant au paiement de l'impôt. Il me semble donc essentiel que nous portions, en tant que responsables politiques, une action qui défende la nécessité de l'impôt, d'un impôt juste.

Le fait que les services publics ferment va conduire les personnes les plus défavorisées à ne plus avoir accès à des personnes, à des êtres humains, pour répondre à leurs questions et à leurs interrogations, avec le risque que leurs impôts ne soient pas justement calculés, quand les personnes les plus favorisées peuvent évidemment avoir recours à des cabinets privés pour réduire leur facture fiscale.

C'est donc avec cet esprit en tête que nous avons proposé ce vœu qui vise à ce que des discussions puissent être engagées avec la Direction Régionale des Finances Publiques pour qu'elle revienne sur ce plan de fermeture. Je remercie l'ensemble des groupes de la majorité qui se sont associés à ce vœu. Y a-t-il des demandes de parole ou des explications de vote ? Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Je vous remercie d'avoir porté ce sujet à l'ordre du jour avec ce vœu auquel évidemment nous nous associons. Sur cette question, vous l'avez dit, mais il est important de rendre à César ce qui appartient à César, ou plutôt à Jupiter ce qui appartient à Jupiter, et là en l'occurrence, à Gérald DARMANIN ce qui appartient à Gérald DARMANIN, puisque c'est bien le plan de M. DARMANIN qui prévoit la restructuration du réseau des trésoreries publiques, un plan qui a commencé en 2019. Les organisations syndicales des agents et agentes des Finances Publiques avaient protesté déjà à ce moment, dès novembre 2019, au moment du dévoilement de ce projet.

Ce projet prévoit la réduction des horaires et des jours d'ouverture au public. On le voit aujourd'hui avec la perspective de fermeture du site de Godefroy Cavaignac. Mais ça, c'est

seulement la partie émergée de l'iceberg DARMANIN parce que ce plan, qui est fait sous fond d'austérité budgétaire, prévoyait aussi la suppression de 4.800 postes entre 2019 et 2022. On en voit aujourd'hui l'aboutissement.

Dès 2019, le groupe Communiste avait déposé un vœu au Conseil de Paris sur le sujet, vœu qui avait été soutenu par la majorité municipale qui s'opposait à ce plan et qui soulignait l'importance que les collectivités locales, celles qui travaillent au plus près du terrain et des habitants et habitants, puissent être informées lorsque ferme un service public sur leur territoire. C'est comme pour La Poste, c'est comme pour la SNCF, c'est comme pour le service public de l'énergie, il s'agit toujours de faire des économies. Comment ? En réduisant la voilure des accueils du public.

Le recours aux services dématérialisés ne peut remplacer l'accueil physique sur place. Il y a un rapport des Défenseurs des Droits qui est assez éloquent sur le sujet et qui indique que la numérisation constante des services publics éloigne les citoyens et citoyennes de ces mêmes services publics. Ce qui se passe en ce moment avec le service public fiscal est vraiment très grave parce que ça laisse effectivement les plus fragiles dans des difficultés insurmontables. Et c'est très grave parce que, vous l'avez dit, c'est un sujet qui est à la racine de notre pacte républicain et de notre contrat social. Ce sujet est celui du consentement à l'impôt, parce que l'on consent à payer l'impôt quand on le comprend. Et si on se retrouve seul face à l'administration fiscale, face à un écran et non pas face à un agent assermenté qui vous explique ce qu'il en est, face à un accueil téléphonique ou à une interface numérique au lieu d'être face à une personne, c'est le consentement à l'impôt qui est abîmé. Comprendre l'impôt et pouvoir s'en acquitter sans difficulté, c'est la base du consentement à l'impôt.

Vous l'avez rappelé, l'impôt, c'est la redistribution, c'est notre pacte social, c'est la solidarité en actes et pas seulement en mots. Il nous faut donc plus de moyens pour ce service public pour conserver tous les autres services publics, puisque c'est le service public fiscal qui nous permet ensuite de redistribuer les moyens pour l'ensemble des services publics, services publics qui sont – je le rappelle, s'il en était besoin – le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Et j'irai plus loin, il faut des moyens pour ce service public, non seulement pour l'accueil physique dans les territoires, mais aussi pour lutter contre la fraude fiscale : chaque année, ce sont 100 milliards qui échappent à l'impôt, 100 milliards qui sont volés au bien commun. Il faut donc plus de moyens et il faut aussi une volonté politique. Il me semble que les deux manquent avec le gouvernement que nous avions. Et je souhaite que l'on change de braquet dans les semaines qui viennent. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autre demande d'explication de vote. Je pense que tout est clair. Je vous propose donc de passer au vote. »

Le Conseil du 11e arrondissement,

Considérant que, depuis 2019, les Finances publiques ont engagé, à l'échelon national, une vaste opération de réorganisation de ses services, appelée NRP, pour Nouveau Réseau de Proximité ;

Que les conséquences parisiennes du NRP ont été présentées, le 1er juillet 2021, par la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Que cette dernière prévoit de fermer à Paris près de la moitié de ses sites — 12 sur 25 — d'ici à 2027 ;

Que ces fermetures affecteront le 11e arrondissement, avec la fermeture du centre Godefroy Cavaignac envisagée en 2026, ainsi que de nombreux autres centres de Paris ;

Que ces fermetures ont été décidées sans que la Mairie d'arrondissement soit, à aucun moment, consultée ni même informée par les responsables de ces décisions ;

Qu'en plus de ces fermetures, 22 fusions de services sont envisagées entre 2023 et 2025 ;

Que de telles restructurations laissent craindre le pire pour l'avenir de ce service public, la qualité du service rendu aux usagers et les conditions d'exercice des agents des finances publiques ;

Que ces dernières années, ce service public a déjà été fortement dégradé, avec notamment la privatisation de certaines de ses missions et la suppression de 65 000 postes depuis 2002 ;

Que, pour les usagers, cela se traduit, dans les faits, par un accès limité au service — uniquement le matin — et un recours forcé à des procédés toujours plus dématérialisés ;

Qu'un accueil téléphonique ou en visioconférence ne remplacera jamais avantageusement un échange direct ;

Que cela exposera davantage encore les plus fragiles, celles et ceux peu mobiles ou touchés par l'illectronisme ;

Que les agents des finances publiques sont farouchement opposés au démantèlement de leur direction et à la dégradation du service rendu aux usagers, ainsi qu'ils l'ont exprimé, en se mettant en grève, les 9 juillet et 5 octobre 2021 ;

Qu'attachés au service public, prompts à le défendre, nous ne pouvons qu'être solidaires de leur lutte, d'autant que leur travail participe au consentement à payer l'impôt, tant décrié, alors qu'il n'est que l'expression de la solidarité ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11e arrondissement, et des élu·e·s du groupe Paris 11 en commun : socialistes, écologistes et apparentés, du Groupe Ecologiste du 11e, et du groupe Communiste et Citoyen ;

EMET LE VŒU :

Que la Maire de Paris puisse entamer, dans les plus brefs délais, des discussions avec la Direction Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris afin que celle-ci revienne sur ces différentes fermetures afin de garantir à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens un service public fiscal de qualité.

M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe Paris en Commun, le groupe Ecologiste du 11e, le groupe Communiste et Citoyen, et le groupe Changer Paris. Qui est contre ? M. Guillaume POITOUX. Le vœu est donc adopté. Merci. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	31	CONTRE	1
Le vœu est adopté			

V11202216 – Vœu relatif à la prise en charge par l'Etat des contrats « Parcours Emploi Compétences » (PEC)

M. le Maire : « C'est un vœu déposé par le groupe Ecologiste auquel se sont associés l'ensemble des groupes de la majorité. Qui le présente ? Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. La publication de la circulaire du 7 février 2022, relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché, a des

conséquences importantes sur le tissu associatif de notre arrondissement. Cette circulaire entraîne une baisse significative de la prise en charge et une rupture soudaine des parcours d'insertion, précarisant les salariés tout comme les structures du secteur non marchand. Elle met dans une grande fragilité les personnes les plus éloignées de l'emploi, en particulier les seniors, les jeunes et les chômeurs de longue durée, et elle s'adresse tout particulièrement au secteur de l'économie sociale et solidaire.

Cette circulaire a malheureusement un effet immédiat et soudain, ce qui n'a pas permis aux salariés d'anticiper les suites possibles de leur parcours professionnel et ne permet pas aux associations de disposer de temps nécessaire pour se réorganiser. Alors, sur proposition des élus Ecologistes, nous demandons que la Maire de Paris demande à la Ministre du travail et de l'emploi et de l'insertion d'abroger cette circulaire du 7 février 2022 relative aux Fonds d'inclusion dans l'emploi, de façon à la remplacer par un nouveau dispositif réglementaire élaboré en concertation, et donc d'engager une réelle concertation avec les collectivités locales et les acteurs locaux, et d'augmenter de manière significative la prise en charge par l'Etat des contrats Parcours Emploi Compétences. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci Joëlle MOREL. C'est un vœu qui vient fort logiquement réagir à cette circulaire qui ne nous a malheureusement pas surpris puisque, depuis 2017, l'action du gouvernement a été de réduire fortement le recours aux contrats aidés, alors même que l'Etat, et sa version territoriale, et les différentes collectivités s'accordaient à faire de l'emploi et de l'insertion sociale une priorité commune. Nous nous étions mobilisés dès 2017 sur cette question de la baisse des emplois, des contrats aidés dans le secteur associatif. Cela avait très concrètement conduit à une baisse de 30 % des crédits. Pour les associations concernées, souvent dans les quartiers populaires, c'était une baisse dramatique. Nous ne sommes donc pas face à un nouveau sujet.

D'ailleurs, à la suite de cette parution et suite à la sollicitation de la Petite Rockette, acteur associatif clé de notre arrondissement, j'avais écrit à Elisabeth BORNE, qui était alors Ministre du travail, pour lui demander d'abroger cette circulaire et pour attirer son attention sur les risques qu'elle contenait. Donc nous nous retrouvons en phase sur ce vœu.

Je vais passer la parole à Florent HUBERT et puis à Christophe HARNOIS. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Je vais aller dans le sens de ce que vous venez d'indiquer et remercier nos collègues du groupe Ecologiste d'avoir pris l'initiative de ce vœu dans lequel nous nous reconnaissons pleinement et que nous signons avec enthousiasme. Pourquoi ? Tout simplement parce que, comme cela a été rappelé à l'instant par M. le Maire, la suppression de 250.000 contrats aidés a été une catastrophe au début de quinquennat de M. MACRON. Et non content d'avoir mis ce coup de grâce et, suite à la mobilisation des associations – déjà à l'époque – et des partis politiques d'opposition, d'avoir créé un ersatz qui était les Parcours Emploi Compétences, maintenant, au détour d'une campagne électorale, en catimini et à quelques semaines d'un vote, ils assassinent leurs propres ersatz en mettant en place des conditions ultra drastiques, en supprimant les Parcours Emploi Compétences notamment pour les jeunes dans les quartiers prioritaires.

On y voit deux fondements doctrinaux que nous combattons fortement :

- la conviction qu'il suffit de traverser la route pour trouver un job. Ce que ça veut dire derrière, c'est que les chômeurs seraient responsables de leur sort et c'est une conviction que nous combattons fortement puisque nous sommes convaincus que l'immense majorité des

chômeurs ne sont pas des fainéants, mais sont victimes du système économique et social et méritent d'être soutenus pour retrouver un emploi.

- Le deuxième fondement doctrinal que nous combattons fortement, ce serait que le secteur non marchand n'a pas besoin d'être aidé et que le fonctionnement libre et non contraint du secteur marchand suffirait pour faire advenir l'intérêt général, et qu'il n'est donc pas nécessaire de soutenir les associations, le non-marchand, l'économie sociale et solidaire, l'insertion par l'activité économique, les collectivités locales, etc., pour lesquelles les emplois aidés étaient des moyens essentiels pour produire de l'intérêt général au service de la population.

Comme nous considérons que cette décision incarne parfaitement ces deux fondements doctrinaux de la pensée macronienne, nous la combattons avec force et donc nous soutenons ce vœu avec force. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Christophe HARNOIS pour les associations. »

M. HARNOIS : « Pour compléter les propos de Florent HUBERT, le groupe Paris en Commun soutient effectivement ce vœu car la circulaire du 7 février 2022 ainsi que l'arrêté du Préfet de Région du 22 février 2022 qui en découle, mettent gravement en difficulté, fragilisent effectivement les personnes qui sont bénéficiaires des contrats Parcours Emploi Compétences et les associations qui les emploient, et en particulier celles du 11e évidemment.

Nous soutenons ce vœu et nous le co-signons parce que nous souhaitons des moyens supplémentaires sur les Parcours Emploi Compétences (PEC). Pour rappel, les PEC ont été mis en place en janvier 2018 pour remplacer les contrats aidés qui avaient été supprimés par le gouvernement d'Emmanuel MACRON. L'objectif était de favoriser l'insertion professionnelle du bénéficiaire dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi conclu dans le secteur non marchand. Je voudrais vous donner deux exemples pour illustrer mon propos :

- Auparavant, le contrat de la personne en PEC, notamment si elle était âgée de 58 ans ou plus, pouvait être renouvelé au-delà de la limite des 60 mois, jusqu'au droit à la retraite. Cela permettait à ces personnes de terminer leur carrière tout en permettant aux associations de profiter de leurs compétences. Désormais, ce renouvellement est possible uniquement à hauteur de six mois maximum.
- La prise en charge par l'Etat est désormais limitée à 45 %, contre 60 % voire 80 % précédemment, ce qui va évidemment mettre en difficulté les associations employeurs, contraintes d'abandonner ou de revoir des projets ou des activités.

Et un dernier mot qui illustre bien le manque d'ambition du gouvernement d'Emmanuel MACRON : au moment où les contrats aidés ont été supprimés, nous avions 260.000 contrats aidés. À ce jour, et sur les derniers financements, ce sont 67.000 PEC qui ont été financés. Tout est dit sur la réalité de ce projet et de ces textes. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. N'ayant pas d'autres inscriptions, je vous propose de passer au vote. »

Le Conseil du 11e arrondissement,

Considérant la publication de la Circulaire DGEFP/MIP/METH/MPP/2022/29 du 7 février 2022 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail, et ses conséquences sur le tissu associatif de notre arrondissement,

Considérant que l'évolution réglementaire des contrats « Parcours Emploi Compétences » (PEC) qui en résulte, traduit une baisse significative de leur prise en charge et une rupture soudaine des parcours d'insertion précarisant les salariés comme les structures du secteur non marchand,

Considérant que compte tenu de la réduction de la durée et du taux de prise en charge, que le Préfet met en œuvre de manière assez drastique, les aménagements de durée des contrats pour les seniors sont également remis en cause et aucun nouveau contrat PEC Jeunes n'est proposé,

Considérant que les conséquences de cette circulaire entraîneront une rupture significative dans les parcours d'insertion des personnes concernées,

Considérant que pour des jeunes sans qualification, des chômeurs de longue durée, des seniors en fin de carrière, ces contrats permettaient de reprendre confiance en soi, d'avoir une première ou une nouvelle approche du monde professionnel,

Considérant que la diminution des aides à l'emploi intervient dans un contexte budgétaire toujours plus contraint, se caractérisant par une baisse des dotations publiques au secteur associatif,

Considérant que sans mesure compensatoire, les conséquences en termes d'emplois seront dramatiques pour les structures associatives, notamment relevant du secteur de l'ESS, agissant plus particulièrement dans le 11earrondissement,

Considérant qu'elle a été conçue et publiée sans concertation, qu'elle a un effet immédiat et que la soudaineté de son application n'a permis, ni aux salariés d'anticiper les suites possibles de leur parcours professionnel, ni aux associations de disposer du temps nécessaire pour se réorganiser,

Considérant que ses conséquences suscitent de vives inquiétudes au sein du monde associatif du 11e arrondissement,

Considérant le courrier de Florentin Letissier, Adjointe à l'Économie sociale et solidaire, de François Vauglin, Maire du 11e, et les courriers envoyés par les différentes structures concernées adressés au Préfet de Région en avril dernier pour soutenir les associations concernées ;

Sur proposition des élu·e·s du Groupe Écologiste du 11e, du groupe Paris 11 en commun : socialistes, écologistes et apparentés, et du groupe Communiste et Citoyen ;

EMET LE VŒU :

que la Maire de Paris demande à la Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion de :

- Abroger la Circulaire DGEFP/MIP/METH/MPP/2022/29 du 7 février 2022 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) de façon à la remplacer par un nouveau dispositif réglementaire élaboré en concertation,
- Engager une réelle concertation avec les collectivités locales et les acteurs locaux,
- Augmenter de manière significative la prise en charge par l'Etat des contrats « Parcours Emploi Compétences » (PEC).

M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe Paris en Commun, le groupe Ecologiste du 11e, le groupe Communiste et Citoyen. Qui est contre ? M. Guillaume POITOUX. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Il est adopté. Je vous remercie. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	1
Le vœu est adopté			

V11202217 – Vœu relatif aux nouvelles implantations de commerces rapides dit « Dark stores »

M. le Maire : « Joëlle MOREL présente le vœu pour le groupe Ecologiste. »

Mme MOREL : « Le groupe Ecologiste dépose ce vœu sur les nouvelles implantations de commerces dites « dark stores ». Je vous rappelle que le 8 novembre 2021, nous avions voté ici même, à l'unanimité, un vœu concernant les risques de voir se développer les dark stores, les quick commerces, dans le 11e arrondissement tout particulièrement. Ce vœu, vous le connaissez, a été repris au Conseil de Paris.

Suite à ce vote, une étude de l'APUR a été lancée et celle-ci a identifié, en janvier 2022, 80 dark stores qui appartenaient à une dizaine d'enseignes. Parmi les 60 dark stores parisiens, 14 se situent sur un tronçon de voie protégé au titre de la protection des commerces et de l'artisanat. Je rappelle que le Plan Local d'Urbanisme interdit à Paris la création d'entrepôts dans les rez-de-chaussée et les sous-sols des immeubles à usage d'habitation. Nous demandons à ce que l'on continue tous à signaler lorsque vous voyez apparaître ce type de commerce dans les rues afin que la Ville de Paris puisse continuer à intervenir fortement pour les rencontrer et leur dire combien ils sont souvent dans l'illégalité.

Nous demandons donc par ce vœu que la Ville de Paris informe l'ensemble des élus sur le nombre de procédures réellement engagées contre ce type de commerce et qu'elle fasse un état des poursuites pénales et administratives en cours pour aboutir à leur fermeture. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. C'est un sujet qui nous préoccupe beaucoup en raison des nuisances que crée ce type de commerce et d'activité. Il nous préoccupe tant qu'Emmanuel GREGOIRE s'est saisi de ce dossier et a organisé une réunion publique. Après avoir fait travailler l'APUR sur la situation de ces commerces et les moyens que nous aurions pour lutter contre, il a fait cette réunion publique pour expliquer la situation de ces fameux dark stores. C'est une situation qui est en général en violation du Plan Local d'Urbanisme puisque c'est une activité qui s'apparente à de l'entrepôt et qui se trouve en rez-de-chaussée d'immeuble d'habitation, d'où les nuisances que vous souligniez avec raison. Le PLU ne permet pas ce genre de cohabitation entre entrepôt et habitation dans un même immeuble. En ayant installé ces établissements, leurs responsables se sont donc mis dans l'illégalité. Lors de cette réunion publique, Emmanuel GREGOIRE a indiqué qu'il les avait tous réunis en leur expliquant cette situation et leur indiquant sa volonté déterminée de les faire fermer.

La Ville a engagé un certain nombre de procédures, vous avez cité le chiffre parisien. En réponse à votre vœu, d'après les éléments que le cabinet d'Emmanuel GREGOIRE m'a communiqué, il y a sept procédures en cours dans notre arrondissement, tant sur le plan pénal que sur le plan administratif. Sur le plan pénal, ça risque d'être un petit peu long mais c'est ce qui permettra d'obtenir la fermeture des commerces dont l'activité n'est pas conforme au PLU. Et sur le plan administratif, cela permet de leur infliger des amendes qui peuvent aller jusqu'à 25.000 €.

La procédure pour obtenir la fermeture est la suivante : la Ville dresse un procès-verbal qu'elle transmet au tribunal ; une fois que le tribunal a reçu ce procès-verbal, il se retourne vers la Ville pour savoir si la situation a été régularisée, et si ce n'est pas le cas – typiquement quand l'activité n'est pas compatible avec le PLU et que la régularisation n'est pas possible –, la procédure judiciaire est lancée et peut aboutir à la fermeture du commerce. Il ne s'agit donc pas d'une décision qui peut se faire d'un claquement de doigts. C'est normal, nous sommes dans un Etat de

droit dans lequel le droit de tout le monde doit être respecté et garanti. Mais dans cette situation, nous n'avons pas de doute sur la possibilité que la Ville a d'obtenir gain de cause sur ces procédures.

Voilà les éléments qui m'ont été communiqués pour préparer la réponse à votre vœu. Les services de l'Hôtel de Ville ont attiré notre attention sur le fait que, s'agissant de procédures contentieuses susceptibles de recours, tout vice de forme serait préjudiciable au résultat que nous souhaitons tous. Il m'a été demandé de ne pas donner d'informations nominatives et de ne pas rendre public des informations nominatives avec des adresses précises, mais je vous confirme que sept adresses dans le 11e arrondissement font l'objet de procédures qui ont été engagées. Chacun comprendra qu'il n'est pas possible d'aller plus loin à ce stade pour ne pas mettre en péril la procédure. C'est pourquoi je vous demande de retirer votre vœu.

Par ailleurs, au titre de votre mandat d'élue au commerce, nous veillerons à ce que vous soyez pleinement associée et informée au fur et à mesure de l'avancée de ces différentes procédures sans qu'aucun d'entre nous puisse mettre sur la place publique ces informations. Est-ce que vous acceptez de retirer le vœu dans ce contexte ? »

Mme MOREL : « On sait parce qu'on se promène et on le voit dans nos rues combien ce phénomène continue de se développer. Là, on est partis sur ces procédures dans le 11e arrondissement, mais il va sans doute falloir continuer très fortement à signaler tous les commerces illégaux qui s'installent dans l'arrondissement. J'en ai déjà signalé deux ou trois depuis le vœu que nous avions déposé en novembre 2021.

Je pense que nous avons besoin d'avoir une vision globale à Paris. Je suis dans le 11e alors je demande des informations du 11e arrondissement, mais je sais que le groupe Ecologiste demandera des informations plus globales, sur tout Paris, lors du Conseil de Paris.

M. le Maire : « Bien sûr, cela me semble mille fois légitime. Votre appel à ce que les habitants qui subissent ce type de nuisance nous le fassent remonter doit être entendu pour que nous ne soyons pas dans une fuite en avant avec des sociétés très agiles qui peuvent changer de lieu en quelques semaines et ainsi échapper aux procédures. Donc, absolument, relayons cet appel à vigilance.

Ceci dit, je pense que la réunion qu'Emmanuel GREGOIRE a eue avec les gestionnaires de ces structures a commencé à porter ses fruits puisque l'une d'entre elles, qui a une adresse dans le 11e, a annoncé la fermeture de ses implantations, avant même de s'engager dans les procédures qui finiront inévitablement par être onéreuses pour les sociétés concernées.

Le vœu est-il retiré dans ces conditions ? Il est maintenu ? Donc l'exécutif émettra un avis défavorable. Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Le groupe Communiste soutient en tout cas les préoccupations exprimées par des riverains et des riveraines dans ce vœu, préoccupations tant sur les nuisances générées dans les quartiers que sur les changements que ces commerces impliquent sur le paysage de la ville.

Qu'est-ce qu'on voit dans nos quartiers en fait ? C'est que le capitalisme se nourrit de tout, et surtout des crises puisque ces enseignes et ces dark stores, comme on les appelle, sont nés au moment du confinement, avec des entreprises qui ont levé des sommes extraordinaires pour pouvoir se positionner sur un marché, avec pour but de créer un besoin, puisque personne

jusque-là n'avait besoin d'être livré en cinq ou dix minutes, notamment à Paris, d'être en position dominante pour tuer la concurrence, quitte à faire des modèles économiques qui marchent à perte pour ensuite, une fois ce modèle économique implanté, rafler le marché et augmenter les prix une fois que le besoin est créé et donc faire des profits au détriment de la vie de nos quartiers, vous l'avez rappelé. C'est donc bien le capitalisme qui mène sa bataille pour le profit dans nos rues. Evidemment, nous nous y opposons.

Derrière ce modèle, il y a des conditions d'emploi et de travail qui sont déplorables, avec la question de la sécurité, notamment celle des livreurs et livreuses qui sont assujettis à ces entreprises pour une rémunération qui est une rémunération de misère, puisqu'il faut bien générer du profit quelque part. Tout ceci pour répondre à un besoin qui, je le rappelle, n'existait pas et n'a pas de raison d'exister puisqu'il ne sert pas un besoin humain.

Il est donc important de trouver des leviers pour contraindre. Nous soutenons toutes les actions de la Ville. Au vu des éléments que vous avez apportés, M. le Maire, nous nous abstiendrons donc sur ce vœu. »

M. le Maire : « Merci. La situation est un peu analogue à celle de tout à l'heure sur la DUP, c'est-à-dire que si on vote un vœu, on fragilise les procédures engagées qui concourent à l'objectif qui nous rassemble, sans ambiguïté puisque nous avons voté le vœu en novembre dernier. Je vous propose de passer au vote si le vœu est maintenu, avec un avis défavorable de l'exécutif. »

Le Conseil du 11e arrondissement,

Considérant le vœu voté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement du 11e le 8 novembre 2021 relatif au développement du quick commerce et demandant à la Ville de Paris :

- Que la Ville de Paris mobilise tous les moyens à sa disposition, notamment réglementaires et qu'elle utilise les opportunités ouvertes par la révision du PLU pour protéger l'artisanat et empêcher le développement des quick commerces ;
- Que la Ville de Paris mette en place une mission transversale impliquant tous les élu·e·s et services de la Ville concerné·e·s, les chambres consulaires, les commerçants, les artisans et les associations afin d'agir au plus proche des réalités des Arrondissements ;
- Que la Ville de Paris interpelle l'État afin de faire revoir le code de l'urbanisme : la définition réglementaire de l'artisanat et celui du commerce et ainsi protéger réellement les artisans et les commerçants indépendants de proximité de nos quartiers ;
- Que la Ville de Paris demande à l'État de prendre des mesures rapides et ambitieuses pour protéger ces travailleurs précaires et ubérisés, telle que la présomption de salariat automatique comme cela a été fait en Espagne par le gouvernement de Pedro Sanchez et sa ministre du travail Yolanda Diaz, et que ces outils puissent réellement contraindre ces entreprises à se mettre en conformité avec les exigences sociales et environnementales les plus élevées ;

Considérant le vœu voté à l'unanimité également au Conseil de Paris de décembre 2021 ;

Considérant les résultats de l'étude de l'APUR de janvier 2022, identifiant sur le territoire parisien et sa proche banlieue plus de 80 « dark stores » appartenant à une dizaine d'enseignes ;

Considérant que parmi les 60 « dark stores » parisiens, 14 se situent sur un tronçon de voie, protégé au titre de la protection du commerce et de l'artisanat ;

Considérant que le Plan local d'urbanisme (PLU) de Paris interdit la création d'entrepôts dans les rez-de-chaussée et les sous-sols des immeubles à usage d'habitation ;

Considérant que malgré les signalements auprès des services d'urbanisme, ces commerces rapides ouverts dans le 11eArrondissement poursuivent leurs activités et continuent de générer de nombreuses nuisances pour les riverains habitants aux abords et créent un climat d'insécurité routière pour les piétons cheminant à proximité de ces commerces ;

Considérant que de nouveaux commerces de type Dark.store ont récemment ouvert ;

Sur proposition des élu·e·s du Groupe Écologiste du 11e ;

EMET LE VŒU :

Que la Ville de Paris informe l'ensemble des élu.e.s sur le nombre de procédures engagées contre ce type de commerce et fasse un état des poursuites pénales et administratives en cours pour aboutir à leur fermeture.

M. le Maire : « Qui est pour ? Le Groupe Ecologiste du 11e, le groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX. Qui est contre ? Le groupe Paris en commun. Qui s'abstient ? Le groupe Communiste et Citoyen. Le vœu est rejeté, pas de gaieté de cœur, mais chacun aura compris que notre objectif est d'obtenir la fermeture de chacune de ces enseignes. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 2	
Nombre de votants : 31			
Abstentions	4	NPPV	0
POUR	10	CONTRE	17
Le vœu est rejeté			

V11202218 – Vœu relatif à l'élaboration d'un plan de développement des assises dans l'espace public

M. le Maire : « Alexandre VISCONTINI présente ce vœu. »

M. VISCONTINI : « Le mobilier urbain, c'est un outil incroyablement puissant pour créer un sentiment d'accueil ou de rejet pour les citadins. Aujourd'hui, l'occupation de l'espace public peut, pour certaines personnes, sembler inégalitaire par l'absence de lieux d'assise ou par l'emploi d'un type d'aménagement excluant une partie de la population.

À ce titre, je voudrais citer le projet « Assise » qui est mené en ce moment dans notre arrondissement par trois structures, Studaré, La Cloche, Des Cris Des Villes, où il s'agit travailler les personnes concernées, en particulier les personnes à la rue et les personnes âgées, sur un modèle de banc à caractère modulaire qui permette une inclusion de toutes et tous. Les questions posées par cette démarche portent sur les modalités de fixation des assises, sur leur retrait provisoire le cas échéant. Il nous semble assez innovant puisque c'est en plus un travail qui a été mené depuis plusieurs mois, en concertation avec l'ensemble des habitants, avec ou sans toit, dans le square des Moines de Tibhirine, dans notre arrondissement.

Par ailleurs, la fonction de l'espace public ne se limite pas à l'organisation des flux, il doit également faciliter la création des lieux de convivialité, de rencontres, de lien social. Ces lieux de rencontre doivent être accessibles et gratuits pour se reposer, pour échanger, et à cet égard je pense surtout aux personnes isolées et à celles ayant des difficultés de déplacement dans nos quartiers.

Enfin, la question des bancs revient régulièrement lors de différentes réunions avec les habitants du 11e à plusieurs occasions, lors de la création de « rues aux écoles » comme la rue de la

Présentation, et lors des réaménagements des squares et jardins. C'était le cas pour le jardin Titon, pour le square Georges Sarre, mais aussi lors des aménagements dans le cadre des opérations « Embellir Paris », notamment dans la rue Baudin et aussi aujourd'hui dans le quartier Belleville/Saint Maur.

Nous proposons donc un vœu qui porte les propositions suivantes :

- L'élaboration d'un plan de développement des assises dans l'espace public, avec la définition d'un objectif chiffré d'augmentation des assises en ville ainsi que des recommandations en termes de répartition, de disposition, de modularité ;
- que cette élaboration soit menée en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés : les comités locaux du handicap, les conseils de seniors, les associations, les élus bien sûr et l'ensemble des services concernés ;
- que cette concertation puisse prendre en compte les nouveaux usages de l'espace public (les places de stationnement, les rues aux écoles) et qu'elle puisse s'inscrire en lien avec les démarches « Embellir votre quartier ». Merci. »

M. le Maire : « Merci. Luc LEBON va vous répondre. »

M. LEBON : « Je présente donc le contre-vœu. Je rejoins totalement le besoin exprimé d'assises gratuites pour une ville plus accueillante, plus inclusive, plus solidaire. Vous l'avez un peu évoqué mais sans le dire, on ne peut pas nier l'inquiétude que peuvent ressentir certains riverains sur les éventuelles mésusages que les assises peuvent générer. On en entend régulièrement lors de concertations d'aménagements locaux et c'est d'ailleurs ces oppositions qui peuvent être de nature à réduire le maillage régulier et suffisant d'assises dans notre ville.

C'est pourquoi je ne crois pas trop à un grand plan pour ce type de sujet. Je pense que ça ne se règle pas comme des généraux qui font la guerre derrière une carte ou des décideurs qui sont derrière des tableaux Excel. Je pense que ce type de sujet demande en fait beaucoup de pragmatisme, beaucoup de dentelle au plus près du terrain, et beaucoup de concertation. Il faut donc y travailler sur chaque projet, à chaque occasion, au cas par cas et pas par des règles générales. Donc, sur l'objectif, je vous rejoins ; sur la méthode, moins.

Je voudrais quand même aussi souligner, tout le travail de la démarche entreprise pour la nouvelle esthétique parisienne qui va justement introduire l'interdiction d'une suppression nette de bancs dans Paris et des objectifs de jalonnement important d'assises pour répondre aux objectifs, que nous partageons. Il y aura aussi la prise en compte de la préservation et la mise en valeur d'un mobilier historique qui est connu à travers le monde.

Compte tenu des objectifs et des diagnostics en cours, je propose :

- que, sur la base de ces diagnostics, ce soient les instances de démocratie locale du 11e, notamment le conseil des seniors, le conseil local du handicap et les conseils de quartiers, qui soient invitées à faire des propositions d'implantation au plus près du terrain
- et, vous l'avez évoqué, qu'on puisse consacrer un temps spécifique à un échange basé sur ce diagnostic et les demandes d'implantation d'assises à l'occasion des concertations « Embellir votre quartier » pour étudier leur intégration dans les projets à développer. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je n'ai pas d'inscription. Je pense que le vœu alternatif va rassembler tout le monde. Est-ce que le vœu d'origine est maintenu ? »

M. VISCONTINI : « Oui, on va maintenir notre vœu parce que la proposition de vœu qu'on découvre sur table nous semble à la fois restreinte dans l'ambition du plan qui pourrait fixer un certain nombre d'objectifs. Et bien sûr, l'idée n'est pas de fixer ces objectifs derrière un tableau Excel, mais bien sûr de le faire en concertation avec l'ensemble des personnes concernées, comme on l'a dit.

Et aussi, elle est plus restrictive dans le cadre des démarches qui sont engagées puisqu'il est proposé de le faire uniquement dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier », mais il y a d'autres processus dans lequel on pourrait s'impliquer, par exemple les processus d'autorisation des emplacements de terrasse ou bien les rues aux écoles notamment. »

M. le Maire : « Bien. Quel est l'avis de l'exécutif ? »

M. LEBON : « Favorable sur le vœu que j'ai présenté, mais malheureusement défavorable sur le vœu du groupe Ecologiste puisqu'on n'a pas pu se réunir sur la méthode. Merci. »

M. le Maire : « Très bien. Le vœu déposé par le groupe Ecologiste est mis au vote. »

Le Conseil du 11e Arrondissement,

Considérant que la Ville de Paris s'engage avec ambition pour transformer l'espace public en vue de le rendre plus accessible, plus inclusif et plus convivial, avec des projets tels que la Ville du quart d'heure, Embellir Paris, Rues aux Écoles ou encore Quartier d'Accessibilité Augmentée ;

Considérant que la question des bancs revient régulièrement lors réunions avec les habitant-es du 11e lors des réaménagements des squares et jardins tels par exemple au jardin Titon, au square des moines de Tibhirine, square Georges Sarre et lors des aménagements dans le cadre des opérations Embellir Paris dans les quartiers Saint Ambroise-République (notamment rue Baudin), Belleville Saint Maur et dans la rue aux écoles : rue de la Présentation, rue Pihet, rue Amelot ;

Considérant le projet Assises mené par Studare en partenariat avec La Cloche et Des cris des villes, recherche action qui cherche à définir une nouvelle méthode de conception des bancs publics, plus inclusive, le square des

Considérant que la solitude et l'isolement sont des fléaux aux conséquences sanitaires lourdes et que ces problèmes se sont accrus avec la pandémie ;

Considérant que la fonction de l'espace public ne se limite pas à l'organisation des flux, mais doit également permettre une forme de convivialité, de rencontre et de lien social ;

Considérant que ces fonctions doivent pouvoir se réaliser gratuitement, hors d'offres commerciales comme celle des terrasses par exemple ;

Considérant que les assises dans l'espace public, notamment les bancs, sont en outre indispensables à la mobilité des nombreuses personnes particulièrement fatigables, que ce soit de façon permanente ou circonstancielle ;

Considérant qu'elles sont à ce titre des éléments essentiels de l'accessibilité universelle et qu'il est du devoir de la Ville de garantir un accès à toutes et à tous à l'espace public ;

Considérant que les conseils de séniors et les conseils du handicap pointent régulièrement le manque de banc dans l'espace public ;

Considérant que la démarche pour une nouvelle esthétique parisienne contient un début de position interdisant la suppression nette des bancs, mais qu'il n'y a pas de doctrine spécifique ;

Sur proposition des élu·e·s du Groupe Écologiste du 11e ;

EMET LE VŒU :

- Que soit élaboré un *plan banc* de développement des assises dans l'espace public, ayant pour but la définition d'objectif chiffré d'augmentation des assises en ville, ainsi que des recommandations en termes de répartition et de disposition ;
- Que cette élaboration soit menée en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés : les comités locaux du handicap, les conseils des séniors, les associations, les élu-es, centraux et d'Arrondissement, ainsi bien sûr que l'ensemble des services concernés ;
- Que cette concertation prenne en compte les nouveaux usages de l'espace public (les places de stationnement, les rues aux écoles...), et s'inscrive en lien avec les démarches Embellir votre quartier, les processus d'autorisation des emplacements de terrasses...

M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe Ecologiste du 11e et M. Guillaume POITOUX. Qui est contre ? Le groupe Paris en Commun et le groupe Communiste et Citoyen. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Il est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	7	CONTRE	22
Le vœu est rejeté			

V11202221 – Vœu relatif à la création et la pérennisation des assises dans l'espace public

Le Conseil du 11eArrondissement,

Considérant que la Ville de Paris s'engage avec ambition pour transformer l'espace public en vue de le rendre plus accessible, plus inclusif et plus convivial, avec des projets tels que la Ville du quart d'heure, Embellir Paris, Rues aux Écoles ou encore Quartier d'Accessibilité Augmentée ;

Considérant que la question des bancs revient régulièrement lors réunions avec les habitantes et les habitants du 11e lors des réaménagements des squares et jardins tels par exemple au jardin Titon, au square des moines de Tibhirine, square Georges Sarre et lors des aménagements dans le cadre des opérations Embellir Paris dans les quartiers Saint Ambroise-République (notamment rue Baudin), Belleville Saint Maur et dans la rue aux écoles : rue de la Présentation, rue Pihet, rue Amelot ;

Considérant que la solitude et l'isolement sont des fléaux aux conséquences sanitaires lourdes et que ces problèmes se sont accrus avec la pandémie ;

Considérant que la fonction de l'espace public ne se limite pas à l'organisation des flux, mais doit également permettre une forme de convivialité, de rencontre et de lien social ;

Considérant que ces fonctions doivent pouvoir se réaliser gratuitement, hors d'offres commerciales comme celle des terrasses par exemple ;

Considérant que les assises dans l'espace public, notamment les bancs, sont en outre indispensables à la mobilité des nombreuses personnes particulièrement fatigables, que ce soit de façon permanente ou circonstancielle ;

Considérant qu'elles sont à ce titre des éléments essentiels de l'accessibilité universelle et qu'il est du devoir de la Ville de garantir un accès à toutes et à tous à l'espace public ;

Considérant que les conseils de séniors et les conseils du handicap pointent régulièrement le manque de banc dans l'espace public ;

Considérant que l'inquiétude ressentie par certains riverains sur d'éventuels mésusages de ces équipements s'exprime, notamment lors des concertations sur les aménagements locaux ;

Considérant que ces oppositions peuvent être de nature à réduire le maillage régulier et suffisant d'assises dans la Ville ;

Considérant que la Ville entend remédier à ces lacunes à travers la mise en place récente d'une charte de l'esthétique parisienne spécifiquement dédiée au mobilier urbain et à l'espace public, ainsi que d'une Commission de Régulation de l'Espace Public ;

Considérant que la démarche pour une nouvelle esthétique parisienne introduit une doctrine incluant l'interdiction de la suppression nette des bancs et un objectif de jalonnement important d'une assise, visant à répondre à l'enjeu d'inclusion de tous les publics, et s'accompagne d'un recensement qui permettra d'identifier les zones carencées en assise pour mieux cibler l'action municipale ;

Considérant en revanche que cette charte propose diverses mesures, parmi lesquelles la préservation et la mise en valeur du mobilier historique, dont les bancs publics parisiens sont emblématiques ;

Considérant le recensement en cours des bancs historiques par la direction de la voirie et des déplacements qui permettra de proposer des données précises sur le maillage, y compris en open data ;

Considérant l'atlas du mobilier urbain en cours de production par l'APUR ;

Sur proposition des élu·e·s du groupe Paris 11 en commun : socialistes, écologistes et apparentés ;

EMET LE VŒU :

- Que, notamment sur la base de ces diagnostics, les instances de démocratie locale du 11e, et notamment le conseil des séniors, le conseil local du handicap et les conseils de quartiers soient invités à faire des propositions d'implantation au plus près des réalités du terrain,

- Qu'un temps spécifique soit consacré à un échange basé sur ce diagnostic et les demandes d'assises à l'occasion des concertations « embellir votre quartier » afin d'étudier leur intégration dans les projets.

M. le Maire : « Vœu présenté par M. LEBON. Qui est pour ? Le groupe Paris en Commun et le groupe Communiste et Citoyen. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Le groupe Ecologiste du 11e, le groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX. Le vœu est donc adopté. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	10	NPPV	0
POUR	22	CONTRE	0
Le vœu est adopté			

V11202219 – Vœu relatif à l'éclairage public

M. le Maire : « Vœu relatif à l'éclairage public. M. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. C'est un vœu qui fait partiellement écho à notre discussion de tout à l'heure, sur la maîtrise de la consommation d'énergie.

La pollution lumineuse est un des effets pervers du monde moderne, notamment dans les grandes villes, tout comme elle est régulièrement la résultante de mauvaises installations. Donc ce vœu vise à repenser notre rapport à l'éclairage public pour le renforcer là où c'est utile et de facto supprimer l'éclairage inutile.

Dans le détail, je pense que les considérants sont assez clairs et sont assez partagés. On connaît les rythmes circadiens et c'est un automatisme contré par l'éclairage artificiel. Nous savons tous que l'éclairage public a de facto un effet nocif sur la végétation, les insectes et les animaux en environnement urbain. Nous connaissons probablement tous la position de l'Académie nationale de médecine qui préconise de classer l'exposition à la lumière la nuit comme perturbateur endocrinien dans un rapport de 2021. Mais nous connaissons aussi les impératifs auxquels l'éclairage public répond, notamment les impératifs de sécurité publique y compris en termes de circulation.

Pour revenir au 11e arrondissement, il est fréquent de constater qu'une partie de ce fameux éclairage public dans notre arrondissement semble inutile, inadaptée aux usages, mal orientée ou a contrario déficiente. Nous en avions déjà parlé il y a à peu près un an.

Si le sous-éclairage a des conséquences en termes de sécurité publique, le suréclairage public, outre son impact sur la flore, la faune et l'humain, a aussi un coût écologique et économique qui peut être significatif.

Et considérant enfin l'existence de dispositifs innovants qui ont pu être déployés notamment dans les villes de Lille, Toulouse, Bordeaux ou Lyon, le groupe Changer Paris (union des Républicains et des Centristes) propose :

- que le 11e arrondissement soit déclaré pilote dans l'optimisation de l'éclairage public ;
- que cette optimisation puisse se décliner au travers d'un diagnostic au niveau de l'existant, afin d'identifier les zones de surexposition, les zones de sous-exposition et les mauvaises orientations, notamment les lampadaires orientés vers le ciel, ce qui est un non-sens sur tous les points de vue ;
- et qu'à la suite de ce dispositif, de nouveaux dispositifs ou de nouveaux calibrages de dispositifs existants puissent être réalisés afin de garantir une exposition la nuit qui soit compatible avec les impératifs de sécurité publique, mais qui ne génèrent pas de surexposition ou d'éclairage vers le ciel qui est, comme je le disais, une hérésie. »

M. le Maire : « Merci. M. LEBON, puis Chloé SAGASPE pourra compléter si elle le souhaite. »

M. LEBON : « Merci. Je vais vous répondre sur l'ensemble de vos points parce que le nouveau marché de l'éclairage, passé par la Ville et entré en vigueur fin 2021, prévoit de renouveler 12.000 supports, candélabres et consoles, de remplacer 70.000 lumières par des LED, 60.000 feux tricolores et plus de 500 km de câbles, notamment dans nos quartiers, dans le Nord-Est parisien qui est doté de câbles dont beaucoup datent des années 50. Pour vous donner un ordre de grandeur, les 70.000 lumières qui seront remplacées sont l'équivalent du parc lumineux de Marseille et représente environ 40 % du parc parisien. Les travaux permettront de s'assurer de l'optimisation du niveau d'éclairage et de l'orientation de l'ensemble de ces luminaires.

Sur le reste du parc, il y a évidemment des contrôles de qualité de service contradictoire et des signalements qui permettent de régulariser les éventuels dysfonctionnements. Les zones

suréclairées et sous-éclairées sont donc connues. Ainsi, les anomalies ponctuelles résultant de dysfonctionnements, y compris les mauvaises orientations, sont résolues selon les délais contractuels variables selon la gravité des cas.

Concernant les interventions sur ces zones, les zones sur-éclairées sont intégrées prioritairement à la programmation des travaux car elles constituent les meilleurs gisements de gain énergétique donc de respect du Plan Climat, et paradoxalement les zones sous éclairées aussi car leur situation résulte souvent de vétusté du matériel utilisé qui s'avère généralement énergivore.

La suppression des zones suréclairées fait partie des objectifs du marché, en cherchant à éclairer plus juste, c'est-à-dire à assurer la sécurité des usagers de l'espace public, de l'ensemble des usagers, tout en limitant la consommation énergétique et l'impact sur la biodiversité. Elle sera notamment préservée grâce à l'extinction programmée des lumières dans les parcs fermés la nuit.

En outre, le marché prévoit l'instauration d'une trame nocturne parisienne à l'horizon 2024, avec pour but de favoriser le développement de la faune, de la flore, le long d'un axe et d'un corridor où l'éclairage sera adapté pour limiter l'impact sur la faune et la flore, voire l'extinction, là où c'est possible, des secteurs sensibles pour la biodiversité.

Vous avez évoqué la question essentielle de la sécurité liée au niveau de l'éclairage public. Vous l'avez surtout évoquée sur des questions de sécurité routière, mais je pense qu'il y a quand même plus important que l'automobile. L'oubli, volontaire ou non, de votre intervention c'est évidemment la question du genre : les études et les sondages montrent que les femmes sont particulièrement sensibles à un niveau d'insécurité lorsque l'éclairage des rues est faible. Je me permets une parenthèse : dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier », on a souhaité mettre en place des démarches genrées parce qu'on sait que la perception des femmes de l'espace public est différente de celle des hommes, et dans le but d'avoir une ville plus inclusive, il nous semblait important d'avoir l'ensemble des points de vue qui puissent s'exprimer.

Evidemment, dès qu'on a des signalements de riverains, on demande des relevés pour objectiver les niveaux d'éclairage. C'est parfois dû au développement de la végétation donc on s'adapte avec des élagages ou par des renforcements ponctuels de l'éclairage de la voie.

Tout ça pour vous dire qu'on partage évidemment l'ensemble de vos préoccupations, mais elles sont parfaitement intégrées dans le marché en cours, y compris les expérimentations d'éclairages asservis que vous avez pu évoquer : on en développe dans le 11e comme ailleurs dans Paris, suivant les besoins, en fonction des demandes, soit dans le cadre de concertations, soit dans le cadre de budget participatif. Votre vœu étant donc pris en compte, je vous propose de le retirer. Merci. »

M. le Maire : « Très bien. Merci beaucoup. Bénédicte DAGEVILLE a demandé la parole, mais peut-être que le vœu va être retiré ? M. MARTIN ? »

M. MARTIN : « On le garde. »

Mme DAGEVILLE : « Alors on ne le vote pas. Mais juste un petit mot pour vous dire qu'on ne votera pas ce vœu pour toutes les raisons mentionnées par mon collègue Luc LEBON, et parce que dans ce vœu sur l'éclairage public, il y a quand même un énorme point aveugle qui est effectivement la question du genre. À aucun moment il n'est mentionné ou fait état du fait que pour « dégenrer », si je puis dire, l'espace public afin d'assurer tant aux femmes qu'aux hommes le fait de pouvoir circuler dans l'espace public et de s'y sentir en sécurité, la question de l'éclairage

est un levier central. Donc au-delà des questions environnementales qui sont très importantes – je ne les balaye pas d'un revers de main, bien entendu – il est important de les penser aussi en relation avec cette occupation genrée de l'espace public, qui est l'une de nos préoccupations. Ma collègue Hélène BIDARD fait ce travail au niveau parisien et je sais que mon collègue Luc LEBON partage également tous ces objectifs. Nous voterons donc contre ce vœu. »

M. le Maire : « Je confirme. Merci. Cette fois-ci, M. MARTIN reprend la parole. »

M. MARTIN : « Merci. Visiblement, notre collègue n'a pas lu le vœu puisqu'il y est décrit les impératifs de sécurité publique. J'ignorais qu'il y avait une question de genre. La sécurité publique, c'est pour tout le monde, adaptée à la circonstance, adaptée au genre, adaptée à l'âge, adaptée à la condition physique, adaptée à tout. L'impératif de sécurité publique, point. Je ne vois pas en quoi cet élément était absent de cette petite réflexion sur les lampadaires.

Ceci étant dit, je suis ravi d'entendre que vous souscrivez aux objectifs, c'est très bien. Qu'il y ait un nouveau marché, c'est très bien. Néanmoins, il y a à quelques mètres de cette mairie un certain nombre de lampadaires qui éclairent inutilement le ciel, voire qui n'éclairent rien ou qui rendent des carrefours aussi lumineux qu'en plein jour depuis la petite quinzaine d'années que je vis ici. Et il n'y a pas besoin de faire 100 mètres en sortant de cette mairie.

Donc nous maintenons ce vœu pour ces raisons, et puisque nous entendons avec plaisir que vous rejoigniez les objectifs, nous vous invitons à le voter. »

M. le Maire : « Bien. Nous faisons mieux que rejoindre les objectifs, nous agissons. Et ce n'est pas récent. On vient de très loin sur la question de l'éclairage public. Les précédents Plans climat ont permis d'améliorer la situation, mais on met un coup d'accélérateur. Je vous propose de passer au vote, avec un avis défavorable de l'exécutif. »

Le Conseil du 11e arrondissement,

Considérant que le besoin en lumière de l'Homme présente un minimum et un maximum pour que le corps fonctionne correctement, ce que la lumière artificielle vient contrecarrer,

Considérant l'effet nocif de l'éclairage public nocturne sur la végétation, les insectes et les animaux sauvages en environnement urbain,

Considérant la position de l'Académie nationale de Médecine qui préconise de classer l'exposition à la lumière la nuit comme un perturbateur endocrinien dans son rapport « Pollution lumineuse et santé publique », adopté le 29 juin 2021,

Considérant en contrepartie les impératifs de sécurité publique, y compris en termes de circulation, auxquels l'éclairage public contribue,

Considérant néanmoins qu'une partie de l'éclairage public du 11e Arrondissement semble inutile, inadapté aux usages, mal orienté, ou – a contrario – déficient,

Considérant que le suréclairage public, outre son impact sur la flore, la faune ou l'humain, possède des coûts écologiques et économiques significatifs,

Considérant l'existence de dispositifs innovants, comme les lampadaires directionnels mis en place par la Ville de Lille, ou l'éclairage public asservi dans les rues peu passantes et installé dans les villes de Toulouse, Bordeaux et Lyon,

Considérant que l'investissement dans ces nouveaux matériels s'amortit partiellement par les économies d'énergie qu'ils permettent de réaliser,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que le 11e arrondissement soit déclaré Arrondissement pilote dans l'optimisation de l'éclairage public,
- Que les services de la Ville de Paris réalisent un diagnostic exhaustif de l'éclairage public du 11e arrondissement afin d'identifier
  i) les zones où celui-ci est insuffisant,
  ii) les zones en situation de suréclairage au regard des besoins,
  iii) les lampadaires mal orientés (vers le ciel notamment),
- Que de nouveaux dispositifs adaptés aux usages soient installés dans les zones où les services estiment l'éclairage insuffisant,
- Que dans les zones en surexposition, les lampadaires existants soient modifiés vers des systèmes intelligents des dispositifs directionnels dans les rues passantes et des dispositifs asservis dans les rues à faible circulation piétonne, restant adaptés aux exigences de la sécurité publique,
- Que les lampadaires mal orientés soient supprimés ou réorientés, à l'aune des besoins et de ces mêmes exigences de sécurité publique.

M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX.
Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Il est donc rejeté. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	4	CONTRE	28
Le vœu est rejeté			

V11202213 – Vœu pour la protection des arbres à Paris

M. le Maire : « M. POITOUX présente ce vœu. »

M. POITOUX : « M. le Maire, mes chers collègues, ce vœu s'insère dans une actualité brûlante qui concerne l'éventualité d'un abattage de certains arbres sur le Champ de Mars dans le cadre du réaménagement des abords de la Tour Eiffel, et qui laisse à craindre pour les futurs projets du 11e arrondissement de réaménagement urbain, type boulevard Richard Lenoir ou TEP, avec le même type de procédé, la même façon de faire et avec le même résultat. Suite à la mobilisation des habitants et des associations, la Ville semble aujourd'hui faire machine arrière. Peut-être que les représentants de la majorité ici présents pourront nous le confirmer.

Mais cette nouvelle polémique témoigne une nouvelle fois du paradoxe entre le discours et les actes. La Maire de Paris, qui plaçait dans les priorités la végétalisation et la plantation de 170.000 arbres, semble aller à l'encontre de ses propres convictions dès qu'un projet d'urbanisme d'envergure voit le jour. Je pourrais citer Debergue dans le 12e arrondissement, Saint-Vincent-de-Paul dans le 14e, et plus récemment la Porte de Montreuil dans le 20e. Et on a tout à craindre des futurs projets dans le 11e arrondissement, notamment Richard-Lenoir. Faudra-t-il systématiquement des levées de boucliers et des articles dans la presse pour que la Mairie recule ? Quelle image donne-t-elle à chaque fois de la démocratie participative ?

C'est pourquoi, à travers ce vœu, on formule aujourd'hui plusieurs propositions qui, j'espère, seront retenues, à savoir :

- La sanctuarisation des arbres dans Paris. Cela semble un lieu commun, mais manifestement ce n'est pas le cas.
- Nous demandons également que la Mairie fasse du principe ERC (éviter-réduire-compenser) un principe d'aménagement du territoire parisien.
- Nous demanderons également qu'en cas d'abattage, la compensation soit pensée en termes de bénéfices écologiques et pas seulement de manière quantitative.
- Nous demanderons enfin, pour la énième fois, que les projets soient pensés et co-construits avec les acteurs locaux.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Pour répondre à ces, apparemment, bonnes idées, Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Vous ne m'en voudrez pas, cher collègue, de m'en tenir au sujet du 11e et de laisser aux élus parisiens ce qui ressort des sujets parisiens.

Je vais vous faire une confession, j'ai trouvé votre vœu étrange. Il est étrange dans sa rédaction tout d'abord. Si on lit bien les considérants, on y trouve des phrases de plaidoyer – dans lesquelles je pense qu'on se reconnaît tous – sur le fait que les arbres sont nos meilleurs alliés pour sauver la biodiversité, lutter contre la pollution, lutter contre le changement climatique. Ce n'est pas source de débat. Puis de manière assez décousue, intercalés entre ces paragraphes de plaidoyers, on lit des petits paragraphes d'attaques, extrêmement politiciennes, avec une rédaction tellement excessive que forcément, elle ne peut pas être honnête et ne peut pas être constructive. Et c'est quand même bien dommage parce que je pense que le sujet mérite mieux.

Votre vœu est étrange aussi parce qu'il nous demande de mettre en place une politique « éviter-réduire-compenser », qui est la stratégie du Plan Arbre que la Ville adoptée il y a quatre mois et que vous avez voté, que votre groupe au Conseil de Paris a voté. Donc cela nous amène à une situation un peu étrange où vous nous recommandez de mettre en place la politique qu'on vient de voter et que vous avez soutenue.

Comme je le disais, votre vœu est étrange parce qu'on a adopté cette politique. On essaie d'éviter tous les abattages possibles dans le cadre des démarches de projet, on essaie de renforcer l'accompagnement des projets, pour éviter ces abattages, et lorsqu'ils sont inévitables, pour les réduire au maximum, et pour contraindre les acteurs qui mènent ces projets à compenser l'ensemble de ces abattages. Il n'y a pas un seul projet sur Paris qui aurait un bilan négatif entre le nombre d'abattages éventuels et le nombre de plantations, on est toujours sur des soldes extrêmement positifs, dans l'esprit que vous évoquez d'ailleurs, celui la logique de surcompensation. Oui, incontestablement, les arbres qu'on plante sont plus jeunes et plus petits que les arbres lorsqu'ils meurent ou sont abattus et c'est d'ailleurs pour cette raison qu'on a une politique de plantation extrêmement ambitieuse. Ce Plan Arbre fixe l'objectif de planter 170.000 arbres et sur les deux premiers hivers (puisqu'il y a une période pour planter des arbres), on en a planté 40.000. C'est déjà un bon résultat mais on voit bien qu'il faut encore accélérer.

Après, vous nous demandez de co-construire, de concerter sur les opérations d'entretien et de gestion de patrimoine arboricole. Je vais vous répondre très clairement : non. On ne va pas pouvoir concerter parce que concerter, cela suppose d'être clair et sincère sur le sens de la démarche. C'est un peu comme une conférence citoyenne pour le climat : si on n'est pas clair dès le départ, en règle générale, cela se passe mal. Donc là, on ne va pas concerter parce que quand

des gens viennent nous voir pour nous demander des abattages – ça arrive et ça m'est arrivé – il n'y a pas de concertation parce qu'on répond juste « non ». Et quand des services, des experts sylvicoles nous disent que cet arbre est mort ou qu'il est très malade, qu'il présente un risque de chute important et peut blesser des gens, on ne va pas non plus concerter parce que ce ne serait pas une concertation. Vous demandez la co-construction de ces politiques d'entretien, d'élagage ou d'abattage : honnêtement, ce n'est pas possible et ce n'est pas souhaitable.

En revanche, votre alerte sur l'idée qu'on peut toujours faire plus et mieux en termes d'information est parfaitement entendable parce qu'on connaît aujourd'hui le niveau de vigilance et de sensibilité des Parisiens sur le sujet et je m'en félicite. Je pense que c'est quelque chose qui nous oblige tous.

Si vous avez bien regardé, il y a aujourd'hui un site sur lequel il y a une liste de l'ensemble des opérations d'entretien arboricole, des opérations d'élagage et d'abattage sur la quinzaine de jours à venir, de manière prévisionnelle. Il y a aujourd'hui une carte interactive sur l'ensemble de l'état phytosanitaire des arbres parisiens et des arbres dont l'abattage est programmé. On peut certainement faire mieux, notamment en termes d'information de proximité, sur l'affichage, vis-à-vis des riverains, etc., et on va s'y efforcer. Mais je voudrais quand même simplement souligner le fait qu'aujourd'hui aucune ville ne fait davantage en termes de transparence sur l'entretien de son parc arboré que Paris. Je vous mets au défi de trouver une ville qui fait plus et mieux que nous en la matière. Honnêtement, il n'y en a pas.

On va continuer à planter le maximum d'arbres possible, on va continuer à mettre en place le Plan Arbre qui a été très largement adopté au Conseil de Paris et on va continuer à prendre le plus grand soin possible des arbres de notre arrondissement. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Peut-être M. POITOUX pour répondre ? »

M. POITOUX : « C'est tout à votre honneur de vouloir mettre en œuvre le Plan Arbre auquel on s'est associé. Force est de constater que certains des projets ne correspondent pas aux objectifs du programme, donc il faut peut-être les revoir. Et effectivement, on sera vigilants sur les prochains projets pour qu'ils correspondent à ce plan que nous avons voté et que nous soutenons. »

M. le Maire : « Merci. Chloé SAGASPE. »

Mme SAGASPE : « Merci. Permettez-moi de vous faire part un peu de mon agacement à la lecture de ce vœu puisque ce n'est pas la première fois que votre groupe porte un vœu d'affichage sur les arbres, sans vraiment au préalable travailler les dossiers. Pourquoi je dis ça ? D'abord, comme l'a dit très clairement mon collègue Florent HUBERT, il n'est nullement fait mention dans ce vœu du Plan Arbre que nous venons juste d'adopter et de voter. C'est bien dommage, vous ne l'avez, semble-t-il, pas lu visiblement.

Vous croyez probablement avoir tout inventé mais si vous aviez lu le Plan Arbre, vous sauriez effectivement que la majorité des enjeux que vous soulevez dans la plupart des attendus sont déjà inscrits dans le Plan Arbre. Nous n'avons effectivement pas attendu qu'En Marche se découvre écologiste pour préserver et protéger les arbres à Paris. Je citerais juste deux exemples : vous parlez de mettre en ligne l'abattage des arbres, mais c'est prévu. Effectivement, on peut aller plus loin et c'est prévu : nous souhaiterions que le problème des abattages des arbres soit effectivement mis sur le site des mairies et un peu plus sectorisé par arrondissement.

Je prends un autre exemple et là, j'aurais un peu plus de nuance avec mon collègue. Sur la concertation locale, c'est une tellement bonne idée que nous l'avons portée, nous Ecologistes, et que l'amendement a été adopté et inscrit dans l'introduction du Plan Arbre, précisément à la page 8 si vous souhaitez le lire. Nous avons demandé à ce que soit mis en place un comité parisien de la nature dans lequel siégeraient les associations de protection de la nature, des citoyennes et citoyens tirés au sort et des experts qui pourraient se prononcer par des avis indicatifs sur tout projet d'abattage qui serait soumis. À l'heure actuelle, ça n'est pas mis en place.

En revanche, si vous aviez un peu plus travaillé le dossier, vous sauriez que nous avons voté pour le fait qu'un plan de financement de ce Plan Arbre, adossé à plan de recrutement de la DEVE (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement), soit mis en place. Ce n'est toujours pas le cas à l'heure actuelle donc nous souhaiterions qu'il nous soit présenté. De même, un certain nombre des mesures et des préconisations qui sont portées et qui ont été portées par les Ecologistes dans ce Plan – je pense en particulier au fait de ne pas abattre des arbres en période de nidification des oiseaux – ne sont à ce jour pas appliqué. Donc c'est pour ça et pour ces raisons simplement que nous nous abstiendrons sur ce vœu ce soir. »

M. le Maire : « M. POITOUX. »

M. POITOUX : « C'est parce qu'on a voté et soutenu le Plan Arbre que nous souhaitons qu'il soit appliqué sur les projets en cours et les projets futurs. Ce n'est pas actuellement sur un certain nombre de projets. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Avez-vous des exemples de projets dans le 11e où il ne serait pas appliqué ? »

M. POITOUX : « Sur le projet en cours dans le 16e, c'est le cas et ça laisse penser que sur les prochains projets dans le 11e ce soit le cas aussi. »

M. le Maire : « Le 11e arrondissement me suffit amplement comme prise de responsabilité pour assumer ce qu'on y fait. Mais je ne vois pas d'écart entre ce qu'on a voté et ce qui est mis en œuvre.

Vous évoquiez la démarche « éviter-réduire-compenser » qui relève de l'évaluation environnementale, à la différence de ce que fait le gouvernement qui est, sous couvert de simplifications administratives, de détricoter tout le droit relatif à la démocratie environnementale, par exemple comme supprimer de toute substance les avis des commissaires enquêteurs dans les enquêtes publiques relatives au projet où la démarche « éviter-réduire-compenser » s'applique du fait de la directive européenne projet ; ou encore les avis des autorités environnementales sur cette démarche « éviter-réduire-compenser » qui maintenant peuvent arriver après l'enquête publique. Donc c'est encore mieux, on met à l'enquête un dossier sur lequel le public n'a plus les informations.

Donc il s'agit d'un discours différent entre les principes affichés par le gouvernement et les actes qu'il traduit par ses évolutions réglementaires. Par contre, je ne vois pas d'écart entre ce que nous avons voté dans le Plan Climat de la Ville de Paris et ce que nous faisons dans le 11e arrondissement. Avec Florent HUBERT, nous serons garants du respect de ce Plan Arbre. Je vous propose de passer au vote. »

Le Conseil du 11e arrondissement,

Vu le Plan Biodiversité adopté par Conseil de Paris le 22 mars 2018 et valable jusqu'en 2024 ;

Considérant que la présence des arbres à Paris est vécue comme un besoin essentiel à leur qualité de vie et à leur bien-être par la quasi-totalité des Parisiens ;

Considérant que la destruction des arbres, notamment sur le Champ-de-Mars, à la ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14e), dans le bois de Vincennes (prolongement de la ligne 1 semi-enterré), Porte de Montreuil, projet d'urbanisation de TEP Ménilmontant... sont en contradiction avec les déclarations de la Maire de Paris qui dit faire de la végétalisation et de l'écologie des éléments fondamentaux de sa politique municipale ;

Considérant les conclusions du GIEC qui, dans son rapport de 2022, précise que face au développement des villes (70 % de la population mondiale en 2050), il est important de repenser le fonctionnement futur des zones urbaines *"grâce à une consommation d'énergie réduite, à l'électrification des transports et à une meilleure absorption et stockage du carbone en utilisant la nature"* ;

Considérant que, selon une étude parue dans la revue *Nature*, plus un arbre est ancien, plus il stocke de CO2, et que, plus il grandit rapidement, plus il stocke de CO2 rapidement (entre 10 et 50 kg/an pour les arbres nouveaux, entre 20 et 30 kg/an pour les arbres communs), démontrant ainsi la nécessité de préserver les arbres existants plutôt que de préférer systématiquement la plantation de nouveaux arbres ;

Considérant que ces éléments permettent d'affirmer que les arbres, leur plantation et leur développement jusqu'à maturité et au-delà, sont des outils indispensables quand on veut une ville de Paris « zéro carbone » et que ces abattages de grande ampleur sont en contradiction totale avec les objectifs affichés par la municipalité ;

Considérant qu'en Europe, le principe des plantations *Miyawaki*, qui constitue un des piliers de la politique municipale en la matière, ne répond pas réellement aux besoins de reboisement, car ce système de plantation ultra dense fait état d'un taux de mortalité des arbres allant de 61 à 84 % ;

Considérant que la mairie de Paris ne fait preuve d'aucune précaution passée, présente ou future concernant les racines des arbres quand elle effectue des travaux de voirie, entraînant une fragilisation et un dépérissement de ceux-ci légitimant *in fine* leur abattage, comme l'a illustré l'injustifié tronçonnage de la glycine centenaire de la place du Tertre (18e) en mars 2021 à la suite d'un rejointoiement des pavés de l'esplanade ;

Considérant que les arbres permettent de maintenir et même d'améliorer la biodiversité de la Ville en favorisant la présence notamment des abeilles et autres insectes pollinisateurs, de papillons, d'oiseaux, de reptiles (lézards) et même de petits mammifères (écureuil), et que ce rôle joué par les arbres croît en importance avec leur âge ;

Considérant que les arbres permettent de rafraîchir l'air (de 0,5 °C à 2 °C) grâce au phénomène d'évapotranspiration, extrêmement utiles en période de canicule et pour lutter contre les îlots de chaleur urbains (ICU) ;

Considérant que les arbres permettent de gérer les précipitations en absorbant la pluie, réduisant ainsi les rejets à la Seine qui, lors des fortes précipitations, ne sont pas traités par le circuit de traitement des eaux usées de voirie, inadapté à ces volumes d'eau exceptionnels ;

Considérant que les arbres, grâce notamment à leur feuillage, absorbent des polluants dangereux pour les humains (ONG *Nature Conservancy*) et contribuent à réduire les concentrations en particules fines de 20 % à 50 % ainsi que l'ozone, les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone, le dioxyde de soufre, donnant ainsi aux arbres en ville un rôle essentiel de santé publique et environnementale ;

Considérant que ces abattages se font sans qu'une véritable concertation ne soit menée avec les habitantes et habitants, les commerçants, les associations, les conseils de quartier et les élues et élus, mettant les habitants devant le fait accompli ;

Considérant que Paris est l'une des villes les plus visitées au monde et qu'en raison de son rôle mondial, elle devrait être un exemple en matière de protection des arbres qui sont des atouts majeurs dans la lutte contre les ilots de chaleurs et des éléments irremplaçables du patrimoine, du paysage et de la beauté de Paris ;

Sur le rapport et proposition de Monsieur Guillaume POITOUX ;

EMET LE VŒU

Que le Conseil du 11e arrondissement vote les résolutions suivantes :

- que la Maire de Paris s'engage à revoir la politique municipale engagée sur les arbres à Paris, en préservant notamment ceux qui existent lors des travaux de voirie et travaux d'aménagements de site ;
- que la Maire de Paris fasse de la démarche ERC (éviter, réduire, compenser) le principe d'aménagement du territoire parisien pour les futurs projets urbains ;
- qu'en cas d'abattage, la compensation soit pensée en termes de bénéfices écologiques (absorption de CO2, évapotransformation, traitement de la pollution) et de volume et pas seulement de manière quantitative ;
- qu'en cas d'abattage, des listes claires des arbres abattus et impactés avec leurs caractéristiques (espèce, dimension, âge) soient dressées ;
- que les conseils de quartiers, les associations et les habitants soient informés dès les phases initiales des projets, et que ces derniers soient concertés et coconstruits avec les acteurs mentionnés.

M. le Maire : « Qui vote pour ? M. Guillaume POITOUX. Qui est contre ? Le groupe Paris en Commun et le groupe Communiste et Citoyen. Qui s'abstient ? Le groupe Ecologiste du 11e et le groupe Changer Paris. Il est donc rejeté. Je vous remercie. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	9	NPPV	0
POUR	1	CONTRE	22
Le vœu est rejeté			

QUESTIONS ORALES ADRESSÉES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

Q11202203 – Question orale relative à la gestion des pieds d'arbres végétalisés dans le 11eArrondissement

M. le Maire : « Il nous reste deux questions orales à examiner. La première est relative à la gestion des pieds d'arbres végétalisés dans le 11e arrondissement. C'est une question du groupe Ecologiste. Luc LEBON et Florent HUBERT feront une réponse conjointe. Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. C'est en tant qu'élue Ecologiste au commerce que je pose ici cette question relative à la gestion des pieds d'arbres végétalisés.

La destruction de six pieds d'arbres dans la rue Faidherbe par une entreprise missionnée par les services de la voirie est une erreur. Je sais que Luc LEBON et Florent HUBERT ont rencontré ce matin les membres de l'association des commerçants Village Faidherbe. Je vous remercie d'avoir programmé ce temps, d'avoir reconnu auprès des commerçants cette erreur des services. Je pense qu'ils vous ont entendu et comme dit Alexandra, la présidente de l'association, « l'erreur est humaine ».

Après ces quelques mots d'introduction, je souhaite malgré tout poser les questions de fond concernant les pieds d'arbres afin que cette mauvaise expérience puisse nous aider à mieux respecter les démarches des commerçants et de l'ensemble des citoyens qui tentent, de manière bénévole et avec beaucoup de bonne volonté, d'améliorer la qualité de vie de leur quartier à travers la végétalisation de l'espace public.

En raison de l'abandon de certains pieds d'arbres végétalisés à Paris, la Ville avait annoncé à l'automne dernier qu'un contrôle serait entrepris en relation avec les détenteurs des permis végétalisés. Afin de prévenir les contrôles et éviter les destructions inutiles, pouvez-vous nous préciser l'organisation de la procédure de contrôle des permis de végétaliser, la procédure de la concertation avec les jardiniers des permis de végétaliser, la procédure d'information concernant l'intervention du service de la voirie en cas d'abandon des pieds d'arbres, et en fin de compte le nombre de pieds d'arbre qui, pour toutes sortes de raisons, ne sont plus gérés par des permis dans le 11e arrondissement ?

En ce qui concerne les pieds d'arbres de la rue Faidherbe, pouvez-vous nous préciser :
- le nombre de pieds d'arbre replantés à la charge de la DEVE,
- le nombre des pieds d'arbre avec des installations de grilles,
- le nombre de créations d'entourages de pieds d'arbre, afin d'aider au respect du travail des citoyens et d'améliorer l'esthétique de l'espace public.

J'espère que cette rue, après avoir été la rue aux premiers pieds d'arbre végétalisés en 2004, deviendra la rue exemplaire des permis de végétaliser par une association de commerçants. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Très bien, merci beaucoup. Espérons que cette perspective que vous ouvrez permettra d'oublier ce gros loupé des services. Il faut dire les choses comme elles sont. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Effectivement, on a rencontré l'association ce matin. On leur a présenté des excuses puisqu'il y avait eu une intervention des services et nous n'avions pas été prévenus à l'avance, ce qui avait conduit à la réfection de six pieds arbres de la rue dont trois étaient végétalisés – ce n'était pas l'ensemble des pieds d'arbres de la rue – et c'est évidemment raté. Dès qu'on a été informés de cette intervention, j'ai demandé qu'ils arrêtent mais le mal avait été fait sur ces six pieds arbre dont les trois végétalisés. En fait, c'est un loupé des services. En fait, il y avait une demande pour le pied d'arbre d'un établissement, celui qui était devant l'hôtel Boutet, puisqu'une réfection du pied d'arbre qui avait été faite l'empêchait d'utiliser sa terrasse. Donc on avait demandé à ce qu'ils reprennent spécifiquement ce pied d'arbre. Il y avait une volonté d'optimiser les interventions en reprenant d'autres pieds d'arbres de la rue et il s'avère qu'un agent a voulu avancer cette question de réfection en l'absence de son supérieur et pensait que les permis avaient été abrogés, ce qui n'était pas le cas et d'où le raté. En effet, la procédure prévoit qu'avant toute intervention sur un pied d'arbre par le service de la voirie, le permis doit être abrogé et le détenteur du permis doit être informé. Il y a une procédure contradictoire et cela n'a pas été respecté pour trois pieds d'arbres, sur les dizaines végétalisés par l'association. C'est trop, mais ce n'est pas non plus toute la rue.

On les a rencontrés et on a fait un long point ce matin sur le devenir de ces pieds d'arbres et d'autres sur toute la rue dans les deux sens, et on les a interrogés sur ce qu'ils souhaitaient faire pour chaque pied d'arbre. C'était assez constructif car certains permis de végétaliser ne vont effectivement pas être prolongés sur certains pieds d'arbre, donc ils ont demandé que l'on continue la grille. Sur d'autres pieds d'arbre, ils souhaitent par contre continuer à les végétaliser.

Sur un certain nombre de points, il faut interroger le détenteur du permis car il ne s'agit pas toujours de l'association de commerçants, il y a aussi des particuliers. Donc on va le faire pour avancer conjointement et je pense que cela a permis un échange assez constructif avec les commerçants sur la réfection de l'ensemble des pieds d'arbres de la rue. Je vais laisser continuer mon collègue Florent HUBERT, qui était également au rendez-vous ce matin, puisqu'on a essayé

de donner des perspectives pour que cette rue reste une rue exemplaire en termes de végétalisation. Merci. »

M. le Maire : « Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Merci. Pour aller dans le même sens, pour bien repréciser ce que vous a indiqué Luc LEBON à instant, à savoir qu'il y a une procédure très claire : on ne touche jamais un pied d'arbre végétalisé sans l'accord de son porteur. C'est une règle de base. Les services ont cette obligation et nous, en Mairie d'arrondissement, jamais on ne prendra un arbitrage sur un pied d'arbre végétalisé sans avoir eu cette information préalable. Là, il y a eu un loupé dérogatoire à la procédure. Cela nous a d'ailleurs permis de faire un retour d'expérience à l'ensemble des services de la Ville pour dire qu'il fallait faire attention. On a saisi cette opportunité pour durcir la vigilance sur le sujet.

Au-delà du constat du loupé, il y avait un enjeu de réparation, vous l'avez évoqué. Il faut quand même toujours se souvenir que ces centaines de bénévoles qui végétalisent nos pieds d'arbre, qui végétalisent nos rues, le font gratuitement et cela leur coûte quand même souvent pas mal d'argent parce qu'ils investissent sur l'achat de végétaux et de matériel. Et cela leur prend du temps et de l'énergie. C'est difficile parce que l'on sait que les végétaux ont du mal à vivre, que les piétinements de piétons, les déjections canines, les déchets, les détritus, les incivilités, etc., rendent cette végétalisation difficile à faire vivre. Donc la moindre des choses qu'on doit à ces végétaliseurs citoyens, c'est beaucoup de reconnaissance pour le travail accompli. Donc dans une situation comme celle-là, on avait un enjeu de réparation et c'est pourquoi on les a rencontrés aussi vite que possible.

Cet enjeu de réparation va prendre la forme qui a été évoquée, c'est-à-dire qu'on va essayer de conserver cette ambition qui est de faire de la rue Faidherbe une rue précurseur en la matière pour tester les permis de végétaliser nouvelle génération. Il y a un enjeu à faire évoluer le dispositif des permis de végétaliser, notamment parce qu'un marché est en cours d'attribution – il sera bientôt pleinement opérationnel – et va nous permettre de venir accompagner davantage les porteurs végétalisés pour construire des bordures autour de leur pied d'arbre plus durables. C'est souvent un gros problème car les lisses sont souvent en bois et le bois une a durée de vie limitée. Donc on va proposer aux porteurs des lices en métal, ce qui garantira leur durabilité, et on va leur apporter de la terre végétale, du matériel et des plantes, en compensation des plantes qui ont été arrachées. Et j'aimerais bien qu'on arrive même à mener un travail avec eux sur la palette végétale car les nouveaux permis de végétaliser ont cette double fonction : une fonction ornementale – on améliore le cadre de vie des habitants –, mais aussi une fonction environnementale.

Il faut qu'on réfléchisse en termes de score de biodiversité, y compris sur nos arbres végétalisés, pour les pollinisateurs, les graminées pour les moineaux. Il faut qu'on arrive à mener tout ce travail-là. Donc j'aimerais bien qu'on soit totalement précurseur sur cette rue Faidherbe, en ayant une approche esthétique, c'est-à-dire, quand il y a une réfection définitive et la réinstallation d'une grille à faire, s'il n'y a pas porteur identifié, il faut que ce soit fait. Pour les porteurs de pieds d'arbres végétalisés, il faut qu'ils soient soutenus de manière très poussée par les services municipaux. Et ce serait mon rêve, je ne sais pas si on n'y arrivera mais on va essayer : mener une opération conjointe de plantation et de végétalisation en mobilisant à la fois les services municipaux, l'association en question et les habitants. C'est très difficile à mener cette hybridation, croyez-moi, mais si on y arrive, je trouve que ce sera un bel exemple, un beau symbole que de réussir à le faire dans la rue Faidherbe. Merci. »

M. le Maire : « Très bien, merci beaucoup. Faisons d'un mal un bien. »

Q11202204 – Question orale relative à la régulation des terrasses estivales dans le cadre de la lutte contre les nuisances sonores

M. le Maire : « Je vous propose de passer à la dernière question orale qui est relative à la régulation des terrasses estivales. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Depuis le 1er avril, les terrasses estivales ont fait leur retour dans le 11e arrondissement, et depuis le 2 avril, notre groupe a été régulièrement saisi par de nombreux riverains au sujet de nombreuses inquiétudes et/ou nuisances générées par ce dispositif.

Les premiers jours, la principale question qui revenait à nos oreilles était la suivante : des autorisations de terrasses auraient été délivrées par la Mairie centrale contre l'avis de la Mairie du 11e arrondissement. Ce principe, qui est absolument légal en droit mais qui est très inélégant, aurait déjà de quoi nous interpeller collectivement. Je rappelle la teneur de nos échanges l'année dernière lors du vote de la délibération 2021 SG 70 portant sur le Pacte parisien de proximité, où je pointais déjà le fait que si le Maire d'arrondissement, de par sa position de proximité, est responsable de tous les maux aux yeux des habitants, et si la Mairie centrale ne lui donne pas les moyens d'agir, c'est non seulement inélégant, mais c'est aussi inefficace.

Mais cette question de procédure a vite laissé place à des plaintes, légitimes, fondées et corroborées par des éléments probants quant à de réguliers cas de non-respect du règlement des terrasses estivales (RET) de la Ville de Paris, et plus généralement des autorisations de terrasses prises dans leur globalité.

Je cite sans mention des établissements concernés – de toute façon, vous les avez déjà –, quelques cas parmi de très nombreux :

- le déplacement de panneaux temporaires de signalisation afin d'agrandir une terrasse, ce qui nuit à la protection des chantiers sur l'espace public et ils sont nombreux ;
- des terrasses sur des places de livraison (c'est interdit par le RET) ;
- des terrasses sans autorisation ;
- des terrasses d'une dimension supérieure à celle de son autorisation ;
- des terrasses équipées de dispositifs de musique amplifiée, ce qui est aussi interdit par le règlement, etc.

Je rappelle par ailleurs que selon l'open data de la Ville de Paris, le 11e arrondissement compte, à la date où j'ai regardé sur l'open data, 1.614 autorisations de terrasses, qu'elles soient estivales ou non. C'est le troisième plus fort nombre d'autorisations après les 15e et le 17e arrondissement, mais pour une superficie qui est sensiblement moindre.

Ainsi, toujours selon l'open data, les terrasses du 11e représentent 0,3 % de la surface totale de l'arrondissement, soit 7 % de la surface du Stade de France et presque deux terrains de rugby. Si on mettait toutes les terrasses ensemble, on aurait donc à peu près deux terrains de rugby.

Cette concentration évidente de terrasses ne peut – et c'est totalement arithmétique – que générer des nuisances au sujet desquelles les riverains vous saisissent depuis une dizaine d'années, ainsi que nous-mêmes et nos prédécesseurs au travers de nombreux vœux et questions orales.

Nous rappelons aussi que la Mairie centrale a choisi d'amplifier ces nuisances par la création du dispositif non maîtrisé de terrasses éphémères puis estivales, au sujet duquel nous avons saisi plusieurs fois et qui représente à ce jour, toujours selon les données de l'open data, une surface de 2.500 m², soit le tiers d'un terrain de rugby, et pour laquelle nos alertes ont été ignorées.

Nous rappelons enfin que les nuisances sonores qui sont subies par les riverains, les adultes, les enfants ne sont pas sans conséquences graves, notamment sur la santé, comme un sommeil de mauvaise qualité impactant les apprentissages, la vie personnelle et la vie professionnelle. Ces nuisances ont d'ailleurs conduit des collectifs de riverains à attaquer la Ville en justice pour carence fautive.

C'est pourquoi les élus de notre groupe souhaiteraient obtenir de l'exécutif, plusieurs éléments de réponse :

- Tout d'abord pour couper court ou non à cette rumeur : est-il exact que des autorisations de terrasses estivales avaient été délivrées par la Mairie centrale contre l'avis de la Mairie du 11e arrondissement ? Si oui, nous souhaiterions connaître les bases objectives qui ont conduit les services de la Mairie de Paris à passer outre l'avis de la Mairie d'arrondissement.

- Nous souhaitons des informations sur les moyens et effectifs déployés par la Ville, indépendamment de ceux de la Préfecture de police, pour veiller à la tranquillité des riverains et notamment au respect des autorisations de terrasses et du règlement des terrasses estivales.

- Nous souhaitons avoir des statistiques sur le nombre de sanctions pour non-respect du règlement des terrasses estivales depuis le 1er avril. Nous avons environ un mois de recul, on peut commencer à extrapoler.

- Les éléments concrets la politique municipale que l'exécutif entend mettre en œuvre à court terme et à moyen terme afin de garantir la tranquillité des rues et le droit au sommeil des riverains.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Nour DURAND-RAUCHER va vous répondre. »

M. DURAND-RAUCHER : « Merci. Effectivement, vous soulevez un problème qui concerne beaucoup de riverains depuis le 1er avril. D'abord, je voudrais dire que ce dispositif est globalement très apprécié par les habitantes et habitants de Paris. Après les confinements, pouvoir occuper l'espace public et pouvoir se retrouver et recréer des moments de convivialité a été essentiel à la vie de beaucoup. Pourtant, les nuisances peuvent être causes de maladies, peuvent rendre difficile la vie de certains riverains et surtout, en ce qui concerne les terrasses, discréditent un dispositif pouvant même parfois en provoquer le rejet global.

Dans le 11e arrondissement, nous nous sommes positionnés dès le début contre le déclaratif, en demandant à être plus exigeant. J'ai moi-même eu l'occasion de signer un vœu en Conseil de Paris demandant une amélioration du dispositif.

Mais les terrasses éphémères sont aujourd'hui devenues « terrasses estivales » que l'on peut mieux réguler et qui nous permettent de mieux lutter contre la monoactivité festive. Nous avons notamment mis en place une charte locale dans les quartiers festifs Oberkampf et Bastille, demandant qu'aucune terrasse supplémentaire ne soit autorisée.

Nous savons qu'il faut devoir assurer un juste équilibre de l'occupation de l'espace public afin que chacun et chacune s'y sentent bienvenus, particulièrement les personnes les plus vulnérables, les personnes à mobilité réduite, les seniors et les enfants. Je souhaite remercier les effectifs de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP) qui sont fortement mobilisés pour contrôler les terrasses. Pour tout vous dire, cela prend une part très importante de leur temps.

Pour répondre plus précisément à vos questions, d'abord sur le fait que des autorisations de terrasses estivales auraient été délivrées par la Mairie de Paris contre l'avis de la Mairie. En réalité, ces autorisations sont bien enregistrées par la Direction de l'Urbanisme (DU), mais la direction demande l'avis de la Mairie et nous donnons l'avis de la Mairie sous un délai d'une semaine en général. Et après, le dossier revient à la DU.

Malgré tout, nous avons comptabilisé 19 erreurs. Sur les 19 répertoriées pour avis non concordants, à peu près la moitié des demandes n'auraient pas dû en fait nous être transmises car elles étaient non-conformes au règlement des terrasses et auraient donc dû être refusées d'emblée par la Direction de l'Urbanisme, ce qui n'a pas été le cas, mais ce qui a été le cas, après notre avis. Et l'autre partie de ces listes concerne une requalification de demande avec des confusions car des terrasses permanentes avaient été demandées. Nous les avons requalifiées en terrasses estivales, ce qui peut créer des incompréhensions, et je suppose que c'est de là que vient votre question. Donc lesdites autorisations avaient été délivrées sans doute par erreur.

Sur les moyens déployés par la Ville, indépendamment des moyens de la police nationale, il y a en permanence des formations pour devenir policier municipal. Aujourd'hui, sur les 60 agents qui contrôlent les terrasses dans le 11e et qui participent de la régulation et de la tranquillité publique, plusieurs sont partis en formation en mai. En gros, vous pouvez considérer qu'il y a, selon les horaires, entre un et six équipages en îlotage dans le 11e. Donc nous faisons ce que nous pouvons et nous avons réussi, avec ces effectifs, à contrôler déjà deux fois toutes les terrasses qui ont été refusées dans le 11e. Nous avions eu 1.413 demandes depuis le 1er juillet 2021 : il y a eu 762 refus de la Direction de l'Urbanisme, et parmi les 651 dossiers jugés recevables, nous en avons refusé 267 et 237 ont été accordés ou accordés avec prescription. Cela signifie que par rapport au chiffre de 1.000 terrasses dans le 11e l'été dernier, il n'y en a aujourd'hui plus que 237 autorisées. Nous sommes extrêmement restrictifs parce que nous savons déjà que notre quartier est un quartier festif, que nos rues sont des rues festives et nous ne voulons pas contribuer à la monoactivité.

Après, chaque arrondissement s'est adapté. Nous continuons de penser que c'est une excellente nouvelle dans des arrondissements comme le 19e et le 15e puisque ça ouvre d'autres formes d'occupation de l'espace public qui manquaient sans doute dans ces endroits et qui faisait que beaucoup venaient d'ailleurs dans le 11e pour profiter de nos terrasses et du bonheur d'être dans le 11e arrondissement.

Concernant le nombre de sanctions pour non-respect du règlement des terrasses estivales, il y a eu une erreur dans la communication de la Direction de l'Information et de la Communication (DICOM) que vous avez peut-être vu. En réalité, il y a eu du 1er avril au 15 mai :

- 117 terrasses ont reçu un PV pour gros embarras,
- 45 terrasses ont reçu un PV pour dépôt,
- 19 PV pour les nuisances sonores liées,
- 5 PV parce qu'il n'y avait pas eu de demande,
- et 1 PV parce que la demande avait été refusée.

Malheureusement, nous n'avons pas trace, nous ne demandions pas pour l'instant aux agents de donner tous les chiffres des contrôles effectués. Donc nous ne connaissons pas tous les contrôles qui n'ont donné lieu à rien.

Concernant les éléments concrets de la politique municipale que l'exécutif entend mettre en œuvre à court et moyen terme : aujourd'hui, avec les effectifs disponibles, nous nous donnons tous les moyens possibles, notamment en transmettant systématiquement les demandes des riverains à la cellule nécessaire si jamais il s'agit de la cellule d'écoute et traitement de doléances « débits de boissons », ou alors si cela nous concerne, nous avons la possibilité de transmettre au 3975 et à la DPMP. Le 3975 effectue également des transmissions à la police municipale. Nous relayons également toutes les demandes à la police municipale pour que les contrôles soient effectués et surtout pouvoir accumuler le nombre de plaintes. Cela nous permet d'orienter la surveillance des terrasses en question. Le problème étant qu'on ne peut pas évidemment sur-contrôler un établissement, ce serait considéré comme du harcèlement et les établissements sont très souvent très bien conseillés, donc nous faisons attention à respecter le droit.

Pour ce qui est de la régulation des terrasses au global, bien avant que j'arrive, il y avait déjà une commission de régulation des débits de boissons, qui avait été mise en place pour pouvoir contribuer et mettre tout le monde autour de la table pour pouvoir réguler et apaiser les tensions. Il y a néanmoins une dizaine d'établissements que nous avons repérés comme étant fortement contrevenants et avec lesquels nous sommes très sévères. Je demande moi-même d'ailleurs à ce qu'un établissement contrevenant voit sa terrasse estivale lui être retirée et c'est possible. Evidemment, je laisse toujours le droit au bénéfice du doute – en-dehors desdits établissements précités qui de toute façon n'ont pas eu droit aux terrasses estivales – puisque dans un premier temps, il peut arriver qu'il y ait un problème ponctuel. Nous ne sommes pas là pour sanctionner le ponctuel, mais bien le volontaire.

J'espère que ces éléments vous conviennent, en tout cas, c'est une présentation que j'ai tenté de faire relativement courte parce que sinon je peux vous livrer le document de dix pages, mais il est déjà tard et je pense que nous avons tous envie d'achever ce conseil. Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Bravo, cher Nour, c'est un travail qui est très ingrat, il faut dire ce qui est, parce que, vous l'avez très bien dit, on a envie de préserver l'attractivité de notre arrondissement, son dynamisme économique, et bien sûr de faire respecter la tranquillité pour les riverains, cela représente un subtil équilibre. Merci beaucoup à tous, chers collègues, je vous souhaite une très bonne soirée et rendez-vous au prochain Conseil d'arrondissement. »

À 21h35, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signature	Signature
M. François VAUGLIN **Maire du 11e arrondissement**	**M. Alexandre VISCONTINI, conseiller d'arrondissement** **Secrétaire de séance**